

3

LES ENGAGEMENTS D'AMUNDI

3.1	AMBITION	143
3.2	AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE	144
3.2.1	Gouvernance dédiée à l'investissement responsable	145
3.2.2	Politique d'investissement responsable	147
3.2.3	Solutions d'épargne et technologiques	152
3.2.4	Responsabilité partagée par tous	154
3.2.5	Engagement renforcé envers les autres parties prenantes	159
3.2.6	Mise en œuvre transparente	160
3.2.7	Stratégie climatique	160
3.3	AGIR DANS L'INTERET DES CLIENTS	169
3.3.1	Relations clients responsable	169
3.3.2	Information au cœur de la relation client	173
3.3.3	Éthique des affaires	174
3.4	AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE	177
3.4.1	Données Ressources Humaines clés	178
3.4.2	Politique d'emploi, de formation et de rémunération	179
3.4.3	Santé, sécurité et qualité de vie au travail	182
3.4.4	Égalité, diversité et inclusion	184
3.4.5	Dialogue social et participation des salariés	189
3.4.6	Mécénat et actions de solidarité	190
3.5	AGIR EN ACTEUR CITOYEN RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT	192
3.5.1	Sensibilisation des collaborateurs	192
3.5.2	Empreinte environnementale directe	193
3.5.3	Politique « Green IT »	196
3.5.4	Achats responsables	196
3.6	DEVOIR DE VIGILANCE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS	197
3.7	CHARTES ET ACTIONS QUI NOUS ENGAGENT	198
3.8	MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS	200

ENGAGEMENTS

1. Agir en acteur financier responsable

885,6 Md€

ENCOURS
INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

19 698

NOMBRE D'ÉMETTEURS COUVERTS PAR
LA NOTATION ESG PROPRIÉTAIRE D'AMUNDI

2. Agir en employeur responsable

86 %

SCORE DE FIERTÉ
DE TRAVAILLER POUR AMUNDI ⁽¹⁾

3. Agir en acteur citoyen, respectueux de l'environnement

0,32 T_{eq} CO₂/ETP

ÉMISSIONS ÉNERGIE ⁽²⁾

67 %

TAUX DE FORMATION

1,00 T_{eq} CO₂/ETP

ÉMISSIONS DÉPLACEMENTS ⁽³⁾

38,1 %

PART DES FEMMES
AU COMITÉ EXÉCUTIF

0,5 M€

ACHATS AUPRÈS
DU SECTEUR PROTÉGÉ ⁽⁴⁾

Notations extra-financières d'Amundi et participation aux indices boursiers socialement responsables

71/100

NOTÉE « ADVANCED »
PAR MOODY'S,
LEADER DANS SON
SECTEUR

B-

NOTÉE « PRIME »
PAR ISS ESG,
UN DES TROIS LEADERS
DE L'INDUSTRIE

36^e sur 398

SOCIÉTÉS DE GESTION D'ACTIFS
ET DE CONSERVATION DE TITRES
CLASSÉE PAR SUSTAINALYTICS
EN « RISQUE RSE FAIBLE »

AA

NOTÉE PAR MSCI POUR
LA QUATRIÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE ET CLASSÉE
PARMI LES « ESG LEADERS »

Le titre Amundi figure dans les indices FTSE4Good All-World, FTSE4Good Developed et FTSE4Good Europe ainsi que dans les indices Euronext Vigeo Eiris : World 120, Europe 120, Euro 120 et France 20.

(1) Enquête IMR (Indice de Mise en Responsabilité) réalisée par Willis Towers Watson auprès de l'ensemble des collaborateurs d'Amundi - question : « je suis fier(e) de travailler pour mon entreprise ».

(2) Scope 1 et 2, hors fluides réfrigérants.

(3) Déplacements professionnels en avion et en train.

(4) En France.

3.1 AMBITION

La raison d'être d'Amundi est d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société. L'engagement sociétal est ainsi l'un des quatre piliers fondateurs de l'entreprise. Il repose sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent une responsabilité sociétale ;
- l'intégration des critères ESG dans les choix d'investissement est source de performance de long terme ;
- l'accélération de nos engagements ESG sera notre premier levier de croissance partout dans le monde.

Amundi a présenté en décembre 2021 son nouveau plan d'actions 2022-2025, le Plan Ambitions ESG 2025 (détail dans l'encart). Ce plan définit trois objectifs :

- augmenter le niveau d'ambition de ses solutions d'épargne en matière d'investissement responsable ;
- engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif *Net Zero* 2050 ;
- assurer l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

Pour répondre à ces objectifs et en cohérence avec le projet sociétal du groupe Crédit Agricole, Amundi s'engage à :

- agir en acteur financier responsable ;
- agir dans l'intérêt des clients ;
- agir en employeur responsable ;
- et agir en acteur citoyen respectueux de notre environnement.

Amundi a une gouvernance dédiée pour piloter sa stratégie d'investisseur et d'entreprise responsable. Cette gouvernance opère à deux niveaux :

- supervision par le Conseil d'Administration : le Conseil d'Administration s'appuie principalement sur les travaux du Comité Stratégique et RSE. Composé de 2/3 d'administrateurs indépendants dont la Présidente, il formule un avis sur la stratégie climatique de l'entreprise ainsi que sa politique en matière de responsabilité sociale et environnementale et examine, au moins annuellement, les actions conduites par le Groupe dans ce domaine et les résultats obtenus ;
- suivi et pilotage par la Direction Générale : Amundi dispose de comités consacrés à l'Investissement Responsable et à la RSE présidés par la Directrice Générale d'Amundi :
 - le Comité Stratégique ESG et Climat (détaillé au § 3.2.1.2). Ce Comité mensuel définit et oriente les actions d'investissement responsable,
 - le Comité RSE : ce Comité semestriel définit et oriente les actions responsables d'Amundi sur son fonctionnement interne.

Plan Ambitions ESG 2025

S'agissant de son offre de solutions d'épargne ou technologiques, Amundi s'engage d'ici 2025 à :

1. intégrer dans ses fonds ouverts de gestion active, qui représentent 400 milliards d'euros ⁽¹⁾, une nouvelle note de transition environnementale. Cette note aura pour objectif d'évaluer les entreprises sur leurs efforts de décarbonation et le développement de leurs activités vertes. Afin de les inciter à opérer cette transformation, ces portefeuilles investiront dans des proportions plus importantes dans celles qui fournissent le plus d'efforts dans leur transition énergétique que dans les autres ;
2. proposer sur l'ensemble des classes d'actifs, des fonds ouverts avec un objectif contraignant de gestion s'inscrivant dans la trajectoire *Net Zero* 2050 ;
3. atteindre 20 milliards d'euros d'encours dans les fonds dits à impact qui investiront dans des entreprises ou financeront des projets qui visent une performance positive environnementale ou sociale. Cet impact sera mesuré et communiqué annuellement ;
4. avoir 40 % de sa gamme d'ETF constituée de fonds ESG ;
5. développer au sein d'Amundi Technology, ALTO* ⁽²⁾ Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

(1) Champ d'activité des fonds ouverts, lorsqu'une méthode de notation de transition est applicable.

(2) ALTO : Amundi Leading Technologies & Operations.

S'agissant de ses actions envers les entreprises, Amundi s'engage à :

6. étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles elle engage un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif qu'elles définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies ;
7. exclure dès 2022 de ses investissements les entreprises qui réalisent plus de 30 % de leur activité dans le pétrole et le gaz non conventionnels.

Et pour aligner ses collaborateurs et ses actionnaires sur cette nouvelle ambition, Amundi a décidé de :

8. prendre en compte le niveau d'atteinte de ses objectifs d'investissement responsable dans le calcul d'attribution des actions de performance de ses 200 cadres dirigeants à hauteur de 20 %. Elle fixera également des objectifs ESG à l'ensemble de ses gérants et commerciaux ;
9. réduire ses propres émissions directes de gaz à effet de serre de près de 30 % par collaborateur en 2025 par rapport à l'année 2018 ;
10. présenter sa stratégie climat à ses actionnaires lors de son Assemblée générale en 2022.

Le plan Ambitions ESG 2025 d'Amundi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation collective du groupe Crédit Agricole pour son Projet sociétal.

3.2 AGIR EN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE

Signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) depuis 2006, Amundi compte parmi les pionniers de l'investissement responsable, qu'elle a placé au cœur de sa stratégie de développement. Cette stratégie repose notamment sur une généralisation de la prise en compte des critères ESG dans tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi ⁽¹⁾, afin de proposer à ses clients des solutions d'investissement qui cherchent à concilier performance financière et atteinte d'objectifs extra-financiers tout en respectant le niveau de risque qu'ils ont choisi. Après avoir confirmé, fin 2021, sa position de leader européen ⁽²⁾ de l'investissement responsable en finalisant son plan stratégique ESG 2018-2021, Amundi a annoncé en décembre 2021 qu'elle allait amplifier encore ses engagements en faveur d'une transition environnementale juste au travers d'un nouveau plan Ambitions ESG 2025.

Pour répondre aux enjeux essentiels de l'investissement responsable, Amundi continue de se renforcer sur six axes clés (détaillés dans cette section) :

- une gouvernance dédiée pour superviser et piloter sa stratégie d'investissement responsable et sa mise en œuvre ;
- sa politique d'investissement responsable au service de la transition de l'économie vers un modèle plus durable ;
- ses solutions d'épargne et ses solutions technologiques ;
- son dispositif et ses moyens combinant une équipe dédiée à ses engagements ESG & Climat et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs ;
- son engagement vers les parties prenantes au sein de l'écosystème de parties prenantes externes ;
- son exigence de transparence vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Lors de son Assemblée générale 2022, Amundi avait soumis sa stratégie Climat au vote consultatif, une résolution qui avait recueilli 97,7 % de votes favorables.

Conformément à la bonne pratique consistant à présenter annuellement l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie Climat, Amundi a présenté à son Assemblée générale 2023 une résolution « Say on Climate » ex post, détaillant les avancées réalisées au cours de l'exercice 2022. Cette résolution a été adoptée à 98,26 % des voix. Tous les engagements sont sur une trajectoire de réalisation pour 2025.

Outre la nécessité d'une approche scientifique et la recherche du progrès social et économique qui garantit l'acceptabilité de la transition énergétique, la stratégie climat d'Amundi est fondée sur la conviction qu'il faut accompagner les entreprises dans leur transition, et limiter les exclusions aux secteurs d'activités très émissifs pour lesquelles des alternatives à l'échelle existent.

Le « Say on Climate » d'Amundi présente la façon dont l'enjeu climatique est intégré dans la conduite de l'activité d'Amundi, témoignant de sa volonté d'aligner des parties prenantes internes et externes sur une stratégie climat transparente. Il détaille également la façon dont Amundi intègre l'enjeu climatique dans son activité de gestion pour compte de tiers et cherche à accélérer l'alignement de ses investissements avec l'objectif *Net Zero* d'ici 2050. Enfin, il décrit les actions d'Amundi envers les entreprises dans lesquelles elle est investie, notamment le déploiement de moyens ambitieux sur l'activité d'engagement, afin de les accompagner dans leur transformation nécessaire vers des modèles de développement décarbonés.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en développant des solutions d'investissement favorisant l'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité en 2050.

Comme Amundi s'y est engagée en 2023, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie Climat – détaillés dans cette section – seront soumis au vote consultatif de ses actionnaires lors de son Assemblée générale 2024.

Cette stratégie d'investissement responsable vient en complément de nos différentes actions en interne pour générer un impact positif sur la société dans son ensemble en agissant sur nos propres opérations qui sont incluses dans notre approche sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

(1) Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds « Buy and Watch » ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting).

(2) Source : Broadridge.

Des classements et prix reconnus par le marché

1. *PRI (Principles for Responsible Investment)* ⁽¹⁾ : Sur les 17 modules, Amundi a obtenu 5 étoiles dans 3 modules, 4 étoiles dans 11 modules et 3 étoiles dans 3 modules. Le score le plus élevé de 5 étoiles est attribué aux signataires qui démontrent des pratiques de pointe au sein de l'industrie de l'investissement responsable (> 90 %). L'une des 5 étoiles obtenues par Amundi concerne le module « Politique, gouvernance et stratégie ».
2. *ShareAction Voting Matters 2023* : Amundi se classe au 3^e rang des 69 plus grands gestionnaires d'actifs au monde pour l'utilisation de ses votes par procuration pour agir sur les questions environnementales et sociales. Amundi obtient un score global de 98 % de votes favorables sur les 257 résolutions d'actionnaires liées à l'environnement et au social analysées dans le rapport.
3. *Majority Action* : Amundi, avec Franklin Templeton et LGIM, s'est distinguée par son leadership dans l'utilisation du vote par procuration pour obliger les directeurs d'entreprises essentielles à la transition vers le zéro net à s'assurer que leurs opérations et leurs modèles d'entreprise sont alignés sur les trajectoires de 1,5°C.
4. *FollowThis* : Amundi est citée comme « leader des plus grands investisseurs mondiaux en matière de gestion du climat ». Amundi a été le seul gestionnaire d'actifs à voter systématiquement en faveur des résolutions sur le climat demandant des objectifs de réduction des émissions alignés sur ceux de Paris.
5. *Responsible Investment Brand Index (RIBI)* : Amundi, dans la catégorie « avant-gardiste », est classée 8^eème parmi près de 600 gestionnaires d'actifs dans le monde pour sa capacité à traduire l'engagement en faveur du développement responsable dans sa marque.
6. *Research in Finance* : Amundi se classe au 2^eème rang des principaux gestionnaires d'actifs au monde en matière d'investissement durable.
7. *Environmental Finance Sustainable Investment Awards 2023* : prix « ESG engagement initiative of the year, Asia ».
8. *Environmental Finance Bond Awards* : prix « Investor of the year (asset manager) » remporté plusieurs années de suite (en 2021, 2022 et 2023).
9. *Global Capital European Securitization Awards* : prix « ESG/SRI Investor of the Year » remporté plusieurs années de suite (en 2022 et 2023).

3.2.1 Une gouvernance assurant le déploiement d'une stratégie d'investissement responsable ambitieuse

3.2.1.1 Supervision de la stratégie d'investissement responsable par le Conseil d'Administration

Parce qu'agir en tant qu'établissement financier responsable représente un engagement essentiel de la stratégie d'Amundi, la structure de sa gouvernance intègre les enjeux liés à une gestion responsable. Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG – en particulier climatiques – se reflètent notamment dans les instances de supervision et de direction, ainsi que dans le mode de fonctionnement des organes de gouvernance.

Le rôle du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration ont trait à la définition des orientations stratégiques de l'activité d'Amundi, en veillant à leur mise en œuvre opérationnelle par la Direction Générale. Ainsi, la stratégie d'investissement responsable entre pleinement dans le périmètre de ses réflexions et décisions. Ce rôle est explicitement décrit dans l'Article 2 de son Règlement Intérieur puisqu'il « *examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence* ».

Le Conseil d'Administration veille donc à ce qu'Amundi remplisse son rôle d'acteur financier responsable. Il a décidé en 2022 que la société Amundi se devait, en tant que pionnier de l'investissement responsable et acteur engagé sur les sujets climatiques, de participer au mouvement de transparence concernant les stratégies climat, en cohérence avec ses attentes envers les entreprises dans lesquelles elle investit. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé que le dépôt d'une résolution « Say on Climate » à son Assemblée 2022 serait l'un des dix engagements de son plan Ambitions ESG 2025. Cette résolution vise à faire voter les actionnaires sur la stratégie Climat de la société et à solliciter chaque année un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en

œuvre de cette stratégie, et ainsi assurer un dialogue permanent sur les questions environnementales.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la stratégie Climat, les membres du Conseil participent à une session annuelle de formation sur la thématique du climat, complémentaire des débats sur les enjeux d'investissement responsable à l'occasion des Conseils. Et à ce titre, en 2023, les administrateurs ont poursuivi l'approfondissement de leurs connaissances des enjeux climatiques et de la neutralité carbone (« Net Zero ») en consacrant une session dédiée à cette question, lors de laquelle sont intervenus différents experts. Ils ont également été amenés, en fin d'année, à bénéficier d'une formation spécifique sur les enjeux liés à la nature et la biodiversité.

Enfin le Conseil d'Administration suit les indicateurs clés permettant de constater les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie Climat.

Le Conseil d'Administration s'appuie notamment sur les travaux d'approfondissement menés par ses Comités spécialisés, comme décrit au chapitre 2, et en particulier ceux du Comité Stratégique et RSE décrit ci-dessous. Les autres Comités (Audit...) contribuent également chacun sur leur périmètre. A titre d'exemple, une présentation des principaux indicateurs sensibles et des procédures de contrôle appliquées a été réalisée lors du Comité d'Audit du Conseil d'Administration du 6 février 2023.

(1) Source : 2023 PRI Assessment Report – Amundi, 2023 PRI Public Transparency Report – Amundi, 2023 PRI Public Climate Report – Amundi (<https://about.amundi.com/esg-documentation>).

Le rôle du Comité Stratégique et RSE

En matière d'investissement responsable, le Conseil d'Administration s'appuie principalement sur les travaux du Comité Stratégique et RSE. En vertu de l'article 5.3 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international, ainsi qu'en matière de responsabilité sociale et environnementale. Présidé par une administratrice indépendante et composé de trois membres, il formule un avis sur la stratégie climatique de l'entreprise ainsi que sa politique en matière de responsabilité sociale et environnementale et examine, au moins annuellement, les actions conduites par le Groupe dans ce domaine et les

résultats obtenus. À la demande du Comité, la Direction Générale, la Direction de l'Investissement Responsable ou d'autres intervenants ponctuels peuvent être amenés à participer à certaines de ses réunions. Les travaux et avis du Comité Stratégique et RSE sont rapportés au Conseil d'Administration par le Président du Comité ou par un membre du Comité désigné par celui-ci.

En 2023, le Comité a notamment été amené à se prononcer sur le rapport d'avancement de la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Après avoir constaté qu'Amundi était en ligne avec l'avancement attendu, il a recommandé au Conseil d'Administration l'adoption du rapport à présenter à l'Assemblée en conséquence.

3.2.1.2 Suivi et pilotage de la stratégie d'investissement responsable par la Direction Générale

Quatre Comités permettent un suivi régulier des travaux menés.

Le Comité Stratégique ESG & Climat

Ce Comité mensuel, présidé par la Directrice Générale, définit, valide et pilote la stratégie ESG et Climat, ainsi que la politique d'investissement responsable d'Amundi. Il a plus précisément vocation à :

- définir, valider et assurer le suivi de la stratégie ESG et Climat d'Amundi ;
- valider les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable ;
- suivre les projets stratégiques clés.

Le Comité de Notation ESG

Présidé par la Directrice de l'Investissement Responsable, ce Comité se réunit tous les mois et a pour objectifs de :

- valider la méthodologie ESG standard d'Amundi ;
- revoir les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valider les règles d'application ;
- examiner et arbitrer des questions de notation ESG individuelles, et conseiller sur de nouveaux cas ESG chaque fois que nécessaire.

Le Comité de Vote

Ce Comité est présidé par le membre de la Direction Générale en charge de la supervision de l'Investissement Responsable. Il se tient une fois par an pour valider la politique de vote, et de manière *ad hoc* le reste de l'année pour

- conseiller la décision de vote en Assemblée générale pour des situations individuelles ; les membres sont appelés à donner leur point de vue en qualité d'experts ;
- valider la politique de vote d'Amundi (pour les entités couvertes) et ses règles de mise en œuvre ;
- valider les approches spécifiques / locales qui ne sont pas directement couvertes par la politique de vote ;
- valider les rapports périodiques sur la divulgation des votes.

Le Comité de Direction ESG

Ce Comité hebdomadaire est présidé par le membre de la Direction Générale en charge de la supervision de l'Investissement Responsable. Il est consacré à la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable par l'équipe d'investissement responsable et se concentre notamment sur le suivi des éléments suivants : développement commercial, Ressources Humaines, budget, projets réglementaires, audits, campagnes de communication ESG, Initiatives de place et sujets de communications spécifiques.

La Directrice de l'Investissement Responsable participe également au Comité d'Investissement du Groupe.

3.2.1.3 Intégration de la stratégie d'investissement responsable et Climat dans la politique de rémunération

Mettre en œuvre la stratégie Climat d'Amundi n'est possible qu'en sensibilisant toutes ses parties prenantes. Cela suppose d'aligner la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est mise en œuvre de la façon suivante :

- en 2023, l'évaluation de la performance de la Directrice Générale et du Directeur Général Délégué prend en compte l'atteinte d'objectifs ESG (incluant des engagements climatiques ⁽¹⁾) et RSE à hauteur de 20 % . Il en sera de même au titre de l'année 2024, sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'Assemblée générale du 24 mai 2024 ;

- la mise en œuvre du plan Ambitions ESG 2025 (qui intègre des engagements climatiques) pèse pour 20 % dans les critères supportant le plan d'actions de performance attribuées, en 2023, à plus de 200 cadres dirigeants d'Amundi. Cette disposition sera reconduite dans le plan d'actions de performance qui sera attribué en 2024 ;
- depuis 2022, Amundi a intégré les objectifs ESG dans l'évaluation de la performance des commerciaux et des gérants de portefeuille, pour que ces objectifs soient pris en compte dans leur rémunération variable.

(1) Les objectifs détaillés de la Directrice Générale et du Directeur Général Délégué sont présentés dans la section 2.4.3.3 pour 2023 et en section 2.4.4.4 pour 2024.

3.2.2 Une politique d'investissement responsable au service de la transition de l'économie vers un modèle plus durable

3.2.2.1 L'analyse ESG au cœur du processus d'investissement responsable

Le détail des méthodologies d'analyse d'Amundi est disponible dans la [Politique d'investissement responsable d'Amundi](#), mise à jour chaque année.

L'analyse ESG est placée sous la responsabilité de l'équipe Investissement Responsable et intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi. Elle est disponible en temps réel dans les outils des gérants pour leur fournir, en complément des notations financières, un accès immédiat aux scores ESG des entreprises et des émetteurs souverains.

Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée. Cela favorise une approche cohérente de l'investissement responsable dans l'ensemble de l'organisation, en ligne avec les valeurs et priorités d'Amundi.

Sur les marchés cotés, Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, l'une pour les entreprises et l'autre pour les entités souveraines. Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, comme le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), etc.

La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. La note ESG évalue également la capacité du management de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité ⁽¹⁾ qui peuvent l'affecter.

Notre analyse s'appuie principalement sur 22 fournisseurs de données externes.

Analyse des entreprises

Amundi fonde son analyse ESG des entreprises sur une approche dite « Best in Class ». Chaque entreprise est évaluée par un score chiffré, échelonné autour de la moyenne de son secteur, afin de distinguer les meilleures et les moins bonnes pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement ⁽²⁾. La note attribuée à l'émetteur est prise en compte dans la sélection en fonction de la philosophie et de l'objectif du fonds.

Notre méthodologie d'analyse repose sur 38 critères dont 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs. Ces critères sont conçus pour évaluer l'impact des enjeux ESG sur les entreprises ainsi que la manière dont celles-ci se les approprient. Sont pris en compte dans l'analyse, à la fois les impacts sur les facteurs de durabilité, mais également la qualité des mesures d'atténuation des risques ESG prises par les entreprises. Tous ces critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

Les notes ESG s'appuient sur des données fournies par des sociétés spécialisées et font l'objet d'un processus de sélection spécifique. Amundi assure à ses clients la transparence sur les données utilisées.

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes des différentes plateformes de gestion ont ainsi accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 19 600 émetteurs font l'objet d'une notation ESG. Les gérants utilisent ces notations et analyses de manière différenciée selon les processus de gestion. Par exemple, différentes plateformes de gestion ont développé des approches de génération d'alpha, fondées sur les perspectives d'amélioration du profil ESG des sociétés investies.

Analyse des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des émetteurs souverains a pour objectif d'évaluer leur performance ESG. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays engagent des politiques sur les grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité ⁽¹⁾ et les facteurs de durabilité ⁽²⁾. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant.

Les indicateurs ont été regroupés en huit catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. À l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, l'analyse ESG des émetteurs souverains se traduit par une note ESG allant de A à G.

Prise en compte de la transition environnementale dans l'analyse

Dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario *Net Zero*, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes.

(1) Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif matériel sur la valeur de l'investissement. Les principaux effets négatifs sont les effets des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité signifient les questions environnementales, sociales et relatives au personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la corruption.

(2) Sur lesquels Amundi a toute discrétion.

3.2.2.2 Une politique d'engagement active

Les travaux d'engagement d'Amundi font l'objet d'un [Rapport d'Engagement](#), mis à jour chaque année.

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises, afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les principaux sujets liés au développement durable. Il se focalise sur des résultats concrets à obtenir dans un délai donné, est proactif et s'intègre à notre stratégie globale d'investisseur responsable.

L'activité d'engagement est dirigée par l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote. Elle implique les analystes ESG et les analystes de corporate governance. L'engagement peut également être réalisé par des analystes financiers ou des gestionnaires de portefeuille. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements.

Notre politique d'engagement proactif vise à :

- contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
- déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
- soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
- inciter les entreprises à accroître leurs niveaux d'investissement, de recherche et de développement, dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, notre politique de vote permet de remplir au mieux notre devoir d'actionnaire et souligne la nécessité :

- d'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
- d'une gouvernance d'entreprise capable appréhender les défis environnementaux et sociaux
- de veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

3.2.2.3 Une politique de vote qui complète le dispositif d'engagement

La [Politique de Vote](#) d'Amundi est disponible publiquement et mise à jour annuellement.

La politique de vote d'Amundi repose sur la conviction que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, et de bonne gouvernance par les Conseils d'Administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise. Amundi entend pleinement jouer son rôle d'investisseur responsable et se mobilise ainsi sur le soutien aux résolutions portant sur le climat ou sur des enjeux sociaux.

La politique de vote est revue annuellement, en s'appuyant sur les enseignements de la campagne précédente. L'équipe de *Corporate Governance* soumet des propositions d'évolution de leurs pratiques de vote sur les principaux piliers : Droits des actionnaires, Conseils, Comités et Instances dirigeantes, Opérations financières et Politiques de rémunération des dirigeants. Les évolutions de la politique sont validées en Comité de Vote.

Nous nous attachons à la responsabilisation des membres des Conseils d'Administration, en n'hésitant pas à cibler des administrateurs individuels pour la mauvaise gestion des problématiques qui leur sont dévolues, notamment en ce qui concerne leur responsabilité de contrôle des sujets environnementaux et sociaux. Par ailleurs, nous avons très souvent soutenu les résolutions d'actionnaires demandant

Amundi engage les entreprises dans lesquelles elle investit ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation (investissement, financement, etc.). Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un thème d'engagement. L'engagement d'Amundi s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques.

Amundi engage les émetteurs sur six sujets principaux :

- la transition vers une économie bas carbone ;
- la préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- la cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- la responsabilité client, produit et sociétale ;
- les pratiques de gouvernance, qui doivent être solides et promouvoir le développement durable ;
- le dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et le renforcement de la gouvernance d'entreprise.

Dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, Amundi a démarré en 2022 un cycle d'engagement sur les sujets climat avec 1 000 entreprises supplémentaires engagées d'ici 2025. Amundi demande spécifiquement aux entreprises la publication d'une stratégie climatique détaillée, fondée sur des indicateurs précis et comportant des objectifs pour chaque « scope » d'émissions carbone ainsi que sur les capex (plan d'investissement) correspondants. En 2023, Amundi a ainsi engagé 966 entreprises supplémentaires sur le sujet climat.

L'engagement se décline sur l'ensemble des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Au-delà du sujet du climat, des engagements thématiques spécifiques ont notamment porté en 2023 sur l'économie circulaire, la biodiversité, pour laquelle des rapports spécifiques ont été publiés sur notre site, la déforestation, la protection des océans, la stratégie d'alignement avec les accords de Paris, les risques physiques, la transition juste, les droits humains, le salaire décent, la diversité de genre ainsi que la répartition équitable de la valeur ajoutée au sein des entreprises.

plus de transparence sur les sujets de transition écologique et énergétique. Ainsi, nous enregistrons 88 % de votes en faveur des résolutions d'actionnaires portant sur le climat lors des Assemblées générales des entreprises auxquelles Amundi a participé en tant qu'investisseur.

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote de ses Organismes de Placement Collectif (OPC), Amundi peut être confrontée à des situations de conflits d'intérêts. Des mesures de prévention et de gestion de ce risque ont donc été mises en place. La première mesure préventive est la définition et la publication de la politique de vote validée par les instances dirigeantes des sociétés de gestion du Groupe. La seconde mesure consiste à soumettre au Comité de Vote, pour validation préalable à l'Assemblée générale, les propositions de vote des résolutions relatives à une liste préalable de sociétés cotées sensibles du fait de leurs liens avec Amundi. Au-delà de ces émetteurs préalablement identifiés, l'équipe *Corporate Governance* soumet également au Comité de Vote les Assemblées générales pour lesquelles des conflits d'intérêts ont été identifiés lors de l'analyse des résolutions.

Depuis 2022, afin d'exercer au mieux sa responsabilité de gestionnaire dans l'intérêt exclusif de ses clients, Amundi a décidé de faire voter la plus grande partie des OPC gérés et ce quel que soit leur mode de gestion.

3.2.2.4 Une politique d'exclusion ciblée

Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité, déclenchant des suivis spécifiques et des procédures d'escalade lorsque des violations commises par un émetteur sont identifiées, pouvant conduire à un engagement, à des actions de vote spécifique (le cas échéant) ou à l'exclusion.

Le détail des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi.

Le Comité Stratégique ESG et Climat valide les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable et le Comité de Notation ESG définit les règles de mise en application de la politique d'exclusion. Les émetteurs soumis à exclusion sont signalés dans les outils de gestion et les transactions sur ces noms sont bloquées avant leur négociation. Le département des risques assure les contrôles de deuxième niveau.

Les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs, sauf demande contraire de nos clients, et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables. Ces règles sont mises en œuvre sur tous les nouveaux mandats ou fonds dédiés, conformément à notre documentation précontractuelle, sauf demande contraire du client.

Pour le fonds de gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG :

Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres qui sont exclus de l'univers d'investissement actif, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion établissent une distinction entre les critères d'exclusion appliqués aux entreprises de ceux des états souverains. Les premiers ciblent les activités et les pratiques qui peuvent conduire à l'exclusion de titres émis par une entreprise. Les seconds peuvent conduire à l'exclusion des obligations souveraines.

En 2023, 1 748 émetteurs (Corporates et États) étaient exclus des portefeuilles de gestion.

1. Exclusions normatives liées aux conventions internationales

Amundi exclut les émetteurs suivants :

- les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdits par les traités d'Ottawa et d'Oslo ⁽¹⁾ ;
- les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques ⁽²⁾, biologiques ⁽³⁾ et à uranium appauvri ⁽⁴⁾ ;
- les émetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ⁽⁵⁾, sans prendre de mesures correctives crédibles.

2. Politiques sectorielles

Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon, des hydrocarbures non conventionnels, du tabac et de l'armement nucléaire.

A. Charbon thermique

La combustion du charbon est le principal contributeur au changement climatique induit par l'activité humaine ⁽⁶⁾. L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, entraînant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et les seuils de sa politique sur le charbon thermique.

En cohérence avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité Scientifique du Crédit Agricole qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'Energie (AIE), le Climate Analytics report et les Science Based Targets.

Cette politique s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons mais affecte principalement les sociétés minières, les services publics et sociétés d'infrastructures de transport. Le périmètre concerné couvre toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive, sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire ⁽⁷⁾.

Conformément à notre calendrier d'élimination progressive du charbon thermique d'ici 2030/2040, les règles et seuils suivants constituent le point de référence à partir duquel les entreprises sont estimées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique à un rythme approprié.

(1) Conventions Ottawa du 12/03/1997 et Oslo du 12/03/2008, ratifiées respectivement par 164 et 103 pays en juillet 2018 (y compris les pays de l'Union européenne et hors États-Unis).

(2) Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction - 13/01/1993.

(3) Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972.

(4) Bien qu'il ne soit pas soumis à une interdiction ou à une restriction par un traité international, l'uranium appauvri est souvent considéré comme une arme controversée.

(5) Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux ».

(6) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) Contribution du groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation - Résumé à l'intention des décideurs.

(7) Se référer à la section « Objectif et champ d'application » page 1 pour identifier les sociétés affiliées et participations hors ou partiellement hors du périmètre du Groupe Amundi. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en Annexe page 33.

Lorsque cela est applicable ⁽¹⁾, Amundi exclut :

- les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport, qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction.

Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris les projets annoncés, proposés, avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique ;
- les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et d'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante ⁽²⁾.

Par ailleurs, Amundi mène des actions d'engagement auprès de l'ensemble des entreprises détenues en portefeuille qui sont exposées au charbon thermique (sur la base du chiffre d'affaires) et qui n'ont pas encore publié de politique de sortie du charbon thermique cohérente avec le calendrier d'élimination progressive 2030 / 2040 fixé par Amundi.

De plus, pour les entreprises exclues de l'univers d'investissement ou celles considérées retardataires au regard de leur politique de charbon thermique, Amundi applique des mesures d'escalade qui consistent à voter contre la décharge du conseil ou de la direction ou encore contre la réélection du président et de certains administrateurs.

B. Hydrocarbures non conventionnels

Investir dans des entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. Une fois extraits, le pétrole de schiste, le gaz de schiste et les sables bitumineux ne sont pas différents du gaz naturel ou du pétrole conventionnel qui continueront à contribuer au mix énergétique mondial dans les années à venir, selon le « scénario de développement durable » de l'AIE et le « scénario NZE 2050 » de l'AIE. Toutefois, l'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus (en raison d'émissions de méthane potentiellement plus élevées – si elles ne sont pas correctement gérées – pour le pétrole et le gaz de schiste, et d'une intensité carbone plus élevée pour les sables bitumineux), des risques environnementaux (utilisation et contamination de l'eau, sismicité induite et pollution de l'air) et des risques sociaux (santé publique ⁽³⁾).

Lorsque cela s'applique ⁽⁴⁾, Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels (couvrant le pétrole de schiste, le gaz de schiste et les sables bitumineux) représente plus de 30 % du chiffre d'affaires.

C. Tabac

Le tabac a non seulement un impact négatif sur la santé publique mais sa chaîne de valeur est également confrontée à des violations de droits humains, et à des problèmes de santé spécifiques qui touchent sa main d'œuvre, elle a également un impact sur la pauvreté, a des conséquences environnementales importantes et supporte des coûts économiques substantiels (estimés à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé ⁽⁵⁾). En mai 2020, Amundi est devenue signataire du « Tobacco-Free Finance Pledge ».

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants.

Amundi applique les règles suivantes :

- exclusion des entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %) ;
- la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

D. Armement nucléaire

Comme le stipule le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : « la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire » et une telle guerre pourrait entraîner une dévastation qui « frapperait l'humanité entière ». Par conséquent, « il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour écarter le danger d'une telle guerre et de prendre des mesures pour sauvegarder la sécurité des populations ». L'objectif fondamental des armes nucléaires doit clairement être la dissuasion, et le commerce doit être effectué avec une extrême prudence.

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire, notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés et / ou dédiés à l'arme nucléaire. Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et / ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et / ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- émetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Obligations souveraines

Les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) avec une sanction consistant en un gel des avoirs et un indice de sanction au niveau le plus élevé (prenant en compte à la fois les sanctions des États-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen formel et validation par le Comité de Notation ESG.

(1) Se référer à la section « Objectif et champ d'application » de la Politique générale d'Investissement Responsable pour identifier les sociétés affiliées et participations hors ou partiellement hors du périmètre du Groupe Amundi. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, se référer aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe de ce document.

(2) Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

(3) <https://e360.yale.edu/features/fracking-gas-chemicals-health-pennsylvania>

(4) Se référer à la section « Objectif et champ d'application » de la Politique générale d'Investissement Responsable pour identifier les sociétés affiliées et participations hors, ou partiellement hors, du périmètre du Groupe Amundi. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, se référer aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en Annexe du document.

(5) <https://www.hrw.org/report/2014/05/14/tobaccos-hidden-children/hazardous-child-labor-united-states-tobacco-farming>

3.2.2.5 Une politique de mesure et de pilotage des risques climatiques

L'intégration des facteurs de risques ESG dans les produits et la stratégie d'Amundi constitue une question clé. Témoinnant de l'engagement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable, 100 % des fonds ouverts gérés activement intègrent des critères ESG lorsque cela est techniquement possible. Par ailleurs, l'analyse ESG d'Amundi couvre plus de 19 650 émetteurs.

Amundi a défini et développé de nombreux indicateurs pour identifier et gérer les risques et opportunités liés à la transition environnementale : l'empreinte carbone des

portefeuilles, l'alignement des entreprises à partir des données de la *Science Based Targets Initiative*, le score de transition énergétique, le score de transition juste, etc. À l'aide de ce large éventail d'indicateurs, Amundi est en mesure de fixer des objectifs à court, moyen et long terme en matière climatique.

Tous ces indicateurs liés au Climat sont détaillés dans le [rapport Climat et Durabilité](#) annuel d'Amundi, disponible sur le site Internet d'Amundi (legroupe.amundi.com).

3.2.2.6 Une politique Biodiversité et Services Ecosystémiques

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. L'impact économique de la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que la déplétion de ressources naturelles finies, constituent un risque certain pour l'économie et la société.

La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique *via* le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2023, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement et s'est doté d'une nouvelle politique « Biodiversité et Services Ecosystémiques ». Cette politique vise les quatre principaux facteurs de perte de biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers, l'exploitation directe des ressources naturelles, le changement climatique et la pollution ⁽¹⁾. La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités qui nuisent à la biodiversité et qui présentent une gestion insuffisante des risques associés. Elle considère les activités qui présentent un potentiel impact critique sur les forêts ou sur l'eau, les activités d'exploitation minières en haute mer, et plus largement les activités extractives des sociétés d'exploitation minière, pétrolière et gazière qui opèrent dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité. La politique considère également la production de pesticides, ainsi que les principaux producteurs et utilisateurs de plastique à usage unique. Toutes les entreprises ainsi identifiées font l'objet d'un dialogue dédié afin d'apporter des améliorations. Lorsque l'engagement échoue ou si le plan de remédiation de l'entreprise semble faible, le mode d'escalade prévoit d'aller jusqu'à l'exclusion. L'exclusion d'un émetteur est soumis au vote d'un comité de notation ESG dédié.

En 2023, 618 entreprises ⁽²⁾ ont été engagées à travers différents programmes liés à la préservation du capital naturel (la stratégie biodiversité, la préservation des océans,

la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau). Amundi a également rejoint « Nature Action 100 », une initiative mondiale d'engagement visant à renforcer l'ambition et l'action des entreprises pour inverser la tendance à la perte de la nature et de la biodiversité.

De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche Investissement Responsable, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity : it's time to protect our only home » en dix parties et mises en ligne en 2023. Amundi souhaite ainsi participer à la dissémination et au partage de la connaissance en cohérence avec les principes de l'initiative « Finance for Biodiversity Pledge ».

En 2022, Amundi a amorcé le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles. La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le MSAppb* par milliard d'euros ⁽³⁾. Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. En 2023, Amundi a finalisé l'intégration des données d'empreinte biodiversité dans ses outils et a choisi un prestataire de données supplémentaire afin de compléter son analyse.

Enfin, Amundi a poursuivi son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à engager les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement. Suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosure* ⁽⁴⁾), Amundi a participé à un projet pilote en 2023 lancé par la TNFD afin de tester la faisabilité de son cadre sur différents aspects. Porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, le Groupe a testé l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (*Global Biodiversity Score* ⁽⁵⁾) pour les institutions financières.

(1) Le changement climatique est déjà considéré au travers des politiques existantes dédiées au charbon thermique et aux hydrocarbures non conventionnels. Les espèces exotiques envahissantes, considérées comme le cinquième facteur de perte de biodiversité par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES*), ne sont pas encore véritablement considérées par cette politique du fait du manque de donnée appropriée disponible.

(2) Une entreprise peut être engagée sur plusieurs thèmes.

(3) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics - Carbone 4 Finance) : l'empreinte biodiversité MSAppb* agrège les impacts statiques et dynamiques d'une entreprise sur les environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques décrivent les impacts survenus dans l'année considérée. Cette empreinte MSAppb* est ensuite ramenée à la valeur de l'entreprise ou à son chiffre d'affaire par milliard d'euros, MSAppb*/Md€, pour une meilleure comparabilité.

(4) Ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature.

(5) Score Global Biodiversité.

3.2.3 Des solutions d'épargne et des solutions technologiques au service de l'investissement responsable

3.2.3.1 L'offre de solutions d'investissement intégrant des critères ESG

Les solutions d'investissement intégrant des critères ESG d'Amundi couvrent un large spectre de stratégies (gestion active, passive, quantitative, solutions sur-mesure, etc.), de régions et de classes d'actifs. Elles ont vocation à répondre aux diverses préférences ESG de nos clients et se regroupent en plusieurs grandes catégories :

Solutions d'intégration ESG

Le processus d'intégration ESG d'Amundi est appliqué par défaut à tous les fonds ouverts gérés activement (fonds maîtres et nourriciers), chaque fois que cela est techniquement possible. L'objectif de chaque fonds est d'obtenir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son univers d'investissement de référence. De nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, *via* une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc.

Dans le cadre du plan Ambition ESG 2025, Amundi s'est engagé à intégrer dans les fonds ouverts gérés de manière active l'évaluation des entreprises quant à leurs efforts de décarbonation et le développement de leurs activités vertes.

Amundi a aussi l'ambition de poursuivre l'élargissement de son offre d'ETF ESG avec comme objectif d'atteindre 40 % de la gamme de produits ETF en ETF ESG.

Produits « impact »

Les investissements d'impact sont des investissements réalisés dans l'intention d'engendrer à la fois un impact positif mesurable, social et / ou environnemental, et un rendement financier. L'impact est mesuré par rapport à des objectifs d'impact spécifiques définis en amont, qui sont basés sur l'intentionnalité des investisseurs ou sur celle des sociétés dans lesquelles ils investissent. Pour qualifier les produits d'impact, Amundi a développé une grille d'évaluation interne spécifique à ce type de fonds. Elle sert à évaluer les fonds sur les trois dimensions clés de l'investissement à impact : l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité. Pour être qualifiés de produits « impact », les fonds doivent avoir une note minimale sur les trois dimensions et respecter les *minima* requis sur la dimension Intentionnalité.

Dans le cadre du plan Ambitions ESG 2025, Amundi s'est engagée à étendre l'offre de solutions d'investissement à impact pour atteindre 20 milliards d'euros.

Lancement de la gamme « Net Zero Ambition »

Conformément à l'objectif global du Groupe de contribuer à l'effort de transition de l'économie vers le *Net Zero*, Amundi a annoncé cette année le lancement d'une gamme complète de fonds « Net Zero Ambition ». Cette gamme a vocation à couvrir les principales classes d'actifs, style de gestion et zones géographiques. Amundi a développé un cadre d'investissement propre qui définit les conditions minimales à respecter pour qu'un produit de gestion active puisse être estampillé « Net Zero Ambition » :

- Un objectif global de réduction de l'intensité carbone afin de suivre les progrès du portefeuille au regard des trajectoires de réduction de l'univers de référence, compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel.

- Une contrainte d'exposition minimale aux secteurs à fort impact climatique pour encourager la transition dans ces secteurs clés.
- Des exclusions ciblées d'émetteurs dans des secteurs jugés non compatibles avec l'objectif de transition vers une économie bas carbone.

En mettant à disposition une gamme active de fonds de transition, Amundi souhaite guider l'épargne vers des solutions d'investissement capables d'accompagner la transition des émetteurs, tout en offrant les moyens à ses clients de mettre leurs portefeuilles en adéquation avec leurs propres engagements climatiques. L'épargnant aura ainsi le choix de placer son épargne dans des fonds qui intègrent pleinement cet objectif de transition *Net Zero*.

Déclinaison de la gamme « Net Zero Ambition » lancée en 2023 sur les grandes classes d'actifs

En 2023, Amundi a accéléré le développement de son offre « Ambition Net Zero » avec le lancement des solutions suivantes :

- Sur les actions

Le lancement de trois différents fonds « Net Zero Ambition » de gestion active couvrant les actions globales, l'Europe ainsi que les marchés émergents. Ces trois solutions d'investissement évaluent la crédibilité et la faisabilité des objectifs de décarbonation des entreprises et sélectionnent les émetteurs les plus à même d'accompagner l'économie réelle vers le *Net Zero*.

- Sur l'obligataire

Lancement de deux fonds « Net Zero Ambition » de gestion active ayant pour objectif de générer de la performance tout en réduisant progressivement leur intensité carbone par rapport à un indice de référence doté d'une trajectoire de décarbonation.

- En gestion diversifiée

Lancement d'une stratégie diversifiée en actions et obligations monde qui vise à réduire son intensité carbone tout en finançant la transition énergétique dans un large éventail de classe d'actif.

- Sur l'immobilier

Lancement d'une stratégie de gestion immobilière à impact. Elle vise à distribuer aux investisseurs un coupon régulier accompagné d'une croissance du capital à long terme dans la conviction que, à l'avenir, les actifs qui s'inscrivent dans une trajectoire de décarbonation seront plus attractifs pour les locataires et les investisseurs.

- Sur les ETFs Climat

Avec plus de 30 ETF climatiques alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris lancés ou transformés en 2023, Amundi propose une gamme complète en matière de gestion passive sur le sujet. La ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta d'Amundi offre aux investisseurs un moyen simple d'investir dans la transition vers une économie bas carbone quelle que soit la zone géographique (Monde, Europe, États-Unis ou marchés émergents).

3.2.3.2 Les nouvelles stratégies d'investissement responsable lancées en 2023

En 2023, Amundi a également accéléré le développement de son offre en investissement responsable en complément de son offre *Net Zero*, avec le lancement de nouvelles solutions d'investissement, en particulier liées à la lutte contre le réchauffement climatique.

En avril, Amundi a officiellement lancé une **gamme complète de fonds Ambition Net Zéro** qui couvre les principales classes d'actifs. Cet ensemble de fonds à gestion active et passive, ouverts aux investisseurs institutionnels comme aux particuliers, vise à sélectionner les entreprises les mieux équipées pour soutenir la transition de l'économie vers un modèle à faible émission de carbone, ce qui nous permettra d'atteindre l'objectif global de Net Zéro d'ici à 2050.

Cette gamme a en particulier été enrichie en 2023 par le lancement des stratégies :

- AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBITION EMERGING MARKETS EQUITY, un fonds d'actions des marchés émergents qui vise à saisir les opportunités d'investissement dans les marchés émergents pour décarboner l'économie mondiale. Ce fonds est construit de manière à avoir une réduction de l'intensité carbone conforme à l'indice de référence MSCI Emerging Markets Climate Paris Aligned ;
- AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBITION MULTI-ASSET, un fonds multi-actifs mondial qui vise à saisir les opportunités d'investissement en se concentrant sur les entreprises et les émetteurs qui sont déjà avancés/engagés dans leurs efforts pour réduire les émissions de CO₂ ainsi que sur les entreprises et les émetteurs qui fournissent des solutions pour faciliter la transition vers la neutralité carbone. Ce fonds est construit de manière à avoir une réduction de l'intensité carbone qui est en ligne avec le composite Climate Transition Benchmark ;
- AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBITION TOP EUROPEAN PLAYERS, un fonds d'actions européennes qui vise à saisir les opportunités d'investissement, principalement dans les actions européennes cotées, pour décarboner l'économie mondiale. Le sous-fonds est construit de manière à avoir une réduction de l'intensité carbone conforme à l'indice de référence MSCI Europe Climate Paris Aligned ;
- Amundi EUR Corporate Bond Climate *Net Zero* Ambition PAB, un ETF crédit euro conforme à la réglementation européenne Paris Aligned Benchmark.

Au-delà de cette gamme, Amundi a aussi lancé d'autres stratégies en lien avec le Climat :

- CPRAM a lancé en janvier 2023 CPR Invest – Circular Economy, un fonds thématique d'actions internationales, en gestion active, qui a pour objectif de soutenir la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire ;
- CPRAM a renforcé sa gamme en fin d'année 2023 avec CPR Invest – B&W Climate Target 2028, solution de crédit investie principalement en titres obligataires d'une maturité de 5 ans avec pour objectif de sélectionner les

entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de lutte contre le changement climatique, et CPR Invest – Climate Ultra Short Term Bond, solution de trésorerie qui combine placement court terme sur une sélection de titres Investment Grade et accompagnement des entreprises engagées à participer à la transition climatique ;

- Amundi Actifs Réels a lancé Amundi Ambition Agri Agro Direct Lending Europe : fonds à impact, qui vise à financer la transition des secteurs agricole et agroalimentaire en Europe vers un modèle plus durable.

Des stratégies sur d'autres dimensions de l'investissement responsable ont aussi vu le jour en 2023 :

- Amundi a lancé AMUNDI FUNDS ASIA INCOME ESG BOND, un fonds qui investit dans une large gamme d'instruments sur les marchés asiatiques à revenu fixe, visant à fournir un niveau élevé de revenus à partir de sources diversifiées, avec une approche ESG forte qui vise une allocation minimale aux obligations vertes, sociales et durables tout en rendant compte de 4 indicateurs clés de performance ESG prédéfinis ;
- BFT IM a enrichi son offre « Investir en France pour une croissance durable » avec les créations de BFT France Obligations Durables ISR, en fonds investi majoritairement en obligations vertes et sociales émises par des entreprises françaises et BFT France Solidaire ISR, fonds investi en actions d'entreprises qui ont un impact sur l'emploi et dans des entreprises solidaires ;
- Lancement par CPRAM en mars 2023 de deux fonds qui ont pour objectif de financer le renforcement de la souveraineté de l'Europe : CPR Invest – European Strategic Autonomy, fonds de gestion active en actions européennes et CPR Invest – B&W European Strategic Autonomy 2028, fonds de crédit diversifié « buy and watch ».

En **gestion passive**, Amundi a poursuivi de manière proactive son développement ESG avec le lancement de nouvelles solutions d'investissement en 2023.

En plus de l'ETF crédit euro PAB susmentionné, Amundi a lancé l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF, un ETF d'émissions souveraines de la zone Euro Govies avec une exposition de 30 % sur des Green Bonds (obligations vertes) d'émetteurs souverains, pour aider les investisseurs à améliorer le profil de durabilité de leur allocation Govies.

Ces lancements sont conformes à l'engagement pris dans le cadre du plan ESG Ambitions 2025 d'élargir la gamme de stratégies d'investissement responsable en gestion passive et de faire en sorte que 40 % de la gamme d'ETF soit constituée d'ETF ESG d'ici 2025. En particulier, l'Amundi Euro Government Tilted Green Bond ETF offre une approche solide pour soutenir les efforts de transition des gouvernements de la zone euro.

3.2.3.3 Les partenariats innovants

Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique et la croissance inclusive à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent au développement de marchés des capitaux durables ainsi qu'à la croissance de solutions de financement et d'investissement responsables.

Entre 2018 et 2023, Amundi a développé des stratégies avec les quatre partenaires suivants :

- la Société Financière Internationale de la Banque mondiale (IFC) :
 - en 2018, lancement du plus grand fonds d'obligations vertes émises sur les marchés émergents, *Amundi Planet*

Emerging Green One (« AP EGO »). L'initiative a depuis investi 1.4 milliards de dollars dans des obligations vertes de pays émergents. De plus, les objectifs liés à la part d'obligations vertes dans le portefeuille ont été réalisés en avance des cibles fixées (cible de 70 % en 2023 dépassée courant 2022),

- en 2021, annonce de la stratégie *Build-Back-Better Emerging Markets Sustainable Transaction* (« BEST ») *Bond Fund* qui a pour objectif de mobiliser des capitaux privés vers des obligations durables des marchés émergents, favorisant une croissance verte, résiliente et inclusive. La stratégie a été lancée durant le quatrième trimestre 2023 ;

- la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :
 - en 2019, lancement du programme *Green Credit Continuum* avec l'objectif de favoriser le développement du marché de la dette verte au-delà des obligations vertes existantes et de soutenir ainsi le financement de PME ou d'ETI en Europe (cible : 1 milliard d'euros),
- la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB) :
 - en 2019, création d'un dispositif inédit, le *Climate Change Investment Framework (CCIF)*, qui prend en considération trois variables – le financement vert, la limitation des risques climatiques et la résistance aux changements climatiques – afin d'analyser la capacité des émetteurs à faire face aux changements climatiques,
- en complément, lancement du fonds obligataire de 300 millions de dollars en 2020, l'*Asia Climate Bond Portfolio*. Investi dans des obligations vertes labellisées et des obligations climatiques non labellisées, il s'engage auprès des sociétés émettrices pour les aider à faire évoluer leurs modèles d'entreprise afin d'accroître la résilience climatique et le leadership vert,
- application en 2023 du dispositif CCIF à un fonds ouvert de 200 millions de dollars, soutenu par un consultant majeur et fournissant à des investisseurs institutionnels internationaux un outil de mesure des risques et opportunités liés au climat émanant de leur portefeuille.

3.2.4 L'investissement responsable : une responsabilité partagée par tous les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs d'Amundi est mobilisé au service du projet sociétal de l'entreprise sous l'impulsion et le support de l'équipe dédiée à l'investissement responsable.

3.2.4.1 Les acteurs de la gestion active

Une gouvernance croisée entre les équipes d'investissement et les équipes Investissement Responsable

L'alignement stratégique et la coopération entre la Gestion Active et l'équipe Investissement Responsable sont assurés à travers des Comités regroupant les décisionnaires des deux équipes.

Les dirigeants de l'équipe Investissement Responsable sont membres des Comités clés de la Gestion Active :

- le CRIO (*Chief Responsible Investment Officer*) est membre des deux Comités de Direction de la Gestion Active (comité restreint et comité élargi) ;
- le CRIO et le responsable de la Recherche ESG, de l'Engagement et du Vote sont membres du Comité d'Investissement.

De manière réciproque, les dirigeants de la Gestion Active sont membres des comités décisionnaires de l'Investissement Responsable. Le CIO (*Chief Investment Officer*) est à ce titre membre du Comité Stratégique ESG & Climat et du Comité de Vote.

Intégration ESG dans le processus d'investissement

A. Socles communs à l'ensemble des portefeuilles

Le « *mainstreaming ESG* » (au niveau global portefeuille)

Le processus d'intégration ESG d'Amundi est appliqué par défaut à tous les fonds ouverts gérés activement (fonds maîtres et nourriciers), chaque fois que cela est techniquement possible. L'objectif de chaque fonds est d'obtenir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son univers d'investissement de référence. Cela se traduit par la prise en compte par tous les gérants concernés des scores ESG des émetteurs, tel que définis par notre système de notation propriétaire, afin de répondre aux objectifs de leur fonds.

L'intégration dans la sélection de valeurs à l'intérieur des portefeuilles

Les critères ESG, au même titre que les critères financiers, font partie intégrante du cadre d'analyse global des émetteurs. L'évaluation des *business models* intègre les facteurs ESG pertinents pour l'entreprise qui dépendent pour beaucoup de l'industrie dans laquelle elle opère.

L'engagement et le vote

La politique d'engagement est définie par l'équipe Investissement Responsable, en lien avec les équipes de gestion. Elle est déployée au moyen de dialogues avec les émetteurs, auxquels sont associées les plateformes d'investissement. L'engagement vise à encourager et à inciter les entreprises à prendre en compte des enjeux de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance, dans une recherche d'amélioration de leur performance financière et extra-financière.

La politique de vote d'Amundi complète la stratégie d'engagement. Elle repose sur une approche intégrée de l'entreprise, et analyse notamment la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux par son Conseil d'Administration et dans sa gouvernance. Le Comité de Vote est l'organe de gouvernance qui valide la politique de vote. Plusieurs responsables des plateformes d'investissement sont membres du Comité de Vote et participent à l'ensemble des décisions prises.

L'intégration dans la recherche par l'Amundi Investment Institute

Pour les équipes de recherche de l'Amundi Investment Institute, l'intégration des enjeux ESG s'articule notamment autour des axes suivants :

- inclusion de considérations climatiques et sociales dans les calculs de rendements attendus des classes d'actifs à long terme ;

développement et proposition de nouvelles stratégies d'investissement ESG et impact climatique aux équipes de gestion.

B. Développement de gammes spécifiques dont la proposition de valeur est centrée sur l'ESG, ou qui se dotent d'objectifs ESG spécifiques

- **Produits *Net Zero Ambition*** : ces produits ont un objectif additionnel de décarbonation qui consiste à réduire annuellement l'empreinte carbone d'un portefeuille d'un pourcentage donné, compatible avec l'objectif de neutralité carbone à 2050. Les émetteurs qui s'engagent à atteindre des cibles de réduction d'empreinte carbone tout en investissant dans la transition vers une société bas carbone contribuent à la transition et se mettent en position pour en bénéficier.

- **Produits Engagement Action** : ces produits placent l'engagement au cœur de leur stratégie. En tant qu'actionnaire de long terme, Amundi a pour objectif d'influencer les pratiques ESG des entreprises dans lesquelles elle investit. Les équipes de gestion et d'engagement d'Amundi ont des discussions approfondies avec les équipes dirigeantes des entreprises afin de les inciter à mieux prendre en compte les impacts des enjeux ESG sur leur modèle d'affaires.
- **Produits « ESG Improvers »** : ces produits capturent l'alpha généré par des entreprises dont nous estimons que le profil ESG est en amélioration. Dans ce cas, l'investissement est prioritairement fait dans des entreprises au début de leur transformation ESG en évaluant leur potentiel d'amélioration et leur dynamique de transformation.
- **Produits en obligations Vertes, Sociales et Durables**: ces produits permettent des investissements dans des projets, dont l'impact peut être mesuré, contribuant à la transition écologique ou ayant un impact social positif, notamment pour des populations défavorisées.

3.2.4.2 Les acteurs de la gestion passive

Une gouvernance partagée entre les équipes de la gestion passive et l'équipe Investissement Responsable

Les équipes de gestion de la plateforme passive interagissent de manière très rapprochée avec la plateforme Investissement Responsable, et en particulier les équipes de recherche quantitative. Cette coopération permet notamment d'enrichir les réflexions dans le cadre de la mise en place de nouvelles solutions clients ESG ou Climat ou afin de coordonner le dialogue avec les fournisseurs d'indices.

Par ailleurs, la plateforme de gestion passive participe au Comité Stratégique ESG & Climat et au Comité de Notation ESG, ce qui assure une bonne coordination entre les équipes dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe en matière d'investissement responsable.

Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

La gestion passive chez Amundi participe pleinement aux ambitions du Groupe en matière d'investissement responsable.

Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la gestion indicielle et des ETF en particulier – simplicité, accessibilité et faibles coûts – font de ces produits de véritables outils de démocratisation de l'accès à l'investissement responsable.

L'investissement responsable en gestion passive chez Amundi repose ainsi sur trois piliers :

A. La réplication d'indices ESG et Climat / Net Zero

Amundi dispose de la gamme d'ETF responsables la plus large du marché européen. Celle-ci couvre les principales classes d'actifs et zones géographiques pour une allocation de portefeuille diversifiée.

Conformément au plan Ambitions ESG 2025, Amundi souhaite continuer à élargir cette offre avec pour objectif que la gamme ETF soit constituée d'au moins 40 % d'ETF ESG à horizon 2025.

Intégration dans l'outil de gestion de portefeuille

Les équipes de gestion ont un accès intégré à des données et scores ESG via l'outil de gestion de portefeuille propriétaire d'Amundi, ALTO*. Cela permet aux gérants de prendre en compte les risques de durabilité et les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans leur processus de décision d'investissement et d'appliquer la politique d'exclusion d'Amundi le cas échéant. Ils sont également en mesure de concevoir et de gérer leur portefeuille dans le respect des règles ESG spécifiques et des objectifs ESG qui peuvent s'appliquer aux stratégies et produits d'investissement qui relèvent de leur compétence.

L'atteinte de cet objectif passe non seulement par le lancement de nouveaux produits, mais surtout par une démarche volontariste de transformation de fonds répliquant des indices traditionnels vers des indices responsables.

Sur les solutions Climat / Net Zero, la plateforme passive d'Amundi a été pionnière dans le développement de solutions indicielles avec la co-crédation dès 2014 des premiers indices bas carbone avec MSCI, AP4 et le Fonds de Réserve des Retraites. Depuis, Amundi a continué à innover et a été un des premiers acteurs à lancer des ETF répliquant les indices climatiques européens « EU Climate Transition » et « EU Paris Aligned Benchmark ».

B. Les solutions sur mesure d'optimisation ou d'exclusion ESG

Le développement des solutions indicielles responsables entièrement dédiées constitue une des forces de la plateforme de gestion passive.

Celle-ci capitalise sur une connaissance approfondie des indices de marché actions et obligataires, sur un dialogue permanent avec les fournisseurs d'indices et sur une coopération continue avec les équipes de recherche quantitative Groupe. Par ailleurs, l'équipe Solutions et Ingénierie au sein de l'équipe de gestion permet d'accompagner les clients dans leurs objectifs de transition ESG ou Net Zero en réalisant des simulations et en illustrant de manière tangible les impacts des filtres et optimisation ESG et Climat de leur portefeuille.

C. Le vote et l'engagement

Enfin, Amundi est convaincue qu'être un gérant passif responsable va au-delà du développement et de la gestion de produits et solutions responsables. Cela nécessite d'avoir une stratégie d'engagement et une politique de vote robustes permettant de promouvoir la transition vers une économie bas carbone, plus durable et plus inclusive. Les actions menées par Amundi en termes d'engagement et de vote s'appliquent à l'ensemble de ses gestions, passives comme actives.

3.2.4.3 Les acteurs de la gestion Actifs Réels et Alternatifs

Amundi Actifs Réels et Alternatifs

Dans la continuité des engagements pris au sein d'Amundi Actifs Réels et Alternatifs (Amundi Alternatives & Real Assets "AARA") pour mettre l'ESG au cœur des différentes expertises de la plateforme, une équipe dédiée intégrée a été créée en 2021. Ce nouveau dispositif renforce l'étroite collaboration existante depuis plusieurs années entre les équipes de gestion de la plateforme AARA et l'équipe de Recherche ESG d'Amundi, afin d'intégrer et de décliner les ambitions du plan Ambitions ESG 2025 d'Amundi au cœur de la stratégie d'AARA.

Les engagements d'Amundi Actifs Réels et Alternatifs en faveur de l'investissement responsable s'articulent autour de trois axes majeurs, à savoir :

- agir pour le climat ;
- accroître la transparence ;
- aligner les intérêts de toutes les parties prenantes.

Afin d'assurer une transparence sur les principes de gouvernance, la politique et la stratégie qui guident l'intégration des critères ESG dans sa politique d'investissement, Amundi Actifs Réels & Alternatifs a rédigé une Charte d'investissement responsable et a publié en 2023 la seconde édition de son rapport d'investisseur responsable :

Pour renforcer son engagement en faveur de l'ESG et aller plus loin dans l'accompagnement des PME et ETI, en favorisant les échanges sur leurs bonnes pratiques, Amundi Actifs Réels & Alternatifs a organisé en octobre 2023 pour la deuxième année les rencontres ESG dédiées aux PME et ETI qu'AARA accompagne en private equity et en dette privée.

Amundi Immobilier

Avec un encours géré de 37 milliards d'euros, Amundi Immobilier place l'ESG au cœur de ses gestions et de ses processus d'investissement depuis plus de douze ans. Amundi Immobilier s'est engagé dans cette voie dès 2010, avec la mise en place d'une Charte ESG, en devenant l'un des membres fondateurs de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), dont elle assure par ailleurs la charge de Trésorier. Amundi Immobilier est en outre investie dans des travaux de place visant à apporter transparence et prise en compte renforcée des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans toute la chaîne de valeur des métiers de l'immobilier, et notamment dans celles assurant le développement du Label ISR des fonds immobiliers.

Amundi Immobilier contribue activement à différentes initiatives en faveur de la biodiversité ou de la prise en compte au niveau européen des enjeux extra-financiers par la chaîne de valeur de l'immobilier, tels que :

- **Biodiversity Impulsion Group (BIG)** qui vise à développer un référentiel commun d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers ;
- **European Sustainability Real Estate Initiative (ESREI)**, qui vise, au sein de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), à étendre son périmètre d'étude à l'échelle européenne, et notamment, à renforcer la veille technique et réglementaire dans les pays de l'Union européenne et au niveau de la Commission européenne ainsi qu'à créer un réseau d'acteurs européens de l'immobilier durable.

En tant que membre actif de la Commission de l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) pour la déclinaison du label ISR aux fonds immobiliers, Amundi Immobilier a continué ses travaux de labellisation de ses fonds avec le fonds OPPCI Vivaldi en 2023.

Amundi Private Equity Funds ⁽¹⁾

Depuis 2014, la démarche ESG représente un levier de création de valeur pour Amundi PEF, qui l'a intégrée dans ses décisions d'investissement et tout au long de la période de détention de ses participations.

Pour son activité de fonds de fonds ⁽²⁾, les politiques ESG des gérants sont revues attentivement. Elles font partie de l'appréciation globale portée sur la proposition d'investissement. Pour approfondir sa démarche durant la période de détention, Amundi PEF analyse des indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs pertinents, tant sur les gérants que sur leurs participations sous-jacentes.

Pour son activité de fonds directs, le questionnaire de *due diligence* ESG a été revu afin d'intégrer de nouvelles demandes :

- une plus grande corrélation avec la notation ESG des émetteurs cotés développée par le Groupe ;
- une réponse à une réglementation croissante (SFDR, Taxonomie, etc.) ;
- une semi-automatisation de l'outil, afin d'homogénéiser la notation des entreprises ;
- une notation des entreprises commune avec les autres classes d'actifs d'Amundi Actifs Réels (Dette Privée et Impact).

Cette nouvelle méthodologie accélère la mise en place de feuilles de route ESG pour chacune des participations en portefeuille. Elle assure que les entreprises répondent à leurs obligations réglementaires en termes d'ESG et les accompagne dans la définition ou l'amélioration de leur stratégie RSE. En qualité d'actionnaire actif participant à la gouvernance des entreprises, Amundi PEF (activité fonds directs) fait de l'ESG un sujet de dialogue actionnarial. Il vérifie que les questions ESG sont abordées dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance et que l'entreprise progresse tout au long de l'investissement. Sa démarche d'engagement se matérialise par des recommandations à plus ou moins long terme, adaptées à l'entreprise et à son secteur.

Impact Économique, Social et Solidaire

En 2023, Amundi a continué de renforcer son activité d'investissement à impact social et solidaire, conformément à son ambition annoncée en 2018 de devenir l'acteur de référence du secteur. Le fonds Amundi Finance et Solidarité, à fêté ses dix ans cette année, confirmant ainsi sa position de leader de l'investissement à impact social et solidaire en France, avec un encours de 509 millions d'euros à fin décembre 2023.

Les thématiques d'investissement s'articulent d'abord autour du « prendre soin » des personnes, en leur donnant accès à un logement décent, un travail reconnu, des soins appropriés et une formation adaptée. Elles portent également sur le « prendre soin » de la planète : préservation des terres et des ressources naturelles ainsi que développement de l'économie circulaire. Impact environnemental et impact social sont étroitement liés. Leur conjugaison est gage d'une cohésion sociale renforcée.

Amundi Finance et Solidarité investit principalement dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), en accompagnant le changement de taille et le passage à l'échelle. Le site Internet <https://amundi.oneheart.fr> permet d'identifier chacune des entreprises financées et de suivre leur actualité tout au long de l'année. Enfin, le Club des Partenaires, organisé tous les ans par l'équipe de gestion permet à l'ensemble de notre écosystème de se rencontrer, de lancer des pistes de réflexions communes et de développer des synergies.

(1) *Activité fonds directs et activité fonds de fonds.*

(2) *Fonds de capital investissement, infrastructures ou dettes non cotées.*

Amundi Dette Privée

La prise en compte des critères ESG fait partie intégrante du processus d'investissement en dette privée, de la phase de sélection des investissements jusqu'à la maturité des prêts et obligations.

Chaque opportunité présentée en Comité d'Investissement fait l'objet d'une *due diligence* portant sur les risques ESG identifiés et sur les engagements d'amélioration pris par l'entreprise. Cette *due diligence* éclaire l'analyse crédit, réalisée de manière concomitante. La *due diligence* ESG est effectuée par l'équipe ESG AARA, en collaboration avec l'équipe de Recherche ESG et l'équipe d'investissement Dette Privée. Cela inclut notamment l'envoi de questionnaires ESG, des échanges avec le management et des revues d'études sectorielles d'agences de notation extra-financières. C'est aussi l'opportunité pour l'équipe Dette Privée d'engager les entreprises, en les accompagnant sur la voie de l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales.

En 2022 et 2023, l'équipe Dette Privée avait lancé et participé avec l'équipe ESG à des groupes de travail de place, notamment sur la thématique des *Sustainability-Linked Loans* (financements dont la marge est en partie indexée sur des indicateurs ESG) permettant la création et la diffusion d'un guide de référence symbole de l'ambition ESG que souhaite défendre Amundi Dette Privée au travers de ces nouveaux instruments, sous l'égide de France Invest ⁽¹⁾.

2023 a été l'occasion de renforcer la politique d'engagement auprès des émetteurs et de poursuivre le déploiement de stratégies centrées sur l'impact et l'amélioration des pratiques ESG au sein de l'activité Dette Privée, comme le lancement de la stratégie d'investissement d'impact Amundi Ambition Agri Agro Direct Lending Europe qui a un objectif de levée de fonds de 750 millions d'euros. Le fonds vise à financer la transition du secteur agricole et agroalimentaire européen.

Enfin dans les domaines de la dette immobilière, la coopération avec les équipes ESG d'AARA et d'Amundi immobilier a permis de mieux intégrer les enjeux de durabilité dans la sélection et la gestion des encours au moyen d'une notation ESG sur l'immeuble sous-jacent ainsi qu'au niveau du sponsor equity.

Amundi Transition Énergétique

Amundi Transition Énergétique (ATE) est une société de gestion d'actifs, créée en 2016, dédiée aux infrastructures vertes et à la transition énergétique. Elle promeut un modèle énergétique robuste et durable face aux défis de l'approvisionnement en énergie, de l'évolution des prix, de l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

En 2023, ATE a revu et mis à jour sa Politique d'Investisseur Responsable afin d'intégrer les nouvelles dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR) concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers. La prise en compte des risques en matière de durabilité a ainsi été explicitée. De même, les indicateurs d'incidence négative en matière de durabilité ont été ajoutés aux informations collectées auprès des participations.

Chaque année, ATE publie un rapport d'impact à destination des investisseurs de chacun des fonds gérés. Les rapports présentent les indicateurs ESG pertinents sur le dernier exercice et les exercices précédents. Les rapports 2023 ont été enrichis des nouveaux indicateurs et informations liés à la SFDR.

La place centrale des critères extra-financiers dans les gestions d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs (« AARA »)

Au cœur de la stratégie d'Amundi, l'investissement responsable se déploie au sein des 6 expertises d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs, qui proposent une large gamme de fonds allant de fonds avec une politique ESG affirmée jusqu'aux fonds à impact. La mise en œuvre de cette politique ESG est le fruit d'une coopération étroite et permanente entre les ressources dédiées à l'ESG et les différentes équipes de gestion. Le développement de l'investissement à impact s'insère dans l'investissement responsable avec, au sein d'Amundi Actifs Réels & Alternatifs, un focus initial sur l'impact social qui prend de plus en plus une orientation environnementale également ; en effet, nous sommes convaincus que les dimensions environnementales et sociales sont étroitement liées.

La prise en compte de ces critères ESG se fait au travers de 5 étapes clés dans la vie d'un produit :

Politique d'exclusion

Amundi Actifs Réels et Alternatifs applique des règles d'exclusion ciblées conformes à celles de la politique d'exclusion du Groupe.

En complément, pour l'expertise Amundi Transition Énergétique, le secteur du nucléaire est également exclu.

Politique de sélection

L'examen préliminaire, lors de la phase de sélection d'un actif, permet de s'assurer que l'équipe d'investissement se concentre exclusivement sur les secteurs autorisés par la politique d'investissement responsable pour la catégorie d'actifs, le fonds ou le mandat. Des exclusions supplémentaires peuvent être appliquées dans les prospectus de certains fonds en fonction de la stratégie visée par le fonds.

Due diligence

En sus de la politique d'exclusion appliquée en premier filtre, toute opportunité reçue et présentée en comité d'investissement fait l'objet d'une due diligence ESG qui permet une analyse approfondie des risques extra-financiers identifiés. Cette due diligence fait partie intégrante des critères d'analyse et permet de compléter l'analyse financière, réalisée de manière concomitante.

La due diligence ESG est effectuée par toutes les expertises, en collaboration si nécessaire, avec les experts ESG d'Amundi.

Décision d'investissement

Le processus de décision d'investissement et le memorandum d'investissement de chaque expertise incluent systématiquement les résultats de la due diligence ESG. Les équipes de chaque fonds sont notamment attentives aux opportunités et aux modalités de réduction de l'empreinte carbone des actifs. La dimension ESG fait partie intégrante de la décision d'investissement.

Période de détention

Lorsque cela est possible pendant la période de détention, chaque gérant ou responsable d'investissement entretient un dialogue constant avec les entreprises et / ou les gestionnaires des actifs en portefeuille. Cette relation privilégiée est utilisée pour le suivi des plans d'actions et l'amélioration des performances ESG. Les équipes de gestion ont deux priorités d'investisseur responsable : l'examen périodique des performances extra-financières de leurs actifs en portefeuille et la réalisation de bilans carbone. Chaque expertise a en outre développé des pratiques et plans d'action spécifiques à son univers d'investissement.

(1) Association des Investisseurs pour la Croissance.

3.2.4.4 L'équipe dédiée à l'investissement responsable

La ligne métier Investissement Responsable définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions en lien avec l'ensemble des grands métiers du Groupe. Elle travaille au service des différentes gestions, qui intègrent la dimension responsable dans l'ensemble de leurs activités : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

Équipe « ESG COO Office »

Cette équipe coordonne les projets de la ligne métier Investissement Responsable avec les fonctions supports du Groupe, elle produit les tableaux de bord de suivi de l'activité (business, budget, IT, audit, projets) et supervise les grands projets transversaux.

Équipe « Recherche ESG, engagement et vote »

Cette équipe internationale est présente à Paris, Londres, Singapour, Pékin et Tokyo. Les analystes ESG couvrent les sujets ESG de chaque secteur d'activité et des principaux segments d'investissement (souverains, obligations durables, etc.). Ils évaluent leurs risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité, ils sélectionnent les KPI⁽¹⁾ associés et attribuent les poids appropriés dans le système de notation ESG propriétaire. Les analystes ESG travaillent avec l'équipe Gouvernance d'entreprise composée de spécialistes dédiés au vote et à la conduite du dialogue préassemblée. Ces spécialistes exercent les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont Amundi assure la gestion pour le compte de ses clients. Les analystes ESG et les analystes de gouvernance d'entreprise rencontrent, engagent et maintiennent un dialogue constant avec les entreprises dans le but d'améliorer leurs pratiques et impacts ESG. Les membres de l'équipe travaillent activement avec des gestionnaires de portefeuilles et les analystes financiers afin de renforcer le savoir-faire et l'expertise ESG dans l'ensemble du Groupe, cela inclut la culture et la pratique d'un engagement ambitieux et impactant auprès des émetteurs des différentes plateformes d'investissement.

Équipe « Méthode et solutions ESG »

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers assure le développement et le maintien (en collaboration avec l'équipe de recherche ESG et l'équipe ESG Global Data Management) du système de notation ESG propriétaire d'Amundi. Ces spécialistes pilotent l'intégration et le développement des scores ESG et des solutions ESG. Ils permettent aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille d'intégrer les considérations ESG et de durabilité dans leurs décisions d'investissement, et également aux équipes de développement commercial de créer des solutions d'investissement innovantes en intégrant des données liées à la durabilité dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, mesures d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration d'outils analytiques ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et les systèmes de reporting client d'Amundi.

Équipe « Développement commercial et plaidoyer ESG »

Présente à Paris, Munich, Tokyo, Milan et Hong Kong, l'objectif de cette équipe est d'accompagner et de développer l'offre de solutions ESG adaptées aux besoins et aux enjeux des investisseurs, en collaboration avec les plateformes d'investissement et les unités marketing. Elle fournit une expertise, des conseils et des services en matière d'investissement responsable à tous les clients et partenaires d'Amundi. Les membres de l'équipe contribuent à la promotion interne et externe de l'investissement responsable et supervisent l'engagement d'Amundi dans les initiatives de finance responsable. Ils développent des programmes de formation pour les clients et pour les employés.

Équipe « Stratégie réglementaire ESG »

Cette équipe est chargée des questions de réglementation ESG au sein du département ESG. Elle soutient le développement d'Amundi en anticipant les impacts des futures réglementations ESG, et contribue aux travaux de l'industrie financière sur le renforcement continu du cadre d'investissement ESG dans toutes les juridictions.

Déploiement des Ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat

Les cadres méthodologiques et d'analyses de l'industrie restent encore partiels. Ils se construisent au fur et à mesure des avancées scientifiques et technologiques dans la compréhension des impacts du changement climatique. Aussi le besoin de recherche est-il crucial, afin que les professionnels puissent prendre des décisions éclairées et les intégrer à leurs stratégies d'investissement.

Amundi a un dispositif pérenne de recherche qualitative et quantitative portant sur l'analyse des risques et des opportunités liées aux grands enjeux ESG (dont le climat et les objectifs de neutralité carbone), et leur impact sur les scénarios macroéconomiques, sur les différents secteurs et sur les entreprises.

Dans ce même but, Amundi investit dans les données et le développement d'outils d'aide à la décision. Pour que les professionnels de l'investissement aient accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, Amundi a significativement élargi sa couverture en augmentant le nombre de ses fournisseurs de données ESG. Amundi a également augmenté les investissements en systèmes d'information au cours des dernières années. L'outil de gestion de portefeuilles, ALTO*, a notamment été doté de moteurs de calcul plus performants et d'un ensemble de nouvelles fonctionnalités Climat & ESG.

Amundi renforce ainsi ses équipes, tant au niveau de l'intégration et du traitement de la donnée extra-financière en matière climatique, qu'au niveau technologique, et prévoit d'enrichir sa couverture analytique de façon continue en intégrant des fonctionnalités conçues en interne par ses experts.

(1) Key Performance Indicator, *Indicateur de performance clé*.

3.2.4.5 Une politique de formation continue pour l'ensemble de collaborateurs

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie Investissement Responsable.

À cet effet, elle a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable. Ainsi le dispositif couvre notamment les définitions, les acteurs, la réglementation, les enjeux liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance (ESG), et détaille les missions de la recherche ESG d'Amundi, les politiques et méthodologies ESG propriétaires, et enfin les outils dédiés.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de formations obligatoires en e-learning, mais aussi sous forme de webinars, vidéos ou autres supports pédagogiques.

La ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable, l'équipe formation et l'Amundi Institute participent à la réalisation de ces contenus, qui sont mis à disposition sur la plateforme digitale « ESG Suite » administrée par l'équipe Investissement Responsable.

Ce dispositif a été renforcé par le lancement du programme « Responsible Investment Training ». Lancé fin 2022 et déployé en 2023, ce programme propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau

d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes des métiers concernés. Ces parcours, co-construits par les équipes Investissement Responsable, Formation, RSE et les lignes métiers, ont pour objectif d'accompagner les collaborateurs dans leur compréhension de la stratégie d'investisseur responsable d'Amundi, et notamment Stratégie Climat, afin qu'ils en deviennent, chacun à leur niveau, pleinement contributeurs. En 2023, ce parcours a été enrichi avec un e-learning d'approfondissement sur le climat, des vidéos et un mémo détaillé sur les réglementations de la finance durable ainsi que des tutoriels.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la formation des cadres dirigeants d'Amundi afin qu'ils disposent des connaissances requises pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi.

En 2023, 100 % des collaborateurs d'Amundi ⁽¹⁾ ont été formés à l'investissement responsable, conformément à l'engagement pris dans le Say-on-Climat.

À la formation s'ajoute un support d'expertise (notamment équipe Investissement Responsable, « ESG champions ») qui accompagne les collaborateurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques d'investissement responsable. Les « ESG champions » au sein des plateformes de gestion sont les ambassadeurs auprès de leurs collègues des sujets d'investissement responsable et contributeurs clés dans les projets transverses ayant trait à l'investissement responsable (comme par exemple la définition des « Sustainable Investment Framework »).

3.2.5 Un engagement renforcé envers les autres parties prenantes d'Amundi

Tout d'abord, Amundi s'engage auprès de ses émetteurs. Nous définissons l'engagement comme un processus distinct de nos dialogues traditionnels avec les entreprises. L'objectif principal de l'engagement est d'influencer les activités ou les actions des entreprises, en les guidant afin d'améliorer leurs pratiques ESG ou afin d'avoir un impact sur les sujets clés liés au développement durable. Par ailleurs, Amundi est engagée à accompagner ses clients dans leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement sur la trajectoire *Net Zero*. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche sur les défis climatiques et les trajectoires *Net Zero*. Elle organise des formations consacrées aux sujets ESG et *Net Zero*. Elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement.

De plus, Amundi considère la collaboration avec ses pairs comme un moyen de contribuer aux meilleures pratiques de son écosystème et s'implique activement dans les initiatives essentielles à l'amélioration des standards de place, comme la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosure* (TNFD) ou le *High Level Expert Group on Sustainable Finance* (HLEG). Enfin, Amundi a annoncé, dans le cadre de son plan Ambitions ESG 2025, le lancement d'ALTO Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

Amundi Technology renforce ainsi son soutien à l'investissement responsable et la finance durable. Innovante et modulaire, la solution ALTO Sustainability apporte une flexibilité supplémentaire aux clients et les aide à aligner les décisions d'investissement avec leurs objectifs ESG et Climat. Elle permettra aux utilisateurs de :

- intégrer leurs propres données et analyses ESG dans ALTO* Investment ;
- intégrer des données ESG tierces et bénéficier d'un service de contrôle et mise en qualité de ces données par les équipes d'Amundi ;
- construire des scores sur mesure au niveau de l'émetteur et / ou du portefeuille ;
- utiliser les données ESG, climat, biodiversité et SFDR dans toute la chaîne de valeur de la gestion d'actifs : analyse de portefeuille, simulation, contrôles *pre-trade* et *post-trade* des règles d'investissement, production des *reportings* ;
- suivre la trajectoire *Net Zero* des portefeuilles avec ALTO Dashboard.

ALTO Sustainability facilitera la mise en œuvre des obligations réglementaires en matière de *reporting*. Ainsi, les professionnels de l'investissement pourront efficacement mettre en œuvre des stratégies d'investissement ESG.

(1) CDD, CDI, hors JV.

3.2.6 Une mise en œuvre transparente

La transparence est depuis toujours la pierre angulaire de l'approche d'Amundi. Toutes ses politiques, tous ses rapports relatifs à l'investissement responsable et au climat sont rendus publics et peuvent être consultés sur son site Internet.

3.2.6.1 Les politiques de vote et d'investissement responsable

La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement, ainsi que la politique relative à son usage des droits de vote, sont présentées dans différents documents :

- le document relatif à la politique d'investissement responsable présente le dispositif d'Amundi en la matière, avec notamment la description de sa méthodologie d'évaluation ESG et de sa politique d'exclusion ;
- celui relatif à la politique de vote présente les principes qui guident ses votes et la manière dont elle y intègre à la fois les enjeux ESG et climatiques. Cette politique est publiée en amont de la campagne de vote.

3.2.6.2 S'adapter en continu aux réglementations de la finance durable (MIFID 2, SFDR...)

Amundi accueille favorablement les nouvelles réglementations visant à construire un marché de l'investissement responsable solide et transparent, les questions ESG devenant de plus en plus importantes, en particulier en Europe. Le groupe adapte ses stratégies, son marketing, ses systèmes d'information et son organisation pour servir au mieux ses clients dans un environnement réglementaire plus exigeant. Par exemple, pour la mise en œuvre de MIFID 2, une gouvernance spécifique a été mise en place pour remplir les questionnaires de préférence durable et des formations ont été organisées tout au long de l'année 2023.

3.2.6.3 Le rapport d'Engagement et de Vote

Le rapport d'Engagement et de vote dresse le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote (les votes individuels sont également publiés sur son site).

Par ailleurs, Amundi publie tous les ans un rapport de *Stewardship*, validé par la FRC (Financial Reporting Council), revenant sur la façon dont elle répond aux différents codes de *Stewardship* dont elle est signataire.

3.2.6.4 Le rapport Climat et durabilité

Le rapport Climat et Durabilité répond aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat et aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (Rapport TCFD). Ce rapport annuel a pour but de renforcer la transparence de nos activités et de nos pratiques extra-financières, il rend compte de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi ainsi que de ses avancées sur les questions climatiques et de biodiversité.

3.2.7 La stratégie climatique d'Amundi

3.2.7.1 État d'avancement

En accord avec l'engagement pris dans le plan Ambitions ESG 2025, Amundi a soumis sa stratégie Climat au vote consultatif de ses actionnaires lors de son Assemblée générale 2022. Cette résolution « *Say on Climate* » a recueilli 97,7 % de votes favorables.

Conformément à la bonne pratique consistant à présenter annuellement l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie Climat, Amundi a soumis à son Assemblée générale 2023 une résolution « *Say on Climate* » *ex post* détaillant les avancées réalisées lors du premier exercice de mise en œuvre 2022. Cette résolution a été approuvée à 98,26 % des voix.

Amundi présentera lors de son Assemblée générale 2024 une résolution « *Say on Climate* » *ex post*, détaillant les avancées réalisées lors de l'exercice 2023. Un tableau précisant point par point ces avancées est présenté ci-dessous.

En complément de sa stratégie climat associée au « *Say on Climate* », Amundi avait précisé en 2022 son engagement en tant que membre de la *Net Zero Asset Managers Initiative*.

Amundi Say-on-Climate - État d'avancement à fin 2023

✓ : Réalisé → : En ligne avec l'objectif ★ : Objectif du Plan Ambitions ESG 2025

Vous retrouverez toutes les notes de ce tableau en page 163.

			Cible/ mesure ex-post	Échéance	Réalisé au 31/12/2023	Statut du progrès
1. Intégration de l'enjeu climatique dans la conduite de l'activité						
A. Mettre le climat au centre de la gouvernance, aligner et responsabiliser						
<u>Rôle du Conseil d'Administration</u>	« Sensibilisés depuis 2020 aux enjeux climatiques, les membres du Conseil, soucieux de développer leurs compétences en la matière, bénéficieront à l'avenir d'une session annuelle de formation sur la thématique du climat. »	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures consacrées par le Conseil d'Administration au sujet Climat Taux de présence moyen aux sessions sur le sujet Climat et Investissement Responsable 	Nb d'heures	Annuelle	5h30	✓
			> 80 %	Annuelle	93 %	✓
<u>Le Dispositif d'Alignement des Collaborateurs, au travers d'une nouvelle politique de rémunération</u>	« La réalisation de la stratégie Climat n'est possible qu'en sensibilisant toutes les parties prenantes d'Amundi et suppose un dispositif d'alignement de la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est en cours de déploiement. »	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un plan de rémunération de la DG, indexé aux objectifs ESG, RSE Existence d'un plan de rémunération de 200 cadres dirigeants, indexé aux objectifs ESG, RSE % de collaborateurs ayant des objectifs ESG sur la population concernée (Commerciaux et Gérants) 	100 %	Annuelle	100 %	✓ ★
			100 %	Annuelle	100 %	✓ ★
			100 %	Annuelle	99 % ⁽¹⁾	✓ ★
B. Se fixer des objectifs de réduction des émissions directes						
<u>L'alignement de la politique RSE sur les enjeux Net Zero 2050</u>	« Une réduction, d'ici 2025, de 30 % de ses émissions de CO ₂ par ETP sur la consommation d'énergie (scope 1 et 2) et sur les déplacements professionnels (scope 3), comparativement à l'année de référence 2018. »	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de GES liées à l'énergie (scope 1 + 2) par ETP vs 2018 ^{(2) (3)} Réduction des émissions de GES liées aux déplacements professionnels (scope 3) par ETP vs 2018 ^{(2) (3)} 	- 30 %	2025	- 68 %	→ ★
	« L'intégration à sa politique d'achat des éléments relatifs au changement climatique et visant la réduction de l'empreinte carbone générée (scope 3) dès 2022. Les fournisseurs seront également engagés dans une démarche d'évaluation de leurs émissions de CO ₂ en vue de fixer des objectifs de décarbonation. »	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans la politique Achats d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone 	- 30 %	2025	- 52 %	→ ★
			Objectif à définir en 2023	2025	Objectif validé	→
C. Déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs						
<u>Le Déploiement des Ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat</u>	« Amundi a quasiment doublé la taille de son équipe ESG au cours des trois dernières années pour atteindre 40 collaborateurs et prévoit de l'augmenter encore de 40 % en 2022. »	<ul style="list-style-type: none"> 40 % d'augmentation des effectifs de l'équipe ESG - Investissement Responsable 	100 %	2022	100 %	✓
<u>La Formation Continue des Collaborateurs</u>	« À partir de 2022, un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi sera mis en œuvre, couvrant l'ensemble du personnel, avec des modules adaptés à différents niveaux d'expertises, afin d'assurer qu'au fil du temps chaque employé reçoive une formation adaptée sur le climat et l'ESG. »	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de collaborateurs formés à l'investissement responsable ⁽⁴⁾ 	100 %	2023	100 %	✓

		Cible/ mesure ex-post	Échéance	Réalisé au 31/12/2023	Statut du progrès	
	« Par ailleurs, s'assurer que les cadres dirigeants d'Amundi disposent des connaissances requises en matière de climat est essentiel pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre d'une stratégie climatique. Amundi développe donc un programme de formation spécifique pour ces derniers. »	• Nombre d'heures de formation dédiées aux enjeux Climat dispensées au SLT (Senior Leadership Team)	Nb d'heures	Annuelle	4h40	✓
<u>La Contribution aux efforts de l'industrie</u>	« Amundi s'implique activement dans les initiatives de places essentielles à l'amélioration des standards de place. »	• Bilan d'activité sur les engagements collectifs	Bilan	Annuelle	Prévu T1 2024 ⁽⁵⁾	→
	« Par ailleurs, Amundi est engagée dans l'accompagnement de ses clients quant à leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche autour des défis climatiques et des trajectoires Net Zero. »	• Bilan d'activité sur les recherches relatives au Climat publiées par Amundi sur le site Amundi Research Center	Bilan	Annuelle	Prévu T1 2024 ⁽⁵⁾	→
	« Elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement. »	• Nombre de clients ⁽⁶⁾ institutionnels démarchés sur les enjeux Net Zero	Nb de clients	Annuelle	607	→
	« Enfin, Amundi a annoncé dans le cadre de son plan Ambition 2025, le lancement d'Alto Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux. »	• ALTO* Sustainability commercialisé et nombre de modules proposés	Nb de modules commercialisés	Modules commercialisés	1 ^{er} module ESG défini et commercialisé	→ ★
D. Mettre en œuvre cette stratégie en toute transparence						
<u>Les Politiques de Vote et d'Investissement Responsable</u>	« La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement ainsi que son usage des droits de vote est présentée dans différents documents (...) »	• Politique de Vote			100 %	✓
		• Politique d'Investissement Responsable			100 %	✓
<u>Le Rapport de Stewardship</u>	« Ce rapport de stewardship, répondant aux standards du UK stewardship Code, ainsi que d'autres codes de même nature (...), rend compte annuellement des actions mises en œuvre dans la gestion pour compte de tiers, afin de valoriser au mieux les intérêts de ses clients. Les rapports annuels sur les politiques d'Engagement et de Vote dressent le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote. »	• Rapport de Stewardship validé par la FRC			Prévu T4 2024	→
		• Rapport de Vote			Prévu T1 2024 ⁽⁵⁾	→
		• Rapport d'Engagement	Publications	Annuelle 2024	Prévu T1 2024 ⁽⁵⁾	→
<u>Le Rapport Climat – TCFD</u>	« Ce Rapport Annuel, répondant aux exigences de la TCFD (...) décrit la gouvernance mise en place pour appréhender les enjeux liés au climat, la gestion des risques et les initiatives de soutien aux transitions vers une économie bas carbone. »	• Rapport Climat et Durabilité			Prévu T2 2024 ⁽⁵⁾	→

			Cible/ mesure ex-post	Échéance	Réalisé au 31/12/2023	Statut du progrès
2. Intégration de l'enjeu climatique dans sa gestion pour compte de tiers						
A. Intégrer de manière systématique l'évaluation de la transition dans ses fonds ouverts actifs						
Intégration à 100 % de l'évaluation de la transition dans les fonds ouverts actifs ⁽⁷⁾	« Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zero, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence. »	• Mise en œuvre de l'évaluation de la transition environnementale dans le processus d'investissement	100 %	2025	Méthodologie définie, mise en œuvre à partir de 2024	→ ★
B. Développer sur les grandes classes d'actifs des fonds de transition Net Zero 2050						
Offre Net Zero en gestion active sur les principales classes d'actifs	« D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zero 2050 (...). »	• Nombre de classes d'actifs proposant un produit d'investissement dédié à la transition Net Zero	6	2025	5	→ ★
C. Contribuer à l'effort de financement de la transition énergétique						
Soutien à l'effort de financement de la transition énergétique	« En 2022, Amundi poursuivra ses efforts de développement de solutions visant à investir dans des entreprises ou financer des projets ayant une contribution environnementale positive. »	• Bilan d'activités sur les solutions vertes, climat	Bilan	Annuelle	Prévu T1 2024 ⁽⁵⁾	→
3. Intégration de l'enjeu climatique dans les actions envers les entreprises						
Désinvestissement des hydrocarbures non-conventionnels > 30 %	« Amundi s'engage à publier sa politique d'exclusion concernant les secteurs du pétrole et du gaz, suite à son annonce de désinvestir d'ici la fin de l'année 2022 les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels. »	• Politique publiée & périmètre éligible désinvesti ⁽⁸⁾	100 %	2022	100 %	✓ ★
A. Déployer le dialogue actif pour accélérer et peser sur la transformation des modèles						
Engagement Climat élargi à + 1 000 entreprises	« Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi va démarrer un cycle « d'engagement » avec 1 000 entreprises supplémentaires d'ici 2025. »	• Nombre additionnel d'entreprises engagées sur le climat ⁽⁹⁾	+ 1 000	2025	+ 966	→ ★
B. Promouvoir une transition énergétique socialement acceptable						
Rapport d'activité d'engagement sur la dimension « Transition juste »	« La dimension sociale de la transition énergétique reste un élément d'attention important pour Amundi qui continuera ainsi d'y investir des moyens, que ce soit en termes de recherche ou de politique d'engagement. »	• Rapport d'activité d'engagement sur la dimension « Transition juste »	Bilan	Annuelle	Intégré dans le rapport d'engagement	→

(1) Sur la base des collaborateurs présents lors de la campagne d'évaluation.

(2) Mesure réalisée sur les entités de plus de 100 ETP, en intensité. CASA a défini des objectifs en valeur absolue dans le cadre de la soumission de sa démarche à SBTi, hors fluides réfrigérants.

(3) Mise à jour semestrielle.

(4) Périmètre de Formation : catalogue de formation Amundi, formations individuelles ou collectives, certifications de place et webinaires réalisés dans le cadre d'Investment academy; données suivies par DRH Formation.

(5) En 2024, ces rapports sont publiés sur les données 2023.

(6) Clients existants et prospects.

(7) Périmètre des fonds ouverts gérés activement, lorsqu'une méthodologie de notation transitoire est applicable.

(8) Périmètre d'application défini par la politique Investissement Responsable d'Amundi - Extraction non conventionnelle : sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste.

(9) Pour information : 547 engagements liés au climat sur un périmètre de 464 entreprises à fin 2021.

3.2.7.2 Rappel du « Say on Climate » d'Amundi (tel qu'exposé dans le DEU 2021)

Le « Say on Climate » d'Amundi

Depuis sa création, l'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi, reposant sur trois convictions :

- les acteurs économiques et financiers portent une responsabilité sociétale ;
- l'intégration des dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance dans les choix d'investissement est source de performance de long terme ;
- l'ESG sera un relais de croissance pour Amundi partout dans le monde.

Réussir la transition énergétique nécessite d'aligner les acteurs clés sur des stratégies à court, moyen et long terme :

- **les États** qui doivent définir des politiques publiques, industrielles et fiscales ainsi qu'une réglementation cohérente ;
- **les Entreprises** qui doivent concevoir les solutions technologiques nécessaires à la mutation et planifier cette dernière ;
- **le Système Financier** qui doit accompagner les entreprises en leur allouant les capitaux nécessaires.

Fort de son avancée suite à son précédent plan ESG (2018-2021) et surtout consciente des efforts qu'il reste à fournir pour que tous les secteurs et toutes les entreprises adoptent une stratégie d'alignement avec les Accords de Paris, Amundi souhaite aller plus loin, sur la thématique du Climat.

Le changement climatique est sans doute le plus grand défi de notre époque. Au travers de l'alliance financière de Glasgow (« *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* »), le secteur financier s'est engagé autour d'un objectif commun : mettre en œuvre les moyens qui sont les siens en faveur d'une économie mondiale décarbonée et atteindre les objectifs des Accords de Paris.

Consciente des enjeux et des moyens à déployer, Amundi estime que les actionnaires doivent être pleinement informés de la manière dont les entreprises entendent contribuer à cet effort collectif.

Ainsi Amundi, en tant qu'actionnaire, encourage les entreprises, dans lesquelles elle investit, à soumettre leur stratégie climat à un vote consultatif lors de leur Assemblée générale.

En tant qu'entreprise cotée, Amundi estime qu'il est également de sa responsabilité d'être transparente sur sa propre stratégie climat envers ses actionnaires.

La présentation de cette stratégie, de ses ambitions et de ses progrès annuels, est par ailleurs un exercice essentiel à l'instauration d'un dialogue actionnarial équilibré.

Les motivations des actionnaires à l'occasion d'un tel vote peuvent être multiples. Dans l'hypothèse où la résolution ne serait pas adoptée, le Conseil d'Administration mettrait en œuvre les moyens à sa disposition pour échanger et recueillir auprès de ses actionnaires des informations sur les raisons les ayant conduits, le cas échéant, à ne pas soutenir le projet de résolution proposé. Il informerait ses actionnaires du résultat de cette démarche et indiquerait les mesures envisagées pour en tenir compte.

Ainsi, Amundi souhaite soumettre sa stratégie climatique au vote consultatif annuel de son Assemblée générale 2022. À partir de 2023, Amundi sollicitera également un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie.

La démarche d'Amundi : une démarche progressive et évolutive

Consciente de la responsabilité et des obligations qu'elle porte vis-à-vis de ses clients pour qui elle investit, Amundi se doit d'adopter une **démarche progressive** dans la fixation des ambitions d'une stratégie Climat de long-terme, **avec des étapes intermédiaires**.

Déterminer l'alignement d'une entreprise avec les objectifs des Accords de Paris reste, à ce jour, un défi. Les connaissances scientifiques et les méthodologies ne cessent de s'enrichir et d'évoluer. Le large spectre de classes d'actifs et régions du monde où Amundi investit, ne bénéficie pas encore des cadres d'analyses et données nécessaires à un plan d'action exhaustif. Il n'en reste pas moins que des moyens peuvent, d'ores et déjà, être déployés.

La stratégie Climat d'Amundi sera donc amenée à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques, des protocoles de définitions des ambitions, des cadres réglementaires et des données disponibles quant à l'appréciation de l'alignement sur un objectif de neutralité carbone 2050.

Par ailleurs, les circonstances récentes, liées au conflit en Ukraine, auront des conséquences sur l'évolution des systèmes énergétiques. Elles imposent notamment un renforcement de l'indépendance énergétique en Europe comme dans tous les pays dans lesquels Amundi investit. S'il est trop tôt pour en mesurer les impacts, des ajustements de court terme des trajectoires énergétiques sont probables et influenceront sur la stratégie d'alignement progressif des portefeuilles d'investissement.

Si le système financier ne peut en aucun cas se substituer à l'action des États et des gouvernements pour lutter contre la crise climatique, Amundi considère néanmoins qu'il fait partie de la solution.

Fort de son engagement sur les enjeux climatiques et de sa responsabilité vis-à-vis de ses clients et de la Société, la stratégie Climat d'Amundi se veut donc évolutive et progressive, avec des objectifs à court et moyen terme.

Elle repose sur trois convictions :

1. **la nécessité d'une approche scientifique** : la transition est un sujet fondamental qui appelle une révolution industrielle, fondée à la fois sur des constats scientifiques établis et le développement de solutions technologiques éprouvées ;
2. **la nécessité d'accompagner la transition des entreprises** dans lesquelles Amundi investit plutôt que de favoriser les exclusions ou le désinvestissement, qui doivent se limiter aux activités venant compromettre cette transition. La transition implique d'assumer pleinement d'accompagner la transformation des entreprises très émissives vers des modèles de développement décarbonés ;
3. **la recherche du progrès social et économique** : Amundi considère que la transition ne pourra être réalisée que si elle est socialement acceptable.

Outre son adhésion à la coalition *Net Zero* des gérants d'actifs, Amundi déploie donc un plan d'action Climat 2022-2025 en intégrant l'enjeu climatique à trois niveaux :

1. **dans la conduite de son activité**, à savoir les moyens mis en œuvre au sein de son organisation, à travers l'alignement de ses collaborateurs et de sa gouvernance sur ces objectifs, mais également à travers ses engagements de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre ;

2. **dans sa gestion pour compte de tiers**, en décrivant ses engagements en matière de solutions d'épargne et d'investissement ;

3. **dans ses actions envers les entreprises où elle investit**, en décrivant sa politique d'exclusion, ses actions de dialogue actionnarial et sa politique d'usage des droits de vote, afin d'influer en faveur de leur transition vers un modèle d'activité décarboné en lien avec les objectifs des Accords de Paris.

1. L'intégration de l'enjeu climatique dans la conduite de l'activité d'Amundi visant à l'alignement des parties prenantes sur une stratégie climat transparente

A. Mettre le climat au centre de la gouvernance, aligner et responsabiliser

Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé fin 2020 d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux au sein de sa gouvernance. Depuis mai 2021, les progrès réalisés au niveau des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG sont analysés au moins trimestriellement par le Conseil. Sensibilisés depuis 2020 aux enjeux climatiques, les membres du Conseil, soucieux de développer leurs compétences en la matière, bénéficieront à l'avenir d'une session annuelle de formation sur la thématique du climat.

En 2021, une journée de séminaire stratégique a permis aux membres du Conseil de se pencher sur la stratégie à déployer en la matière et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 ».

Le Conseil est également appuyé par son Comité Stratégique et RSE présidé par un administrateur indépendant, qui examine chaque année les avancées du Rapport Annuel relatif à l'information sociale, environnementale et sociétale incluant les questions climatiques, figurant au chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

En 2021, au travers de ses travaux portant sur la stratégie, ce Comité a été amené à recommander au Conseil d'Administration l'adoption du Plan relatif aux ambitions stratégiques du Groupe en matière de climat et d'ESG.

À l'avenir, le Comité Stratégique et RSE sera appelé chaque année à se prononcer sur le rapport d'avancement de la stratégie Climat et ESG d'Amundi.

La gouvernance mise en place à l'échelle du Conseil, se décline également dans l'organisation interne de la Société.

Le Comité Stratégique ESG & Climat

Ce Comité mensuel, présidé par la Directrice Générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements ainsi que les orientations stratégiques du Groupe Amundi en la matière. Il a vocation à :

- piloter, contrôler et valider la stratégie climat d'Amundi en matière d'investissement ;
- valider les orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable et de la politique de vote ;
- piloter les principaux projets stratégiques.

Ce Comité s'appuie sur les recommandations du Comité de Notation ESG, présidé par la Directrice du département ESG, en charge de la politique d'investissement responsable et des méthodologies associées, et du Comité de Vote, présidé par un membre de la Direction Générale en charge de la politique de vote.

Le dispositif d'alignement des collaborateurs, au travers d'une nouvelle politique de rémunération

La réalisation de la stratégie Climat n'est possible qu'en sensibilisant toutes les parties prenantes d'Amundi et suppose un dispositif d'alignement de la politique de rémunération des collaborateurs sur la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Cette décision est en cours de déploiement.

Ainsi, l'intégration des critères ESG et climat dans la politique de rémunération se fera en deux étapes :

- dès 2022, et sous réserve de son approbation par l'Assemblée, l'évaluation de la performance et la rémunération de la Directrice Générale prendront en compte les objectifs ESG et RSE à hauteur de 20 %. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan Ambition 2025 pèsera pour 20 % dans les critères supportant le plan d'actions de performance à destination des 200 cadres dirigeants d'Amundi ;
- à partir de 2022, Amundi intégrera progressivement les objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille, afin que la détermination de leur rémunération variable intègre cette dimension.

B. Se fixer des objectifs de réduction des émissions directes

L'Alignement de la Politique RSE aux Enjeux Net Zéro 2050

Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi s'est fixé deux objectifs pour maîtriser son empreinte environnementale directe :

- une réduction, d'ici 2025, de 30 % de ses émissions de CO₂ par ETP sur la consommation d'énergie (scope 1 et 2) et sur les déplacements professionnels (scope 3), comparativement à l'année de référence 2018 ;
- l'intégration à sa politique d'achat des éléments relatifs au changement climatique et visant la réduction de l'empreinte carbone générée (scope 3) dès 2022. Les fournisseurs seront également engagés dans une démarche d'évaluation de leurs émissions de CO₂ en vue de fixer des objectifs de décarbonation.

C. Déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs

Le déploiement des ressources dédiées à nos engagements ESG et Climat

Les cadres méthodologiques et d'analyses de l'industrie restent encore partiels et se construisent au fur et à mesure des avancées scientifiques et technologiques dans la compréhension des impacts du changement climatique. Aussi, le besoin de recherche est crucial, afin que les professionnels puissent prendre des décisions éclairées et les intégrer à leurs stratégies d'investissement.

Amundi a quasiment doublé la taille de son équipe ESG au cours des trois dernières années pour atteindre 40 collaborateurs et prévoit de l'augmenter encore de 40 % en 2022. Ce renforcement permettra ainsi de soutenir ses efforts de recherche portant sur l'analyse des risques et des opportunités liés au climat et aux objectifs de neutralité carbone, et à leur impact sur les scénarios macroéconomiques, les secteurs et les entreprises. Bien que cette recherche « climat » fasse déjà partie de son analyse sectorielle ESG pour les secteurs fortement exposés au changement climatique, elle reste dépendante des données disponibles et de méthodologies crédibles de trajectoire « Net Zéro ».

Pour alimenter et compléter cet effort, Amundi investit dans les données et le développement d'outils d'aide à la décision. Pour que les professionnels de l'investissement aient accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, Amundi a significativement élargi sa couverture en augmentant le nombre de ses fournisseurs de données ESG de 4 à 14, procurant ainsi à ses professionnels l'accès à 100 millions de données extra-financières par mois. Par ailleurs, Amundi a multiplié par cinq son budget IT en la matière au cours des trois dernières années. L'outil de gestion de portefeuilles, Alto, a notamment été doté de moteurs de calcul plus performants et d'un ensemble de nouvelles fonctionnalités Climat & ESG.

Amundi renforce ainsi ses équipes, tant au niveau de l'intégration et du traitement de la donnée extra-financière en matière climatique, qu'au niveau digital, et prévoit d'enrichir son équipement analytique de façon continue en intégrant des fonctionnalités conçues en interne par ses experts.

La Formation continue des collaborateurs

Alors qu'il s'agit d'engager l'ensemble des collaborateurs et des fonctions d'Amundi dans la réalisation de la stratégie Climat, **l'enjeu de la formation est essentiel en complément des plans de renforcement des ressources.**

En 2021, plusieurs sessions de formation ont été organisées sur les questions climatiques, Net Zéro et plus globalement ESG à l'intention des professionnels de l'investissement. Une offre de formation renforcée a été mise à disposition de l'ensemble du personnel.

À partir de 2022, un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi sera mis en œuvre, couvrant l'ensemble du personnel, avec des modules adaptés à différents niveaux d'expertises, afin d'assurer qu'au fil du temps chaque employé reçoive une formation adaptée sur le climat et l'ESG.

Par ailleurs, s'assurer que les cadres dirigeants d'Amundi disposent des connaissances requises en matière de climat est essentiel pour garantir la robustesse et la qualité de la mise en œuvre d'une stratégie climatique. Amundi développe donc un programme de formation spécifique pour ces derniers.

La contribution aux efforts de l'industrie

Amundi valorise la collaboration avec ses pairs comme moyen de contribuer aux meilleures pratiques de son écosystème. Amundi s'implique activement dans les initiatives de place essentielles à l'amélioration des standards de place⁽¹⁾.

Par ailleurs, Amundi est engagée dans l'accompagnement de ses clients quant à leur démarche d'alignement de leurs portefeuilles d'investissement. Dans ce contexte, Amundi met à leur disposition ses travaux de recherche⁽²⁾ autour des défis climatiques et des trajectoires Net Zéro ; elle propose progressivement à ses clients institutionnels de gérer leur portefeuille sur un objectif d'alignement.

Enfin, Amundi a annoncé dans le cadre de son plan Ambition 2025, le lancement d'Alto Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

D. Mettre en œuvre cette stratégie en toute transparence

La transparence reste la pierre angulaire de l'approche d'Amundi. Toutes ses politiques et rapports relatifs à l'ESG et au climat sont rendus publics et peuvent être consultés sur son site internet⁽³⁾.

Les Politiques de Vote et d'Investissement Responsable

La façon dont Amundi intègre le défi climatique et les enjeux ESG à sa politique d'investissement ainsi que son usage des droits de vote est présentée dans différents documents :

- le document relatif à la politique d'investissement responsable présente le dispositif d'Amundi en matière d'investissement responsable, avec notamment la description de sa méthodologie d'évaluation ESG et sa politique d'exclusion ;
- celui relatif à la politique de vote⁽⁴⁾ présente les principes qui guident ses votes, et la manière dont elle y intègre à la fois les enjeux ESG et climatiques.

Le Rapport de Stewardship

Ce rapport de stewardship, répondant aux standards du UK stewardship Code, ainsi que d'autres codes de même nature (codes japonais, australien, canadien, italien notamment), rend compte annuellement des actions mises en œuvre, dans la gestion pour compte de tiers, afin de valoriser au mieux les intérêts de ses clients. Les rapports annuels sur les politiques d'Engagement et de Vote dressent le bilan des campagnes réalisées par Amundi dans son dialogue actionnarial et l'usage de ses droits de vote (votes également publiés sur son site⁽⁵⁾).

Le Rapport Climat – TCFD

Ce rapport annuel, répondant aux exigences de la TCFD (Task-Force on Climate related Financial Disclosures) décrit la gouvernance mise en place pour appréhender les enjeux liés au climat, la gestion des risques et les initiatives de soutien aux transitions vers une économie bas carbone.

(1) cf. Liste des participations aux initiatives dans le Stewardship report.

(2) <https://research-center.amundi.com/esg>

(3) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

(4) Couvrant Amundi Aalam Sdn Bhd (Malaisie), Amundi Asset Management, Amundi Austria, Amundi Canada, Amundi Deutschland, Amundi Hong Kong, Amundi Iberia, Amundi Immobilier, Amundi Irlande, Amundi Japon, Amundi Luxembourg, Amundi Sgr, Amundi Singapore mandats, Amundi UK Ltd, BFT IM, CPR AM, Étoile Gestion, Lyxor Asset Management, Lyxor International Asset Management, Lyxor Funds Solutions, Sabadell Gestion d'actifs, Société Générale.

(5) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

2. L'intégration de l'enjeu climatique dans sa gestion pour compte de tiers

Amundi s'emploie à accélérer l'alignement de ses investissements avec l'objectif Net Zéro d'ici 2050 et ainsi à contribuer à l'effort collectif nécessaire à la transition vers une économie décarbonée. Si Amundi dispose d'une politique d'exclusion des émetteurs exposés à certaines activités, **sa philosophie d'action est très clairement d'accompagner, soutenir mais aussi peser sur la transition des émetteurs afin d'avoir un impact positif sur l'économie réelle**. Pour ce faire, Amundi a développé et entend continuer à développer un large éventail d'actions.

A. Intégrer de manière systématique l'évaluation de la transition dans ses fonds ouverts actifs

Amundi a développé ses propres méthodologies de notation ESG pour mesurer la performance extra-financière d'un émetteur, intégrant notamment des indicateurs de performance liés au climat, eux-mêmes sélectionnés selon les secteurs et la matérialité de leur impact. Depuis 2021, l'ensemble⁽¹⁾ des fonds ouverts de gestion active a intégré un objectif de notation ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement.

Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.

3. L'intégration de l'enjeu climatique dans ses actions envers les entreprises afin d'accélérer leur transition vers un modèle d'activités décarboné

Convaincue qu'il faut accompagner la transition des entreprises plutôt que de favoriser le désinvestissement, le plan d'action d'Amundi vis-à-vis des émetteurs se fonde sur un déploiement de moyens ambitieux sur l'activité d'« engagement », afin de les accompagner et peser sur les transformations nécessaires vers des modèles de développement décarbonés. Dans ce contexte, l'usage des politiques d'exclusions, n'est jugé pertinent que lorsqu'il cible des activités venant compromettre cette transition.

Amundi applique ainsi des règles d'exclusion qui constituent un des socles de sa responsabilité de gestion. Elles consistent à exclure les entreprises qui ne sont pas conformes à sa politique d'investissement responsable⁽²⁾. Au-delà des activités non conformes aux conventions internationales et cadres de régulations nationales⁽³⁾. Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries venant compromettre l'atteinte des objectifs Net Zéro et l'environnement en général.

Le Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle sur le charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs qui a été progressivement étendue depuis 2016. En 2020, Amundi a étendu cette politique à

B. Développer, sur les grandes classes d'actifs, des fonds de transition Net Zéro 2050

D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050. En mettant à disposition une gamme active de fonds de transition, Amundi souhaite pouvoir guider l'épargne vers des solutions d'investissement permettant d'accompagner la transition des émetteurs, tout en offrant les moyens à ses clients de mettre leurs portefeuilles en adéquation avec les engagements Net Zéro qu'ils auraient pris. L'épargnant aura ainsi le choix de placer son épargne dans des fonds qui intègrent pleinement cet objectif de transition Net Zéro. Amundi continue par ailleurs à développer sa gamme climat en gestion passive.

C. Contribuer à l'effort de financement de la transition énergétique

Une forte augmentation des dépenses de capital et de R&D est nécessaire pour atteindre l'objectif de Net Zéro en 2050. Pour contribuer à ces investissements, Amundi, depuis trois ans, a accéléré l'élaboration de solutions innovantes pour financer les développements respectueux du climat et la transition énergétique. Ces solutions s'inscrivent dans une palette d'innovations financières et de partenariats stratégiques noués avec de grandes institutions publiques, permettant de générer à la fois l'offre et la demande pour de nouveaux projets de financements verts. À fin 2021, les solutions d'obligations vertes totalisaient 5,3 Md€, couvrant les marchés développés et émergents.

En 2022, Amundi poursuivra ses efforts de développement de solutions visant à investir dans des entreprises ou financer des projets ayant une contribution environnementale positive.

toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

Amundi exclut⁽⁴⁾ ainsi aujourd'hui:

- les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique ;
- les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus, sans intention de réduction ;
- toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total ;
- toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % du revenu total et un score de transition énergétique détérioré.

Amundi s'est engagée à ne plus être exposée au charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les autres pays. Dans ce contexte, Amundi a engagé toutes les entreprises de ses portefeuilles exposées au charbon pour leur demander de présenter un plan de sortie progressive à horizon 2030 / 2040 selon la localisation de leurs activités. Cet effort d'engagement va se poursuivre et sera complété par un usage des droits de vote en cohérence avec cet objectif.

(1) Périmètre des fonds ouverts actifs, dès lors qu'une méthodologie ESG est techniquement applicable.

(2) <https://about.amundi.com/A-committed-player/Documentation>

(3) Ces exclusions sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés. Elles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille et aux produits de gestion passive ETF ESG, à l'exception des indices très concentrés.

(4) Sur le périmètre d'application de la politique d'exclusion décrit dans la politique d'investissement responsable.

Les hydrocarbures non-conventionnels

Par ailleurs, Amundi s'engage à publier sa politique d'exclusion concernant les secteurs du pétrole et du gaz, suite à son annonce de désinvestir d'ici la fin de l'année 2022 les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels ⁽¹⁾ (sur le périmètre d'application de la politique d'exclusion d'Amundi ⁽²⁾).

A. Déployer le dialogue actif pour accélérer et peser sur la transformation des modèles

Pilier majeur de sa vision d'investisseur responsable, la politique « d'engagement » s'exerce à l'occasion des échanges réguliers entre les analystes et les entreprises investies, et à travers des actions individuelles ou collaboratives d'engagement sur les grands enjeux du développement durable, afin de favoriser des changements concrets vers une économie inclusive, durable et bas carbone. Le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes, qui menacent de provoquer des réactions en chaîne destructrices constituent une thématique prioritaire dans ses campagnes « d'engagement ».

Ainsi, Amundi a engagé 472 entreprises en 2020 et 547 en 2021 sur les enjeux climatiques. Dans le cadre de son plan Ambition 2025, Amundi va démarrer un cycle « d'engagement » avec 1 000 entreprises supplémentaires d'ici 2025. Dans le cadre de ce dialogue, Amundi demande aux entreprises la publication d'une stratégie climatique détaillée, fondée sur des indicateurs précis et des objectifs pour chaque « scope » d'émissions carbone ainsi que sur les capex (plan d'investissement) correspondants.

En complément de ses campagnes d'« engagement », Amundi intègre depuis 2019 la prise en compte des enjeux climatiques dans l'exercice de ses droits de vote comme un de ses thèmes prioritaires. Cette politique repose sur la conviction que la prise en compte de ces défis par les Conseils d'Administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise.

En ce sens, Amundi soutient les résolutions qui visent à mettre en œuvre un meilleur reporting et une plus grande transparence sur la stratégie climatique des entreprises.

La politique de vote s'attache à vérifier que les politiques et / ou les rapports de rémunération soumis au vote comportent une composante extra-financière. Pour les entreprises appartenant au secteur de l'énergie (pétrole et gaz, services publics de production d'électricité et sociétés minières), un critère climatique doit être inclus dans les paramètres de rémunération variable.

Elle consiste parfois à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction générale, ou contre la réélection du Président et de certains Administrateurs sur un périmètre d'entreprises, exclues de l'univers d'investissement concerné par la « Politique d'Investissement Responsable d'Amundi » ou ayant une stratégie climat insuffisante et alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est primordiale.

B. Promouvoir une transition énergétique socialement acceptable

Amundi estime que la transition vers une économie sobre en carbone doit être inclusive et durable. A ce titre il est nécessaire de prendre en compte l'impact social, au même titre que l'impact sur la préservation du capital naturel. L'analyse d'impact sur ces problématiques étant encore balbutiante, Amundi a décidé de dédier des programmes d'engagement spécifiques sur ces thèmes basés sur de la recherche propriétaire.

Par ailleurs, Amundi est fondateur de « Investors for a Just Transition », la première coalition d'investisseurs sur la transition juste, pour soutenir les efforts collaboratifs en la matière.

Amundi a également lancé deux grands programmes d'engagement autour de l'économie circulaire et de la biodiversité (ainsi que des travaux de recherche connexes) pour sensibiliser les émetteurs à ce sujet et leur demander de définir une stratégie robuste ⁽³⁾.

La dimension sociale de la transition énergétique reste un élément d'attention important pour Amundi qui continuera ainsi d'y investir des moyens, que ce soit en termes de recherche ou de politique d'engagement.

Conclusion

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

(1) Voir glossaire.

(2) Cf. Politique d'Investissement Responsable d'Amundi.

(3) Voir rapport d'engagement : <https://www.amundi.com/institutional/Responsible-investment-documentation>

3.3 AGIR DANS L'INTERET DES CLIENTS

Être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société est la raison d'être d'Amundi. Cet engagement se traduit par la volonté de :

- développer des relations durables avec l'ensemble de ses clients : réseaux partenaires, distributeurs tiers et banques privées, institutionnels et entreprises ;
- offrir aux clients une large gamme d'expertises, de conseil en investissement et services de délégation de gestion ainsi que de solutions technologiques, adaptés à leurs besoins, à leurs préférences, à leur profil de risque et au contexte de marché ;
- garantir l'éthique dans les affaires avec des contrôles indépendants.

Pour atteindre cet objectif, Amundi met en œuvre un ensemble de dispositifs pour les clients :

- une approche responsable dans les relations clients ;
- une information client ciblée facilement accessible, claire et transparente et un service clients de proximité ;
- un système de prévention et de contrôles des risques inhérents aux pratiques commerciales.

3.3.1 Une approche responsable dans les relations clients

Face aux défis auxquels font face tous les segments de clientèle (e.g. économiques, sanitaires, géopolitiques), Amundi s'affiche comme un partenaire responsable, à l'écoute et proactif.

3.3.1.1 Une organisation dédiée par segments de clientèle

Amundi, avec ses filiales et *joint-ventures*, accompagne plus de 100 millions de clients. Chaque grand segment de clientèle bénéficie d'équipes commerciales, marketing et service clients dédiés, avec une forte proximité locale grâce à la présence d'Amundi dans plus de 35 pays. Les trois grands segments de clientèle sont :

Réseaux partenaires en France et à l'International

Amundi est le partenaire historique de trois réseaux bancaires majeurs en France et a établi des partenariats de long terme avec plus d'une dizaine de réseaux en Europe et en Asie.

Distribution tiers et Banques privées

Amundi est engagée auprès de banques patrimoniales, de gestionnaires de fortune ainsi qu'avec plus de 1 000 distributeurs tiers français et étrangers (banques, compagnies d'assurance, courtiers) qui commercialisent des solutions d'épargne construites par Amundi et destinées aux clients de leurs réseaux.

Institutionnels et Entreprises

Amundi accompagne plus de 1 500 clients institutionnels et entreprises à travers le monde : gestionnaires d'actifs, assureurs, banques centrales, entreprises - aussi bien pour leur gestion pour compte propre que les solutions d'épargne salariale ou retraite -, fonds de pension, fonds souverains, mutuelles et autres institutions.

3.3.1.2 A l'écoute des attentes des clients

Afin d'être à l'écoute de ses clients, Amundi a mis en place un système d'analyse de leurs besoins, d'engagement avec les associations, de mesure de la satisfaction clients et de gestion de leurs réclamations.

Comprendre les besoins

Amundi s'appuie sur des dispositifs d'écoute et de veille (couvrant à la fois les tendances de marché, les évolutions réglementaires et les pratiques concurrentielles) pour développer des offres et services adaptés aux besoins de chaque segment de clientèle et intégrant les dernières évolutions technologiques de l'industrie. Ainsi, à titre d'exemple :

- Amundi anime depuis 2016 un Comité Consultatif « *Global Board Advisory* » composé de grands experts externes au Groupe. Réunis trois fois par an, ils échangent sur les perspectives économiques et géopolitiques mondiales, analysent leurs impacts sur les marchés financiers dans chacune des grandes zones géographiques et affinent la compréhension des besoins financiers des clients, dans les pays où Amundi est présente.

- Amundi réalise une veille réglementaire active, menée notamment par l'équipe *Affaires publiques*. Celle-ci participe, directement ou *via* les associations de place, aux travaux et consultations autour des projets réglementaires européens dont ceux de la finance durable.
- L'équipe *Business Intelligence* assure une veille concurrentielle. Basée à Paris, ainsi qu'à Boston, Milan et Singapour, elle intervient également avec des correspondants sur chacun des marchés où Amundi est présente. Ses productions sont accessibles aux collaborateurs *via* un intranet régulièrement enrichi avec des études sur les produits.

- Amundi sponsorise, par ailleurs, de manière récurrente, des études afin de mieux comprendre les attentes des différents segments de clientèle qu'elle sert et suivre leur évolution. A titre d'illustration en 2023, Amundi a :
 - conduit des études pour analyser les besoins des clients particuliers en matière de gestion à impact,
 - reconduit l'enquête annuelle *Amundi CREATE*, lancée en 2014. Plus de 150 fonds de pension ont notamment été interrogés sur le thème de l'investissement responsable et du changement climatique,
 - réalisé, comme chaque année, une enquête auprès de clients et de prospects (entreprises, assureurs, fonds de pension, organismes supra nationaux, etc.) pour évaluer leur expérience avec Amundi sur cinq dimensions clés : la relation et le service client, l'activité commerciale, le positionnement de marque, les capacités d'investissement et la tarification,
 - sponsorisé, comme les années précédentes, l'OMFIF ⁽¹⁾ Global Public Investor Report, basé sur des entretiens avec 75 directeurs de réserves de banques centrales du monde entier.

Coopérer avec des associations et parties prenantes

Amundi est actif au sein d'un écosystème de parties prenantes pour co-construire les offres les plus adaptées aux clients. Ainsi, elle est notamment en interaction avec les associations professionnelles (notamment AFG ⁽²⁾ et l'EFAMA ⁽³⁾), répond aux consultations des régulateurs et participe aux initiatives de place.

Par exemple, dans le cadre de ses activités d'épargne salariale et retraite, Amundi travaille en partenariat avec les fédérations, organisations syndicales et associations afin d'échanger sur les enjeux de partage de la valeur dans l'intérêt des salariés épargnants. Ainsi, Amundi co-construit avec le CIES ⁽⁴⁾, des solutions à destination des épargnants. L'ensemble de la gamme de fonds multi-entreprises responsables et solidaires est labellisé par le CIES ce qui témoigne de l'engagement d'Amundi de proposer à tous les salariés des entreprises clientes d'Amundi des solutions d'épargne responsable.

Mesurer la satisfaction des clients avec l'Indice de recommandation client (IRC ⁽⁵⁾)

Amundi conduit des campagnes IRC (Indices de Recommandation Client) afin de s'assurer que les attentes de ses clients sont bien respectées.

Ainsi, des campagnes d'IRC ont été menées auprès des réseaux distributeurs dans six pays en 2023. Plus de 20 000 clients de ces réseaux ont été interrogés. Les résultats d'Amundi se situent dans la fourchette haute des scores, tous secteurs d'activité confondus, depuis plusieurs années.

Amundi mesure également la satisfaction de sa clientèle institutionnelle *via* des questionnaires adressés chaque année à des clients et prospects. Ils permettent, entre autres, d'évaluer la perception du positionnement concurrentiel d'Amundi, son service clients, ses stratégies d'investissement et ses performances ainsi que son approche d'investisseur responsable. Ils incluent la mesure du *Net Promoter Score* (NPS) ⁽⁶⁾ qui vise à comprendre le degré d'engagement des clients vis-à-vis de la marque Amundi, à mesurer leur satisfaction globale et la probabilité de recommander Amundi à d'autres institutions.

L'IRC de la clientèle institutionnelle poursuit sa progression sur un an et gagne 14 points ⁽⁷⁾. Cette hausse s'explique par un taux élevé de promoteurs (+ 10 points avec plus de la moitié des clients) et un niveau de détracteurs toujours très faible (seulement 5 %). La majorité des clients confirme une très bonne expérience globale avec Amundi.

Gérer les réclamations

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de service, le Groupe Amundi dispose d'un dispositif de gestion des réclamations. Il vise à traiter de manière efficace, équitable et harmonisée les réclamations de ses clients, conformément à la réglementation applicable. Ce dispositif s'applique à tous les clients.

Les modalités de traitement des réclamations, les contacts ainsi que l'information sur la possibilité de bénéficier d'une médiation à titre gratuit (lorsque le dispositif s'applique localement) sont disponibles sur les sites externes d'Amundi et de ses filiales.

La gestion des réclamations est encadrée par des procédures internes mises à jour périodiquement portant sur :

- la réception et l'analyse de la réclamation ;
- le circuit de traitement et le respect du délai de réponse imparti ;
- la restitution et le suivi.

Le dispositif permet également d'identifier d'éventuels manquements afin de mettre en œuvre des actions correctrices.

Le suivi de la mise en œuvre de ces actions est effectué sous la supervision de la Direction de la Conformité. Le suivi des réclamations est intégré au tableau de bord d'indicateurs de la direction générale.

Le groupe Amundi maintient une vigilance constante sur les réclamations reçues de ses clients afin d'améliorer la qualité des services et produits proposés.

(1) OMFIF : Official Monetary and Financial Institutions Forum.

(2) AFG : Association Française de la Gestion financière.

(3) EFAMA : EU Fund Management Association.

(4) CIES : Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

(5) L'Indice de Recommandation Client, ou IRC, est un outil de mesure de la satisfaction des clients qui s'intéresse au degré d'engagement des clients pour une marque ainsi qu'à la santé des relations clientèles. Il est réalisé par un tiers (institut de sondage) par enquête directe auprès des clients.

(6) Net Promoter Score (NPS) : IRC équivalent au pourcentage de promoteurs (notes 9 à 10) moins le pourcentage de détracteurs (notes de 0 à 6).

(7) Données 2022. Les résultats de l'IRC 2023 ne sont pas connus à la date de publication du DEU 2023.

3.3.1.3 Une offre complète couvrant tous les besoins des clients avec une gouvernance dédiée protégeant l'intérêt des clients

Amundi offre à ses clients une gamme de produits et services parmi les plus larges du marché afin de répondre aux besoins de ses clients dans toutes leur diversité.

Une gamme complète d'expertises

Amundi dispose d'une offre complète et diversifiée permettant de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Elle couvre tous types de gestion : gestion active, passive, actifs réels, solutions structurées et gestion alternative. Elle propose des expertises sur toutes les zones géographiques et sous différents formats juridiques.

Cette offre de gestion est proposée en fonds ouverts ou à travers des fonds dédiés et mandats. Les fonds dédiés et mandats sont sur mesure, en adéquation avec les besoins spécifiques et réglementaires des clients.

Les reportings des produits gérés par Amundi peuvent être adaptés en termes d'information et de granularité selon les attentes des clients (par exemple indicateurs de risques, impact carbone, droits de vote, etc.).

Afin de répondre aux attentes des investisseurs sensibles aux grands défis environnementaux et sociétaux, Amundi a continué à développer sa gamme d'investissement responsable (voir chapitre 3.2.3).

Des solutions d'investissement et services de délégation de gestion

Amundi offre également une large palette de services et solutions permettant de répondre aux besoins de ses clients institutionnels, entreprises et distributeurs :

- services de « fiduciary management » pour ses clients institutionnels : de la mission de conseil (cadre d'investissement, allocation stratégique, allocation d'actifs à moyen terme, etc.) à la délégation d'investissement (*overlay*⁽¹⁾, allocation tactique ou mise en œuvre et suivi complet d'un portefeuille) ;
- services pour accompagner les distributeurs (banques, banques privées, assureurs, gestionnaires d'actifs) sur l'ensemble de la chaîne de valeur du conseil en investissement :
 - solutions d'investissement : portefeuilles modèles pour les gestions conseillées ou de gestion sous mandat,
 - services de sélection de fonds et offre de délégation (« sub-advisory ») : à travers sa plateforme de distribution Fund Channel et sa plateforme multi-gérants, Amundi permet aux distributeurs d'optimiser la structuration, la gestion et le suivi de leur offre en architecture ouverte.

Des solutions technologiques et services associés

Avec sa division stratégique Amundi Technology, Amundi propose une gamme complète d'outils et de services pour accompagner les clients pour remodeler leur modèle opérationnel et se concentrer sur leur cœur de métier.

Ces solutions spécialisées 100 % cloud soutiennent les besoins avancés des clients pour couvrir l'ensemble du cycle de vie des investissements, à travers cinq plateformes :

- une plateforme d'investissement couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion d'actifs ;
- une plateforme gestion de fortune et distribution *core-to-digital* pour la gestion de portefeuille discrétionnaire et les solutions d'advisory ;
- une plateforme d'épargne et de retraite des employés évolutive *Front-to-Back* pour la tenue de compte de l'épargne salariale et l'assurance collective ;
- *Asset Servicing*, une palette de solutions technologiques et de services bénéficiant et capitalisant sur les expériences et savoir-faire ;
- une plateforme *Sustainability* pour répondre aux besoins ESG incluant données, analyses, notations, rapports, climat, etc.

Selon les modèles opérationnels et les objectifs des clients, des services BPO⁽²⁾ complètent ces solutions technologiques pour le Dealing, le Middle Office, la gestion des données de référence et le Reporting.

Amundi Technology dispose également d'un laboratoire d'innovations, *The Innovation Lab*. L'équipe est composée d'experts parmi lesquels des data scientists, des UX⁽³⁾ et UI⁽⁴⁾ designers, des gérants et des développeurs. Ce laboratoire soutient les activités des clients et cherche à tirer parti de l'inclusion de la fintech et de l'innovation, facteur clé de différenciation au service de tous ses clients. Pour continuer à améliorer l'expérience client, Amundi intègre progressivement l'intelligence artificielle dans ses outils lorsque cela est pertinent. Avec ce laboratoire, Amundi s'engage à utiliser l'IA⁽⁵⁾ de manière éthique et transparente tout en protégeant la sécurité des données des clients.

Un accompagnement et des outils d'animation pour ses distributeurs et partenaires

En complément des solutions de placements, Amundi accompagne ses clients et soutient la mise en marché des offres auprès de ses partenaires et distributeurs par d'importants dispositifs de communication, principalement digitaux : vidéos à destination des clients et des conseillers des réseaux partenaires, infographies, argumentaires, guides pédagogiques, etc.

En 2023, par exemple, Amundi a :

- accompagné ses banques partenaires et distributeurs dans l'intégration des évolutions réglementaires et la prise en compte des préférences en matière de durabilité afin de permettre aux conseillers bancaires de recommander les placements en lien avec les préférences de leurs clients ;
- organisé des séances personnalisées avec des experts, des ateliers, etc. sur des aspects réglementaires de la finance durable ;
- proposé des animations clés en main pour les réseaux partenaires et leurs clients.

(1) *Overlay* : la gestion *overlay* permet à l'investisseur de définir son niveau de risque et de bénéficier d'une protection en cas de baisse des marchés.

(2) BPO : Business Process Outsourcing.

(3) User eXperience (*expérience utilisateur*).

(4) User Interface (*interface utilisateur*).

(5) IA : intelligence artificielle.

Gérer les nouvelles activités et produits avec une gouvernance dédiée

Amundi dispose d'une gouvernance dédiée pour superviser le lancement des nouveaux produits et services. Ce processus assure ainsi la protection de l'intérêt des clients, professionnels et non professionnels.

Cette gouvernance s'appuie notamment sur deux comités clés :

Le Comité Nouvelles Activités Produits (NAP)

Présidé par le directeur de la ligne métier Risques, il valide toute nouvelle activité/nouveau type de produit développé au sein du Groupe avant son développement par la ligne métier ou l'entité pertinente.

Ce Comité permet à toutes les fonctions opérationnelles et de contrôle de valider l'activité/le produit/le service dans toutes ses composantes (Opérations, IT, Gestion, Négociation, Juridique, Risques, Conformité, Finance, Marketing, Commercial, Investissement Responsable, etc.).

3.3.1.4 Former à tous les niveaux dans la chaîne de valeur

Pour agir dans l'intérêt de ses clients, Amundi cherche à accroître l'expertise de tous les intervenants dans la chaîne de valeur : collaborateurs et dirigeants d'Amundi, conseillers chez les distributeurs et réseaux partenaires, clients particuliers ainsi que salariés des prospects et clients institutionnels ou d'entreprises. Le Groupe dispose de contenus de formation complets, utilisables « à la carte » selon son profil ou son métier.

Formation interne

Amundi a poursuivi la formation de ses collaborateurs et enrichi le transfert de connaissances avec, par exemple, de nouveaux e-learning sur l'Investissement Responsable, des vidéos sur les réglementations de la finance durable, des vidéoconférences sur les risques géopolitiques et climatiques, la gestion des devises, les changements réglementaires, ainsi que les perspectives économiques 2024.

La politique de formation d'Amundi est développée dans les chapitres 3.2.4.5 et 3.4.2.3.

Formation pour les clients des Réseaux partenaires et Distributeurs

Amundi propose des solutions de formation, telle qu'*Amundi Academy*, sur les offres, les marchés et les services aux conseillers et épargnants. Cette solution intègre des parcours pédagogiques variés et ludiques, accessibles *via* une plateforme digitale. Disponible en plusieurs langues, elle délivre une certification finale qui, dans certains cas, répond à la demande du régulateur.

Les modules de formation permettent :

- pour les réseaux partenaires et distributeurs, d'améliorer les connaissances financières des conseillers ainsi que d'accompagner la mise en marché des fonds d'Amundi ;
- pour les épargnants, de comprendre les principaux concepts de la finance.

En 2023, les contenus ont été enrichis et adaptés pour répondre aux demandes locales dans douze pays.

Amundi Academy propose plus de 100 modules avec trois niveaux (fondamental, expert et CFA) et compte plus de 13 000 utilisateurs sur 20 plateformes digitales.

Le Comité Produits et Services central (CPS)

Instance décisionnelle, présidée chaque mois par le directeur de la ligne métier *Marketing & Produits*, il valide la création, l'évolution des supports de placement et les services associés proposés par Amundi.

Les demandes d'agrément auprès des autorités de tutelle sont alors diligentées avant que les équipes chargées de la mise en marché déploient tous les moyens nécessaires.

Tous les produits, services et activités de toutes les entités du Groupe, en France et à l'international, sont concernés.

Ses membres incluent notamment les responsables des lignes métiers Risques, Juridique, Compliance, Gestion, Finance, Stratégie et Investissement responsable ainsi que le sponsor du projet.

En parallèle, Amundi dispose d'un processus de validation des fonds dédiés et mandats (création ou évolution) équivalent à celui des fonds ouverts.

Formation pour les clients Institutionnels et Entreprises

Amundi offre un nombre croissant de formations et d'opportunités de transfert de connaissances (*knowledge transfert*) pour ses clients institutionnels et entreprises.

La diffusion des savoirs se fait auprès de l'ensemble des collaborateurs, depuis les nouveaux arrivants jusqu'aux cadres supérieurs et dirigeants pour une aide à la prise de décision stratégique à travers les *Executive Programs*.

En 2023, Amundi a développé des formations digitales ayant pour fil conducteur la gestion des risques à l'ère de la transformation globale (mutations technologiques, démographiques et géopolitiques). Elles sont l'opportunité de partager l'expertise d'Amundi et de mettre en relation des clients, sur des sujets tels que la politique de couverture du risque de change pour les directeurs d'investissement (CIO) par exemple.

L'*In House Training Program*, programme d'immersion chez Amundi, dédié aux Juniors et Middle Management des institutions clientes - notamment banques centrales - est chaque année un temps fort de la relation d'Amundi avec ses clients institutionnels.

Par ailleurs, une formation destinée aux banques centrales et fonds souverains a été organisée pour les aider à répondre à des problématiques opérationnelles plus spécifiques, telles que l'implémentation de stratégies ESG, l'incorporation de l'intelligence artificielle dans les gestions ou encore la gestion indicielle.

3.3.2 Une information ciblée au cœur de la relation client

Amundi informe ses clients de manière régulière, ciblée, avec des contenus facilement accessibles en multicanal. Elle vérifie la bonne compréhension des supports et contenus et apporte aux clients un soutien avec des services clients de proximité.

3.3.2.1 Des contenus ciblés

Amundi communique auprès de ses clients sur un large éventail de sujets : les offres de gestion, l'information réglementaire sur les fonds mais également ses perspectives de marché, les tendances d'investissement, l'actualité géopolitique ou ses études en matière d'investissement et d'ESG.

Elle adapte le type de communication et les supports aux segments de clientèle et s'appuie notamment sur une base de données clients pour cibler les communications digitales. Des procédures ont été mises en place pour garantir des mises à jour rapides et efficaces des contenus proposés en cas de besoin, par exemple pour les communications de crise.

3.3.2.2 La vérification de l'intérêt et de la compréhension des contenus

Amundi vérifie régulièrement la bonne compréhension des contenus qu'elle diffuse auprès d'un panel représentatif de ses clients finaux. Elle s'appuie sur un prestataire externe qui soumet des questionnaires en ligne ou par téléphone.

Par exemple, en 2023, l'entreprise a recueilli l'avis d'un panel d'investisseurs sur sa nouvelle newsletter hebdomadaire et son nouveau format de vidéo mensuelle sur les marchés financiers, notamment en France et en Italie.

Amundi a également testé et validé auprès de clients particuliers de nouveaux reportings avec une présentation plus pédagogique, en particulier sur l'affichage des données responsables des portefeuilles. Ces nouveaux formats de reportings, testés en 2023, sont en cours de déploiement au niveau international.

3.3.2.3 Une communication multicanale

Amundi communique avec ses clients à travers les canaux d'information qui répondent à leurs besoins : emails, sites internet, portails, plateformes dédiées, webinaires, visioconférences, événements virtuels ou protocole Secure File Transfer Protocol (SFTP).

Ainsi, Amundi met à la disposition de ses clients un ensemble documentaire, accessible en ligne, sur son site : www.amundi.com (avec des entrées par pays) :

- la documentation juridique, les politiques de gestion et les informations sur les produits et les performances ;
- les informations sur l'investissement responsable.

Par ailleurs, des portails dédiés sont mis à la disposition des investisseurs pour leur permettre notamment de consulter et de télécharger des informations sur leurs avoirs, les offres de gestion ainsi que l'information réglementaire sur ces fonds et s'abonner aux reportings.

En 2023, des webinaires ont été organisés sur les perspectives d'investissement, la crise bancaire, le plafond de la dette américaine, les impacts de la guerre en Ukraine, l'investissement net zéro et les marchés émergents, entre autres. A titre d'exemple, 110 000 clients des Caisses régionales du Crédit Agricole ont suivi les visioconférences proposées par Amundi.

Les clients ont accès à la recherche d'Amundi via le centre de recherche *Amundi Research Center* de l'*Amundi Investment Institute* (<https://research-center.amundi.com/>). De nouvelles publications sur l'investissement et les vues de marché, des documents académiques et éducatifs sur un large éventail de sujets y sont disponibles chaque mois.

Enfin, Amundi convie régulièrement ses clients à des **événements** globaux ou régionaux en présentiel pour permettre l'échange et la mise en relation entre investisseurs. Ils sont organisés par segment de clientèle, thème ou classe d'actifs. Créé il y a plus de dix ans, l'*Amundi World Investment Forum* est devenu l'un des principaux événements dans le domaine de la gestion d'actifs. L'événement rassemble plus de 650 participants représentant plus de 80 pays pour discuter des grandes tendances et défis de l'industrie financière, autour de personnalités de renom du monde économique et géopolitique (tels que des prix Nobel d'économie). En 2023, les sujets portaient sur les récentes turbulences mondiales qui ont vu les modèles établis voler en éclats et créer de nouvelles dynamiques, sous l'intitulé « *The Global Shake-up: Where will the pieces fall?* ».

3.3.2.4 Un service clients de qualité

Afin d'offrir un service personnalisé - dans leur langue et leur créneau horaire - à ses clients, Amundi dispose d'équipes de Service clients dédiées implantées dans la majeure partie des entités du Groupe Amundi en France et à l'international. Ces équipes sont également spécialisées par segment de clientèle (Distribution, Retail, Institutionnels, Entreprises) et sont intégrées au sein d'une ligne métier globale.

La direction du Service clients est le garant de la qualité du service, de la réactivité et du respect des engagements pris envers ses clients, par ses interactions quotidiennes avec l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur d'Amundi.

Ses missions sont notamment de :

- préparer l'entrée en relation avec les clients (KYC/KYD ⁽¹⁾) ;
- coordonner le montage de produits dédiés nécessitant l'expertise de multiples métiers (Gestion, Juridique, Reporting, Middle office, etc.) ;
- mettre en place les contrats de distribution ;
- suivre la facturation ;
- réaliser les due diligences ⁽²⁾ ;
- répondre à toutes questions ou demandes d'évolution de prestations/services.

Les process s'articulent principalement autour d'un CRM regroupant l'ensemble des informations commerciales relatives à chaque client et prospect ainsi qu'au suivi de l'adéquation entre préférences clients et offre d'investissement.

En 2023, les équipes Service clients ont contribué à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs afin de répondre aux nouvelles réglementations ou aux évolutions, telles que SFDR ⁽³⁾, LEC29 ⁽⁴⁾, MiFID 2 ⁽⁵⁾ ou encore PRIIPs ⁽⁶⁾.

Amundi a de nouveau été certifiée ISAE 3402, standard d'évaluation de la qualité de la politique de gestion des risques reconnu au niveau mondial. Ce standard mesure la pertinence et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés autour de services délivrés aux clients et traduit une rigueur continue dans l'organisation et l'application des processus de contrôles.

3.3.3 Des dispositifs pour garantir l'éthique dans les affaires

Amundi promeut une conduite éthique qui s'inscrit dans sa volonté d'exercer l'ensemble de ses activités avec les normes et le professionnalisme les plus élevés et à agir au mieux des intérêts des clients.

La société est dotée d'un dispositif de contrôle intégré et indépendant, au service du respect des orientations et des contraintes fixées par ses clients ainsi que des obligations d'Amundi envers ses clients.

Elle s'appuie sur un ensemble de politiques clés ⁽⁷⁾ :

- Charte éthique
- Code de conduite
- Guide pratique de droit d'alerte (*whistleblowing*)
- Politique anti-corruption
- Protection des données

(1) KYC : know your client ; KYD : know your distributor.

(2) Due diligence : ensemble de vérifications menées avant la conclusion d'un contrat.

(3) SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation.

(4) LEC29 : loi Energie Climat Art. 29.

(5) MiFID 2 : Markets in Financial Instruments Directive.

(6) PRIIPs : Packaged Retail Investment and Insurance-based Products.

(7) Les textes sont disponibles sur les sites internet d'Amundi et du Crédit Agricole : <https://legroupe.amundi.com/documentation-rse>, <https://legroupe.amundi.com/documentation-legale> et <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/ethique-et-conformite/protection-de-la-clientele>.

3.3.3.1 La prévention des pratiques commerciales déloyales

Amundi a mis en place des dispositifs et outils pour prévenir les pratiques commerciales déloyales conformément à la réglementation MiFID 2.

Un Code de conduite

Quelles que soient leur position et leur fonction au sein d'Amundi, administrateurs, dirigeants et collaborateurs disposent d'un guide qui recense les obligations professionnelles et comportements personnels attendus par le Groupe. Il a vocation à les guider au quotidien dans leurs actions, décisions et conduites, dans le plein respect de la loi, des règles éthiques et des valeurs d'Amundi. Ce Code de conduite met en pratique les engagements de la Charte Éthique du groupe Crédit Agricole définis en 2017, fruit d'une approche collaborative entre ses différentes lignes métiers.

Mis à jour régulièrement, il est partagé avec l'ensemble des parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, investisseurs, etc.). Il est accessible au public sur le site Internet d'Amundi. Il s'applique à tous les membres de l'entreprise en France comme à l'étranger. Composé de sept chapitres présentés en quatre rubriques : « relations avec les clients et fournisseurs », « social, environnemental et sociétal », « lutte contre la corruption » et « protection et réputation du Groupe », ce code précise les comportements à adopter, mais aussi ceux à éviter. Les principes énoncés y sont illustrés par des exemples. Il peut être adapté localement en fonction des spécificités de certaines filiales.

Des formations obligatoires et périodiques

Des formations obligatoires sont dispensées aux collaborateurs selon un planning annuel, avec quatre thèmes principaux en 2023 :

- le respect de l'intégrité du marché (qui comprend l'abus de marché) ;
- la sécurité financière (sanctions internationales) ;
- la lutte contre la corruption ;
- le conflit d'intérêts.

Tous les salariés des entités du Groupe en France et à l'étranger sont concernés.

En parallèle, Amundi s'est à nouveau associée en 2023 aux actions de sensibilisation à l'éthique déployées par le groupe Crédit Agricole dans un souci de prévention des risques de non-conformité : participation à la communauté de référents éthiques Groupe et renouvellement du quiz "L'éthique et vous", déjà lancé en 2021 et 2022, auprès de tous les collaborateurs.

Un outil de droit d'alerte (*whistleblowing*).

Pour prévenir des comportements non éthiques, délictueux et criminels et afin de répondre à ses obligations légales en la matière, Amundi a mis en œuvre en 2020 un outil pour les « lanceurs d'alerte ». Cet outil, appelé BKMS, sert à accompagner l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes ⁽¹⁾ des entités du Groupe, souhaitant exercer leur droit d'alerte conformément à la loi Wasserman du 22 mars 2022.

Déployé au sein de l'ensemble des entités du Groupe Amundi, BKMS est accessible 24h/24h et 7J/7J à partir d'un lien unique *via* un ordinateur personnel ou professionnel. Il est disponible en onze langues.

L'outil garantit un environnement de stricte confidentialité permettant d'exposer les faits et d'échanger avec le référent en charge du traitement de l'alerte, *via* une boîte de dialogue protégée. L'identité du lanceur d'alerte et des personnes visées par le signalement ainsi que les informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement sont traitées de façon strictement confidentielle.

Une fois le dossier traité, les données relatives au signalement sont archivées après anonymisation.

Cet outil a fait l'objet de campagnes de communication régulières dont la dernière en juillet 2023.

La gestion des conflits d'intérêts

Amundi prend très au sérieux les conflits d'intérêts et travaille activement à les identifier, les maîtriser et les prévenir.

Amundi a mis en place une organisation et des procédures destinées à prévenir et à maîtriser au mieux les conflits d'intérêts pouvant se présenter à l'occasion de l'exercice de ses différentes activités afin de :

- favoriser la transparence ;
- s'assurer que les conflits potentiels et avérés sont surveillés et traités ;
- garantir et respecter les intérêts de chaque client.

Cette organisation, applicable à l'ensemble du Groupe et conformément à la réglementation MiFID 2, s'appuie sur les mesures suivantes :

- mesures d'identification des situations qui donnent lieu ou qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts pouvant porter préjudice aux intérêts d'un ou plusieurs clients ;
- mesures de prévention des conflits d'intérêts ;
- mesures de gestion des conflits d'intérêts ;
- mesures de traitement des conflits d'intérêts avérés.

Les règles de conduite spécifiques vis-à-vis des clients impliquent que tous les employés doivent :

- garantir et respecter la primauté de l'intérêt de chaque client, notamment par rapport à ses intérêts personnels et / ou aux intérêts du Groupe Amundi ;
- éviter de se placer dans une situation où il peut être amené à choisir entre ses intérêts personnels, de nature pécuniaire ou autre, et l'intérêt du Groupe Amundi ou de ses clients ;
- respecter le principe de traitement équitable entre les clients ;
- ne pas communiquer à un client des informations confidentielles dont il aurait connaissance au sujet d'un autre client ;
- ne pas utiliser pour son propre compte des informations concernant un client dont il aurait connaissance dans le cadre de son activité professionnelle. Cette disposition ne concerne pas les informations publiques ou devenues publiques.

(1) Collaborateurs, candidats à un emploi, anciens collaborateurs, actionnaires, associés et titulaires de droits de vote au sein de l'Assemblée générale de l'entité, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, ainsi que collaborateurs extérieurs et occasionnels, sous-traitants et fournisseurs.

3.3.3.2 Des fonctions de contrôles dédiées et indépendantes

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international et repose sur les principes fondamentaux suivants :

- rapport systématique au Conseil d'Administration concernant le cadre de gestion des risques, le suivi des limites fixées, les activités et les résultats des audits réalisés par les différentes parties du système de contrôle interne, ainsi que les incidents significatifs ;
- implication directe de la direction générale dans l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne ;
- couverture complète des activités et des risques ;
- définition claire des responsabilités, par le biais d'un système de délégations formelles et actualisées ;
- séparation efficace des fonctions d'engagement et de contrôle.

Risques

La département Risques est responsable du suivi des risques auxquels Amundi est exposée pour son propre compte et en tant que gestionnaire pour compte de tiers, à l'exception du risque de non-conformité et du risque de sécurité. A ce titre, il :

- vérifie en permanence que l'entreprise et ses clients ne sont pas exposés à des risques financiers dépassant seuils de tolérance ;
- veille à ce que les contraintes en matière d'investissement soient respectées ;
- vérifie que le risque opérationnel est maîtrisé.

L'ensemble du dispositif du département Risques est présenté dans le chapitre 5.3.3.1.

Conformité

Le département Conformité est responsable de surveiller les risques de non-conformité et de veiller en permanence au respect des dispositions législatives ou réglementaires ainsi que des normes professionnelles et éthiques, notamment en ce qui concerne :

- l'intégrité du marché ;
- la sécurité financière ;
- la protection des clients et des détenteurs de parts ;
- la finance durable ;
- l'éthique professionnelle et la déontologie ;
- la prévention de la fraude et de la corruption.

En outre, cette direction est chargée de vérifier que les employés disposent d'un niveau minimum de connaissances concernant l'environnement réglementaire et éthique ainsi que les techniques financières.

Les équipes de Conformité ont également un rôle de formation, sensibilisation et contrôle de la déontologie du personnel. Le respect des règles de déontologie constitue un élément essentiel de la qualité du service qu'Amundi se doit de rendre à ses clients. C'est une priorité stratégique pour le Groupe. Tout collaborateur et dirigeant du Groupe s'engage à se conformer strictement aux règles de déontologie applicables, conformément à la loi, aux réglementations et aux codes de bonne conduite en vigueur.

La certification du Groupe Amundi à la norme internationale ISO 37 001 a été renouvelée en 2023 pour son système de management de lutte anticorruption.

L'ensemble du dispositif du département Conformité est présenté dans le chapitre 5.3.3.2.

Sécurité & Cybersécurité

Le département Sécurité est en charge du contrôle permanent du Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information, des données y compris personnelles, de la protection des personnes et des biens et de la continuité d'activité. A noter que, tenant compte de la menace, un plan plus particulier lié à la menace Cyber est en place au sein d'Amundi.

Organisée de façon centralisée tout en s'appuyant sur des correspondants locaux, la Direction de la Sécurité regroupe différents pôles d'expertises. Elle participe également de la lutte contre la fraude en coordonnant notamment les relations avec l'autorité judiciaire et plus particulièrement les services d'enquête.

Déclinant la politique du groupe Crédit Agricole, le responsable de la sécurité des systèmes d'information (CISO) est chargé de définir et mettre en œuvre une stratégie afin d'anticiper et prévenir une atteinte à l'intégrité, la confidentialité, la disponibilité ou la traçabilité des données et des actifs informationnels.

Amundi a mis en place une gouvernance dédiée avec plusieurs Comités.

Les certifications aux normes internationales choisies par Amundi ont été renouvelées en 2023 : ISAE 3402 Type 2 ⁽¹⁾ et SOC 2 Type II ⁽²⁾.

L'ensemble du dispositif du département Sécurité est présenté dans le chapitre 5.3.3.3.

En 2023, de multiples actions de sensibilisation et des tests de cyber résilience ont été organisés auprès de l'ensemble des collaborateurs d'Amundi ainsi qu'un exercice de crise cyber avec la direction générale. Ils sont présentés au 5.3.3.3.2.

Audit

Le département Audit est en charge du contrôle périodique du Groupe ; il s'assure de la régularité, de la sécurité et de l'efficacité des opérations et de la maîtrise des risques de toute nature sur l'ensemble des entités d'Amundi. Il intervient dans le cadre de plans d'audit permettant de couvrir les activités avec une fréquence liée aux risques de chaque activité et validés par le Comité des Risques du Conseil d'administration, l'ensemble des entités et activités du Groupe étant couvert selon un cycle d'audit réglementaire maximum de 5 ans. Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport et de recommandations sur lesquelles s'engagent les entités auditées. La mise en œuvre effective des recommandations est contrôlée au fil de l'eau et lors de missions semestrielles menées par l'Inspection d'Amundi. L'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. conduit également des missions d'audit sur le Groupe Amundi.

L'ensemble du dispositif du département Audit est présenté dans le chapitre 5.3.3.4.

(1) ISAE 3402 Type 2 : certification International Standard on Assurance Engagements.

(2) SOC 2 Type II : certification Systems and Organizations Controls, développée par l'American Institute of Certified Public Accountants.

3.3.3.3 Une protection des données personnelles (RGPD)

Dans un contexte où chacun communique des données personnelles dans un environnement dématérialisé, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'une charte sur l'usage des données personnelles de ses clients qui repose sur cinq principes : utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, sécurité, maîtrise des clients sur l'utilisation de leurs données. La charte fournit à l'ensemble des collaborateurs un cadre de référence en France comme à l'international. Elle rappelle les engagements pris par le Groupe ainsi que les bonnes pratiques à observer.

Amundi communique auprès de ses clients sur la mise en œuvre des droits et les modalités de traitement des données à caractère personnel qui sont collectées.

En sa qualité d'employeur, Amundi garantit à ses collaborateurs la protection de leurs données personnelles et

le respect de leur vie privée au travers d'une Charte collaborateurs. Une Charte concernant les candidats est également disponible.

Par ailleurs, Amundi a renforcé la sensibilisation du personnel à la protection des données à caractère personnel en rappelant les obligations liées à ce règlement aux auditeurs internes afin qu'ils puissent systématiquement contrôler le respect de cette réglementation lors de leurs audits.

Amundi a mis en place, dès 2021, un module de formation obligatoire portant sur la réglementation relative aux traitements des données à caractère personnel.

En 2023, cette formation a été suivie par tout le personnel d'Amundi ⁽¹⁾.

3.4 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Amundi est riche d'une culture d'entreprise définie par :

- une histoire qui, en un peu plus de dix ans, a vu l'émergence d'une entreprise française, à la culture européenne devenir un leader mondial de la gestion d'actifs présent dans plus de 35 pays ;
- quatre valeurs fondamentales : le courage, l'esprit d'équipe, l'entrepreneuriat et la solidarité, qui irriguent les comportements individuels et collectifs ;
- un projet tourné vers le développement et l'accroissement de nos actions dans l'investissement responsable, pilier de l'entreprise depuis sa création.

La politique de Ressources Humaines d'Amundi, qui soutient cette culture, s'articule autour de cinq grands principes :

- l'investissement de long terme dans les Ressources Humaines. La formation, la mobilité fonctionnelle et géographique, permettent en même temps d'adapter l'emploi à l'évolution des besoins de l'entreprise et d'accompagner chaque collaborateur dans son évolution et celle des métiers ;
- la promotion d'un environnement de travail et d'une culture managériale favorisant la performance et la bienveillance, combinant la qualité de vie au travail et l'efficacité ;
- la conviction que le dialogue social et la participation des salariés encouragent la prise d'initiative, favorisent la cohésion et cultivent l'engagement, qui sont indispensables au développement de l'entreprise ;
- la contribution à l'égalité des chances ; cela consiste à recruter, promouvoir des collaborateurs qui, par leur professionnalisme et leur diversité, sont le moteur essentiel du développement de l'entreprise ; mais aussi à mener des actions spécifiques pour lever les freins, dans une logique d'inclusion ;
- l'encouragement des actions de solidarité collectives prises par les salariés, car elles renforcent la cohésion dans l'entreprise.

Cette politique de Ressources Humaines d'Amundi s'inscrit dans la philosophie du Projet Humain du groupe Crédit Agricole, qui vise à mettre en responsabilité les salariés pour les rendre acteurs de la transformation.

Les différents axes de la politique de ressources humaines d'Amundi tiennent par ailleurs pleinement compte de l'analyse des risques Ressources Humaines conduite par le Groupe et dont l'attention porte plus particulièrement sur l'attractivité, l'engagement des collaborateurs ainsi que le cadre et les conditions de travail.

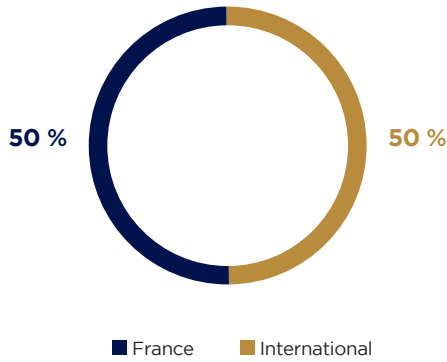
En 2023, Amundi, en tant qu'employeur responsable, a porté une attention particulière à :

- la mise en responsabilité pour renforcer l'engagement et répondre à la recherche de sens des collaborateurs ;
- le renforcement du collectif sous l'impulsion de managers soutenus dans leur développement et partageant une culture managériale commune basée sur le questionnement et le partage sur les pratiques managériales (Amundi Management Spirit) ;
- la qualité de vie au travail, en intégrant les nouveaux modes d'organisation du travail ;
- le renforcement de l'engagement envers toutes les diversités abritées sous la bannière « Amundi for All ».

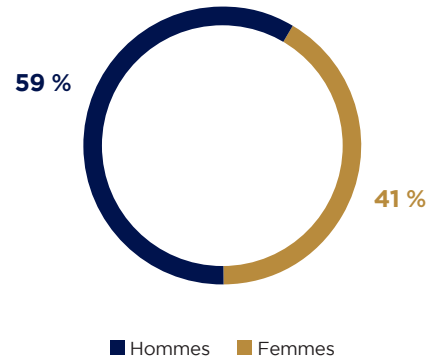
(1) À l'exception des filiales situées en Chine et au Japon.

3.4.1 Données Ressources Humaines Amundi au 31 décembre 2023

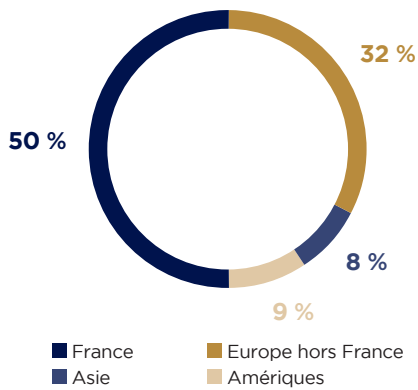
Répartition des effectifs entre la France et l'international



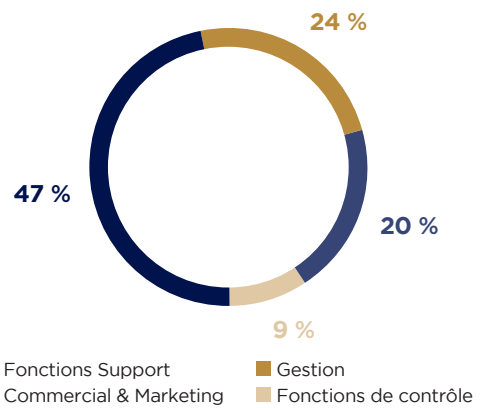
Répartition Hommes-Femmes



Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition par grands métiers



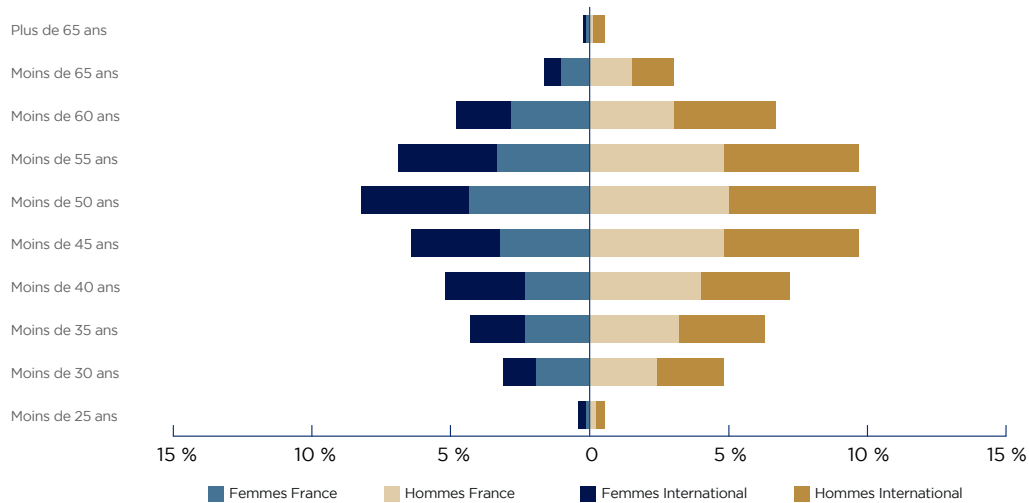
44,1 ans

ÂGE MOYEN

12,3 ans

ANCIENNETÉ MOYENNE DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Pyramide des âges



3.4.2 Une politique d'emploi, de formation et de rémunération favorisant le développement de long terme

La politique de l'emploi d'Amundi soutient la stratégie de l'entreprise.

Amundi adapte ses effectifs à ses enjeux de développement et de productivité. Les effectifs internes sont privilégiés, permettant un investissement de long terme dans les Ressources Humaines de l'entreprise. La politique de l'emploi d'Amundi favorise le développement des compétences des collaborateurs et le maintien dans la durée de leur employabilité.

3.4.2.1 Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs du Groupe témoigne d'une démarche continue d'adaptation des effectifs aux enjeux de développement et de productivité.

Dans un contexte de marché incertain et complexe, Amundi renforce ses efforts de rationalisation dans une recherche permanente d'efficacité opérationnelle. En 2023, un dispositif de pilotage centralisé des effectifs a été mis en place, permettant ainsi d'assurer une évolution maîtrisée et ciblée des recrutements en cohérence avec les enjeux de développement.

À fin décembre 2023, Amundi totalisait 5 403 équivalents temps plein (ETP) internes, soit une augmentation nette de + 19 ETP depuis fin 2022 résultant :

- d'investissements réalisés sur les postes à pourvoir disponibles, ainsi qu'à la création de nouveaux emplois pour un total de 68 ETP : cette augmentation des effectifs a permis de poursuivre le renforcement d'activités comme la ligne métier Investissement Responsable (+ 12 ETP), les réseaux partenaires (+ 23 ETP) ainsi que les fonctions Supports et de Contrôle (+ 30 ETP) ;

- d'efforts de productivité et de la finalisation des synergies liées à l'acquisition de Lyxor (- 32 ETP), principalement dans les fonctions Middle Office et Gestion Passive, réalisées sans départ contraint en privilégiant les mobilités internes ;
- d'un effet périmètre net de - 17 ETP comprenant : la cession de Lyxor US (- 26 ETP) et la consolidation des effectifs de la JV en Arménie (+ 9 ETP).

Le taux de démission des collaborateurs en CDI (hors émissions liées aux synergies) s'élève à 2,2 % sur 2023 pour la France et 5,9 % à l'international. La marque employeur d'Amundi a favorisé les recrutements : 33,3 % d'entre eux ont concerné des jeunes de moins de 30 ans.

3.4.2.2 Mobilité interne

La mobilité interne est un axe cardinal de la politique de Ressources Humaines d'Amundi.

- la mobilité fonctionnelle permet d'anticiper les évolutions de métiers et accompagne les collaborateurs vers les secteurs qui se développent ;
- la mobilité géographique accompagne le développement de certaines implantations et favorise la transversalité et le partage des pratiques d'entreprise entre pays. En 2023, Amundi a comptabilisé 192 mobilités inter-métiers et 49 mobilités inter-pays.

Les politiques, la gouvernance, les processus et les outils sont structurés et pilotés par les équipes Ressources Humaines. Ils visent à accompagner les collaborateurs, avec un suivi particulier de ceux qui changent de métier, et à valoriser l'ensemble des métiers de l'entreprise. Des Comités de Gestion regroupant les gestionnaires de Ressources Humaines de chaque métier passent régulièrement en revue les postes à pourvoir et les souhaits de mobilité, favorisant ainsi la rencontre de l'offre et de la demande. Les collaborateurs ont accès *via* le site MyJobs aux offres d'emploi disponibles en France comme à l'international. Un guide de la mobilité interne est également à leur disposition.

3.4.2.3 Formation

La formation professionnelle est un outil au service du développement de l'entreprise. Amundi met en œuvre un ensemble d'actions dont les objectifs répondent à ses ambitions stratégiques :

- maintenir, pour chaque poste, un haut niveau de performance en assurant une adéquation entre les activités, les responsabilités et le niveau de compétence de chaque collaborateur ;
- développer l'employabilité, conformément aux projets professionnels individuels et aux besoins de l'entreprise.

Le plan de développement des compétences est établi annuellement. Il répond aux besoins individuels et collectifs, en cohérence avec les projets structurants de l'entreprise et les évolutions aussi bien réglementaires que techniques au sein des métiers.

La mobilité professionnelle contribue au développement et à l'engagement des collaborateurs. Chacune d'elles fait l'objet d'un suivi individuel et de la formation adéquate, à la demande du collaborateur ou de son manager. De la même façon, les collaborateurs de retour d'un congé de longue durée sont formés tout au long de l'année, dès que le besoin est signalé.

Amundi a mis en œuvre un ensemble de formations et d'ateliers déclinant les principes d'*Amundi Management Spirit*. Ce dispositif de référence réaffirme nos convictions en matière de management, en cohérence avec les quatre valeurs d'Amundi, le projet humain Crédit Agricole S.A. et nos engagements sociaux et sociétaux. Ce dispositif vise à aider les managers à réfléchir sur leurs pratiques managériales. Il encourage également le partage entre pairs ainsi qu'au sein des équipes, pour aboutir ensemble à des solutions adaptées aux problématiques, au plus près des besoins individuels. Il s'agit de développer un « état d'esprit » et non pas d'imposer des solutions ou des dispositifs de formation systématiques.

Sur le plan de l'accompagnement individuel, en plus des entretiens de gestion de carrières, en 2023, Amundi a organisé des « international days ». À cette occasion, les collaborateurs d'Amundi peuvent rencontrer les responsables des métiers qui recrutent et échanger sur leurs parcours.

Pour développer la mobilité à l'international et améliorer la gestion des différents bassins d'emploi du Groupe, un Comité mensuel international Mobilité rassemble tous les 15 jours les responsables ressources humaines des différents pays pour examiner les offres ouvertes à la mobilité internationale et échanger sur les profils des collaborateurs ayant exprimé le souhait d'une expérience à l'étranger.

Les managers sont également au cœur de l'animation de la mobilité interne notamment à l'occasion de l'entretien professionnel annuel dont une partie est consacrée au dialogue et au recueil des souhaits de mobilité géographique et métier.

Son déploiement a fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des managers et des pays. *Amundi Management Spirit* repose sur huit piliers : le *feedback*, l'évaluation, une vision 360°, la formation, le rôle spécifique des managers de managers, le coaching, le co-développement entre pairs et la co-construction au sein des équipes. Ces actions visent toutes le développement des compétences de chaque manager et non pas la sélection ou l'évaluation.

Amundi Management Spirit a été décliné en actions de formation auprès de l'ensemble de la ligne managériale. De nouveaux parcours ont été conçus et mis en œuvre pour accompagner la prise de poste des nouveaux managers opérationnels et des managers de managers. Ces parcours déclinent les thématiques fondamentales du management, lors de modules courts favorisant l'échange entre pairs. Cette offre est étoffée par des solutions d'accompagnement individuel et collectif (360, *assessment* de développement, *coaching* classique ou digital, ateliers de *feedback*, cycles de co-développement).

Il est également à noter qu'un objectif obligatoire portant sur la qualité du management des équipes a été inclus pour les managers de managers et les managers de première ligne dans la campagne d'entretiens annuels (entretien en responsabilité).

L'offre de formation sur la thématique Investissement Responsable a été renforcée en 2023 dans le cadre des « Responsible Investment Training Journeys ». Plusieurs formations digitales ont été réalisées et déployées en 2023 (investissement responsable, Focus Climat). Ces formations s'adressent à l'ensemble des collaborateurs Amundi et rend obligatoire un socle commun sous forme de e-learning. Ce projet permet l'acquisition des fondamentaux de l'investissement responsable et le partage des convictions et des ambitions d'Investissement Responsable d'Amundi. Certains métiers d'expertise (gestion, middle office, risques...) bénéficient d'une offre spécifique, pouvant inclure une certification ESG, pour garantir un haut niveau de compétences dans l'investissement responsable, dans leur pratique professionnelle comme auprès des clients.

3.4.2.4 Gestion des Talents

Chaque collaborateur bénéficie d'un gestionnaire RH attiré et d'une gestion de carrière individualisée, afin de favoriser leur développement et leur évolution. En lien avec le management, les équipes de gestion individuelle contribuent également à l'adaptation des ressources aux besoins de l'entreprise. L'organisation de cette gestion individuelle est calée sur le dispositif managérial. Elle prend donc en compte la dimension matricielle de l'organisation de l'entreprise et intervient d'abord à un premier niveau local, en lien avec la hiérarchie directe, avant de s'organiser par lignes de métiers, avec des interlocuteurs propres à chacune et une approche transversale.

Les Gestionnaires des Ressources Humaines (GRH) jouent leur rôle à plusieurs niveaux :

- revues des collaborateurs, entre GRH et managers, sur l'ensemble des périmètres ;

- élaboration des plans de succession destinés à assurer la relève sur les postes clés ;
- accompagnement des reconversions professionnelles et de parcours de carrière ouverts et variés intra et inter métiers ;
- accompagnement des collaborateurs en difficulté.

Les échanges croisés entre GRH et managers sont l'occasion d'identifier les collaborateurs à fort potentiel d'évolution dans l'entreprise. L'animation des talents a évolué significativement en 2023 avec le lancement d'un nouveau dispositif d'identification et d'accompagnement des talents appelé « *Amundi Tomorrow* ». Ce dispositif vise deux objectifs principaux : identifier les talents dans l'ensemble des pays à travers trois groupes : *Early Years*, *Novamundi et Future leaders* ; et élaborer les plans de succession des comités de Direction dans les pays et les divisions afin de préparer les équipes dirigeantes de demain, en intégrant les enjeux de la diversité et d'accompagnement du leadership.

3.4.2.5 Rémunération

La politique de rémunération d'Amundi reflète la performance individuelle et collective. Elle prend en compte l'environnement économique, la compétitivité et le marché du travail, éléments qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Elle intègre également la stratégie ESG et Climat (comme décrit au 3.2.1.3). Elle est par ailleurs adaptée aux situations et aux réglementations locales. La politique de rémunération est revue annuellement par le Comité des Rémunérations, présidé par un administrateur indépendant et composé d'administrateurs soit indépendants, soit n'exerçant aucune fonction exécutive chez Amundi. Elle est conforme aux normes réglementaires (AIFMD / OPCVM V, MIFID, CRDV, SFDR, IFR / IFD).

Les composantes clés du système de rémunération d'Amundi sont les suivantes :

- le **salaire fixe**, en lien avec les missions et les responsabilités en tenant compte des spécificités locales et des conditions de marché ;
- la **rémunération variable**, qui est composée d'un bonus annuel attribué sur décision du manager et d'un *Long Term Incentive* :
 - le bonus annuel rétribue la contribution à la performance et intègre des éléments d'ordre individuel et collectif,
 - le *Long Term Incentive* « LTI » est attribué à une population sélectionnée de cadres clés, sous forme d'actions de performance Amundi. Il a vocation à motiver les managers à atteindre des objectifs commerciaux et financiers pluriannuels, ainsi qu'à mettre en œuvre la stratégie d'Investissement Responsable. En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale le 10 mai 2021, le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé le 27 avril 2023 l'attribution d'actions de performance pour certains bénéficiaires, dans le cadre du Plan 2023 ;

- la **rémunération variable collective (RVC)** qui associe les collaborateurs en France à la performance financière d'Amundi. Son enveloppe globale est définie selon un montant de référence, ajusté en fonction de l'évolution du résultat net, des encours et du coefficient d'exploitation. En 2023, le montant moyen de rémunération variable collective se situe au-delà de 10 000 euros, en lien avec les résultats d'Amundi pour 2022 ;
- les avantages sociaux, qui offrent une protection au salarié et à sa famille (**santé et prévoyance**) et l'accompagnent dans la préparation de la retraite.

En 2023, les priorités d'Amundi dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ont été les suivantes :

- **protéger le pouvoir d'achat tout en continuant à valoriser le développement professionnel des collaborateurs** :
 - la protection du pouvoir d'achat face au contexte d'inflation s'est traduite, en France, par deux primes de partage de la valeur, l'une de 800€ versée en mars aux salariés dont la rémunération fixe était inférieure ou égale à 90 000€, l'autre de 1 000 € en Juillet, versée aux salariés satisfaisant la même condition. Ces deux mesures font suite à l'augmentation collective de Juillet 2022 qui représentait 2 % de la masse salariale,
 - l'accompagnement du développement professionnel des collaborateurs s'est concrétisé par un renforcement des budgets d'augmentation de façon significative : le budget consacré aux augmentations individuelles a représenté 2.8 % de la masse salariale ;
- **veiller à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** : à cet effet, depuis 2018, des enveloppes annuelles spécifiques servent à corriger les écarts de rémunération injustifiés entre les femmes et les hommes. Ainsi, comme en 2022, une enveloppe a été distribuée en 2023 pour combler les éventuels écarts de rémunération variable. Cette mesure vient en plus de la non-proratisation des bonus des femmes en congé de maternité mise en œuvre depuis 2020.

3.4.3 Une attention constante portée à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail

Amundi, outre une protection de santé et de prévoyance pour chaque collaborateur et sa famille, offre un environnement de travail qui préserve la santé de ses collaborateurs et propose un ensemble de services d'information, de prévention et d'accompagnement fondés sur trois principes : la prévention des risques psychosociaux, une politique sanitaire et le bien-être au travail. La politique de prévention de la santé des salariés repose sur une démarche d'amélioration continue, intégrée dans les politiques RH et marquée par une approche pluridisciplinaire (Managers, Ressources Humaines, Service de Prévention et de Santé au Travail, assistante sociale, référents harcèlement, IRP ⁽¹⁾). Elle donne lieu à un dialogue social nourri avec les représentants du personnel.

Plusieurs accords détaillent les engagements pris par Amundi sur ces enjeux :

- l'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2018 pose le socle du dialogue social dans l'entreprise ;

3.4.3.1 Prévention des risques psychosociaux

Pour Amundi, en France, la prévention des risques psychosociaux (RPS) fait l'objet d'une gouvernance spécifique en entreprise. Elle est assurée par un Comité de Veille qui se réunit trimestriellement. Il a pour objet de détecter les situations collectives pouvant favoriser des RPS, notamment par l'analyse des indicateurs de suivi, et identifie les actions de prévention collectives à mettre en œuvre. Un Comité de Gestion mensuel se consacre au suivi RH des situations individuelles sensibles. Parallèlement, l'ensemble des acteurs des Ressources Humaines et du Service de Prévention et de Santé au travail se mobilise pour accompagner de façon personnalisée les salariés qui ressentiraient une difficulté (en garantissant la confidentialité des échanges).

En 2023, Amundi a :

- poursuivi ses actions de prévention des risques psychosociaux déjà mises en place : espace d'écoute, suivi des absences longues en coordination avec le service prévention et santé au travail, formation des managers et des collaborateurs sur la prévention et la gestion du stress, plateforme *Responsage* (service d'information et de conseil pour les aidants familiaux) et extension du télétravail pour les salariés aidants, dispositif d'accompagnement du travail à distance destiné aux managers comme aux collaborateurs (autodiagnostic, classes virtuelles sur le *remote management*, charte d'équipe hybride, cycles de co-développement, coaching pour les managers, guide du télétravail, webinaires et conférences) ;
- renforcé sa réponse aux conséquences potentielles des nouveaux modes hybrides de travail : isolement, perte du collectif, surcharge / sous-charge de travail, hyperconnexion / déconnexion, équilibre vie privée / vie professionnelle, stress... En effet, l'expérience de la crise

- le nouvel accord-cadre international applicable à l'ensemble des filiales du Crédit Agricole signé le 9 octobre 2023 avec l'UNI Global (Confédération Mondiale des Syndicats) comporte des mesures spécifiques en matière de santé, sécurité et qualité de vie au travail ;
- l'accord sur la qualité de vie et les conditions de travail signé en 2022 veille, entre autres, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (télétravail, parentalité, salariés aidants, services sociaux...) ;
- l'accord télétravail signé en 2021 (déplacements domicile-travail, droit à la déconnexion, outils digitaux) et l'accord Handicap renouvelé en 2022 (dont l'un des volets porte sur l'adaptation des postes de travail) complètent les dispositifs de référence.

sanitaire et l'émergence du travail hybride ont démontré la nécessité d'assurer un cadre et un suivi en matière de déconnexion, afin de préserver l'équilibre des temps de vie. Ce principe est inscrit dans le premier accord sur la qualité de vie et les conditions de travail signé le 8 février 2022 (garantie d'un droit à la déconnexion en dehors des périodes de travail, rappel de l'importance de la prise de congés notamment) ;

- engagé une démarche visant à renforcer son dispositif et ses processus en matière de prévention des risques psychosociaux : formalisation d'une politique globale de prévention, renforcement de la veille des situations à risque, formalisation du processus de traitement des alertes, formation des acteurs de la prévention des risques psychosociaux, mise en place d'actions de sensibilisation, refonte et mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

À l'international, les entités s'engagent également sur la prévention des risques psychosociaux en proposant des formations managériales et en menant des actions spécifiques. À titre d'exemple, en Irlande, l'accent est mis sur la santé mentale et physique des collaborateurs. Pour ce faire, une contribution est versée à tous les collaborateurs au titre des frais liés à la santé et au bien-être, tels que les cours de remise en forme et de fitness, l'adhésion à des clubs, les équipements sportifs. Une semaine du bien-être au travail est organisée donnant lieu à des consultations individuelles avec un nutritionniste, un physiothérapeute ou un coach de santé. Amundi US propose, en partenariat avec une assurance santé, un service de santé mentale en ligne (« *Learn to Live* ») ainsi qu'un programme d'aide et de conseils aux salariés (Employee Assistance Program (EAP)). En Allemagne, des formations ont été réalisées sur les thèmes des équilibres de vie professionnelle / vie privée et la gestion du stress.

(1) Instances Représentatives du Personnel.

3.4.3.2 Politique sanitaire

En 2023, les actions de prévention en matière de santé physique demeurent un élément essentiel de la politique santé d'Amundi, tant en France qu'à l'international.

En France :

- en janvier, une campagne de rappel vaccination COVID a été proposée à tous les salariés et a bénéficié à environ 250 personnes ;
- tout au long de l'année des sessions de formation aux premiers secours ont été programmées que ce soit en format réduit de 2h, à titre d'initiation aux gestes qui sauvent ou en format plus complet de 2 jours pour devenir Sauveteur International du Travail (SIT remplace SST). Cela concerne environ 150 personnes ;
- en octobre, la campagne de vaccination grippe saisonnière et rappel COVID a permis à plus de 550 salariés d'être vaccinés sans avoir à se déplacer chez un médecin ou dans une officine ;
- en novembre, le Service Prévention et Santé au Travail a lancé un Parcours Santé Annuel intitulé : « apprenons à cultiver notre santé » qui s'étendra jusqu'en juillet 2024. Lors de ce parcours, les salariés ont la possibilité de s'inscrire à des ateliers en présentiel autour de 3 thématiques principales : la santé physique, la santé mentale et la santé émotionnelle. Ce Parcours Santé s'inscrit dans la lignée du Parcours Ergonomie proposé en 2022 et des semaines Qualité de Vie et Conditions de Travail et a pour objectif de répondre aux besoins des collaborateurs en matière de santé physique et mentale ;

3.4.3.3 Qualité de vie au travail

Convaincue que la performance durable doit réconcilier la recherche d'efficacité et l'attention portée au bien-être des salariés, Amundi met en place des dispositifs destinés à améliorer la qualité de vie au travail et à favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs.

En France, l'accord sur la qualité de vie et les conditions de travail signé en 2022 a poursuivi son déploiement. Ses principaux piliers sont :

- l'accompagnement des nouveaux modes d'organisation du travail, notamment par la formation ;
- des espaces de travail repensés, modernes, responsables et solidaires. Dans le cadre du projet « Amundi Village », initié début 2023 et visant l'amélioration des conditions de travail sur site en matière de qualité des installations et de la restauration, Amundi teste actuellement la mise en place de trois espaces de détente / pause café / pause déjeuner en dehors des zones de restauration habituelles. Une prestation de « food truck » est également déployée depuis 2023 visant à diversifier l'offre de restauration ;
- un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, passant notamment par le renforcement du droit à la déconnexion dans le contexte du travail à distance ; à ce titre, la possibilité d'ajouter une mention spécifique relative à la déconnexion dans la signature a été étudiée en 2023 et est en cours de déploiement ;
- la poursuite des actions pour la santé des salariés et le renforcement des dispositifs de suivi et de prévention de la santé mentale et physique se sont traduits en 2023 par la programmation d'un parcours découverte en santé physique, mentale et émotionnel « apprenons à cultiver notre santé » et par la mise en place d'un groupe de travail RH sur le renforcement de la prévention des risques psycho-sociaux ;
- des dispositifs solidaires (don de jours de repos entre collègues pour faire face une situation humaine critique).

- en décembre, un webinaire portant sur les addictions et leur compréhension, leur prévention et la manière de les accompagner a eu lieu avec le Président d'SOS Addictions France. Une journée de dépistage des cancers de la peau menée par un dermatologue en présentiel a permis de poursuivre l'engagement d'Amundi en matière de prévention et de lutte contre les cancers.

À l'international, les entités développent également des initiatives en matière de santé. Au Japon, en cas de maladie, des mesures sont prévues pour aménager le temps de travail avec des congés maladie de 6 jours accordés au-delà des congés réglementaires, la faculté de recourir au télétravail et une flexibilité accrue avec notamment des horaires de travail en décalé. En Allemagne, une attention particulière est portée aux problèmes de vision, chaque employé bénéficiant de tests oculaires et recevant une subvention de 150 € pour ses lunettes. En Italie, trois séances de coaching sont proposées aux salariés revenant d'un congé de longue maladie pour accompagner leur retour au travail. En 2023, Amundi US a développé un programme complet visant la santé mentale, physique et le bien-être des collaborateurs. Ces programmes prévoient notamment le remboursement des frais de massage, d'hypnose, de méditation, de tai-chi et la mise à disposition gratuite d'une application qui propose des méditations guidées, des cours pour améliorer le sommeil, lutter contre l'anxiété et le stress. Des contributions sont également accordées pour accompagner la perte de poids (remboursement des abonnements aux clubs de santé, abonnements de fitness en ligne, cours de fitness, équipement cardio et de musculation).

Amundi va au-delà de ce qu'impose la législation dans un certain nombre de domaines, en agissant sur :

- l'organisation du travail : réunions respectant l'horaire de travail de l'équipe, plannings définis à l'avance, plages pendant lesquelles le salarié est joignable dans le cadre du télétravail ;
- les mesures pour les parents : congé maternité conventionnel, jours enfants malades, maintien de salaire dans le cadre du congé paternité, guides maternité et parentalité... ;
- amélioration des conditions de travail des seniors, avec l'aménagement de la transition entre activité et retraite (temps partiel aidé, bilan personnalisé, formation de préparation à la retraite, congé de fin de carrière, congé de transition financé par le CET, jours libérés dans le cadre d'un engagement sociétal et environnemental...);
- les services aux salariés simplifiant leur quotidien : conciergerie d'entreprise, salle de sport, *take-away* en complément du restaurant d'entreprise ;
- les dispositifs destinés aux salariés aidants : guide pratique, plateforme *Responsage* (service d'information et de conseil), dons de jours, extension de télétravail ;
- le soutien aux œuvres sociales du Comité Social d'Entreprise : accès aux crèches, frais de garde, chèque emplois services universels.

Dans la continuité de la signature de l'accord QVCT, Amundi a organisé en juin 2023 sa deuxième Semaine de la Qualité de vie et des conditions de travail sur ses sites de Paris et Valence sur le thème « déconnecter, se reconnecter, s'équilibrer », ainsi qu'un cycle de conférences qui a abordé des thématiques variées telles le neuroatypisme, l'intergénérationnel ou bien encore les addictions.

Par ailleurs, Amundi a, depuis février 2023, augmenté la prise en charge des frais de l'abonnement de transport en commun à 90 % et a mis en place le forfait mobilité durable.

À l'international, Amundi s'engage à améliorer la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et a pérennisé le recours au travail hybride dans de nombreuses entités, *via* des accords locaux déterminant un nombre de jours de télétravail par semaine fixes ou flexibles. Certaines entités proposent également, au cas par cas, des aménagements du temps de travail apportant plus de flexibilité, pour tenir compte de situations individuelles, comme aux États-Unis ou en Irlande. Certaines entités, comme l'Espagne ou l'Italie, accordent une allocation couvrant une partie des coûts liés au travail à distance (chaises ergonomiques, écrans, wifi, énergie...).

En Grande-Bretagne, un comité mensuel de suivi et d'amélioration de l'environnement de travail est organisé en associant le médecin du travail ; ses travaux pouvant dans

certain cas, déboucher sur l'organisation de programmes, de séminaires ou d'événements axés sur la santé et le bien-être des collaborateurs.

En Italie, l'accord de « smart-working » signé début 2022 prévoit deux jours par semaine de télétravail. Par ailleurs, en 2023, des vélos en libre-service sont proposés au bureau à tous les collaborateurs.

En Allemagne, outre la possibilité de travailler à domicile 2 jours par semaine, chaque collaborateur peut prendre jusqu'à six jours par an pour concilier vie professionnelle et vie privée. Aux États-Unis, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée intègre par ailleurs des propositions de services incluant les soins pour animaux de compagnie.

3.4.4 Le respect des principes d'égalité, de diversité et d'inclusion

Amundi est convaincue que la diversité de tous les collaborateurs, leur intégration et la promotion de tous les talents sont des moteurs essentiels de son développement. Le respect du principe d'égalité des chances inspire sa politique de Ressources Humaines.

Amundi considère que toute forme de comportement discriminatoire est inacceptable, prive les personnes du respect qui leur est dû et nuit à leur bien-être au travail. Pour lutter contre les stéréotypes et déjouer les biais cognitifs qui alimentent les préjugés, Amundi sensibilise ses dirigeants, ses managers et ses collaborateurs aux questions de non-discrimination.

Promouvoir l'égalité des chances pour tous, indépendamment notamment de l'âge, de la nationalité, des origines ethniques, du sexe, de l'orientation sexuelle, du milieu socio-économique ou du handicap, n'est pas seulement une question de conformité juridique ou éthique. Favoriser la cohésion interne et le sentiment d'appartenance représente bel et bien un facteur de performance.

La politique de non-discrimination et de promotion de la diversité d'Amundi repose sur les grands principes édictés par les textes nationaux et internationaux, dont le Groupe est signataire depuis longtemps, comme :

La politique en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion s'applique à tous les collaborateurs d'Amundi. Elle se conforme aux lois et règlements nationaux en vigueur, ce qui explique qu'elle puisse être déclinée localement, comme c'est le cas par exemple aux États-Unis, en Grande Bretagne ou en Autriche.

Elle se traduit par :

- la promotion d'une culture inclusive et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, en luttant contre les préjugés inconscients et les stéréotypes, en collectant et diffusant les bonnes pratiques et en s'appuyant sur les managers pour diffuser cette culture ;
- l'équité dans les principales procédures de Ressources Humaines : recrutement, rémunération, évaluation et promotion professionnelle au mérite ;
- le développement de programmes globaux pour accélérer sur les sujets Inclusion et Diversité prioritaires et, en parallèle, le soutien des initiatives locales destinées à mieux prendre en compte les spécificités géographiques.



La politique Égalité, Diversité et Inclusion d'Amundi vise à éliminer tous les types de discrimination et met notamment l'accent sur quatre thèmes qui font l'objet de plans d'action dédiés : l'égalité des genres, la parentalité, l'âge et les liens intergénérationnels ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En 2023, Amundi, tout en maintenant ses engagements pris de longue date, a renforcé sa politique égalité, diversité et inclusion notamment par :

- la définition d'un plan d'action visant à augmenter le pourcentage des femmes parmi les professionnels de l'investissement ;

- l'extension progressive à l'international d'un congé de paternité, co-parentalité de 28 jours calendaires rémunérés ;
- l'élaboration et le déploiement d'un nouveau plan d'action pour les personnes en situation de handicap, en déclinaison du 7^{ème} Accord Groupe signé en 2022 ;
- la mise en place, au niveau de la Direction des Ressources Humaines, d'un Comité de pilotage égalité, diversité et inclusion dédié incluant des représentants de Grande-Bretagne, Irlande, Japon, Italie et Luxembourg. Ce comité favorise le partage des bonnes pratiques et les thématiques transversales à approfondir. En 2023, des premiers travaux ont été engagés sur les enjeux intergénérationnels ;

- l'investissement dans des initiatives de place ou clubs de réflexion qui stimulent les réflexions et interrogent les pratiques. En France, Amundi s'est particulièrement investie dans les travaux initiés sur le thème de la diversité par l'Association Française de Gestion qui réunit les acteurs de la gestion d'actifs. L'entreprise est également partenaire du Club Landois dont le but est l'émergence de solutions innovantes face au changement démographique.

A l'international, en Grande-Bretagne ou en Irlande, les entités s'engagent dans des initiatives telles que Women in Finance. Amundi US est partenaire de la « Forté Foundation » dédiée à la promotion des femmes ;

- une vidéo a recueilli sous la bannière « Amundi for All », la parole ainsi que les engagements en matière de diversité, portés par les DRH Monde, France et des entités internationales.

3.4.4.1 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Conseil d'Administration d'Amundi a fixé un objectif de féminisation pour tous les organes de direction, afin d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes de la société :

- un objectif de parité de la représentation au sein du Conseil d'Administration ;
- un objectif de 30 % de femmes dans son COMEX en 2022. Ce chiffre été dépassé. Il atteint 38,1 % à fin décembre 2023 ;
- un objectif de 35 % en 2025 pour la Senior Leadership Team ⁽¹⁾. Ce taux est de 33 % à fin décembre 2023.

Ce faisant, Amundi se place sur la trajectoire de la loi Rixain (article 14) qui prévoit une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des entreprises, accompagnée d'une obligation de transparence. L'objectif est de 30 % à compter du 1^{er} mars 2026 et de 40 % à partir du 1^{er} mars 2029.

Le plan d'action consacré à l'égalité professionnelle pour l'ensemble des collaborateurs repose sur deux axes majeurs :

1^{er} axe : Le suivi des différences de rémunération salariale entre les hommes et les femmes afin de détecter, prévenir, réduire et compenser les écarts non justifiés.

Amundi a mis en place en 2019 un index de l'égalité professionnelle femmes-hommes qui a progressé régulièrement depuis cette date. En 2023, il s'établit à 86 sur un maximum possible de point égal à 100, sachant que le score maximum est atteint pour les indicateurs suivants : équité en matière de taux d'augmentation individuelle de salaire (hors promotion), taux de promotion, part des salariées augmentées après leur congé maternité.

Afin de réduire les écarts injustifiés ou de les prévenir, Amundi a mis en place plusieurs initiatives depuis quelques années :

- des enveloppes financières spécifiques dédiées à réduire les écarts de rémunération injustifiés. En 2022 et en 2023, une enveloppe ciblait plus particulièrement les écarts sur les rémunérations variables individuelles ;
- la garantie donnée aux salariées de retour de congé maternité qu'elles percevront une augmentation au moins égale à la moyenne des augmentations accordée durant la durée du congé, dans le cadre de la campagne annuelle de rémunération. 100 % des salariées de retour de congé maternité bénéficient de cette mesure ;
- la non-proratisation des bonus des femmes pour la période correspondant au congé maternité légal et conventionnel.

2^e axe : L'accompagnement des femmes vers des postes à responsabilité.

Afin d'accompagner les femmes dans la prise de responsabilité en vue d'assurer une représentation équilibrée au sein de l'entreprise et de lever les obstacles à leur carrière, Amundi agit sur cinq leviers essentiels :

- la sensibilisation et la formation. Chaque année, des programmes de formation au leadership sont proposés aux talents féminins, afin de leur donner un meilleur accès aux postes à responsabilité. En 2023, douze femmes ont été accompagnées au cours de ces différents programmes que ce soit en Europe ou en Asie. Par ailleurs, douze autres femmes ont bénéficié du programme de mentoring spécifique proposé pour féminiser les métiers de la gestion ;
- la prise en compte des objectifs de féminisation tout au long du processus RH. Les viviers de talents comptent à présent 43 % de femmes. Dans les plans de succession aux postes clés, le taux de féminisation a progressé à 48 %. Un plan d'action global a été lancé pour développer la présence des femmes dans les métiers de la gestion. Ce plan adresse quatre grands enjeux : l'attractivité et le recrutement, le développement et la rétention, la rémunération et la culture d'entreprise. Il est en cours de déploiement avec la mise à disposition d'outils pour les managers, la mise en place de programmes de mentoring effectués par des managers seniors, la systématisation d'entretiens de parcours de carrière ainsi que la revue des plans de succession et des rémunérations ;
- la communication et la valorisation des parcours exemplaires. Tout au long de l'année, et dans le monde entier, Amundi contribue à de nombreux événements et multiplie les initiatives destinées à sensibiliser le public sur l'importance d'une représentation plus équilibrée dans le monde du travail et, plus particulièrement dans la finance ;
- un Réseau Mixité, Amundi Women's Network (AWN), compte plus de 570 membres en France, et ses activités à l'international ont continué à se déployer en 2023 en Irlande, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux États-Unis et au Japon. A l'occasion de la journée internationale des Femmes, le réseau AWN a organisé une conférence internationale dont l'invitée d'honneur était Valérie Hoffenberg, co-fondatrice du club de réflexion « Marie-Claire, agir pour l'égalité ». Autre exemple, le Réseau Mixité aux États-Unis, le « Women & Allies Group », mène des actions de sensibilisation sur le thème de l'équité entre les genres et l'intersectionnalité qui permet de mieux penser et agir sur les inégalités. En Irlande, un partenariat a été mis en place entre Amundi Women's Network Ireland et le National College of Ireland « 100 Women in Finance », qui a permis d'accueillir cent étudiantes de « l'university College Dublin » durant le mois des diversités ;
- la Journée Internationale des Droits des Femmes est une opportunité pour mener des initiatives dans de nombreux pays : à titre d'illustration, Women's stories et célébration du mois de l'histoire des femmes aux États-Unis et dans les Amériques.

(1) La Senior Leadership Team (SLT) regroupe 203 dirigeants du Groupe Amundi.

Des événements, initiatives ou partenariats sont par ailleurs initiés. En 2023, notons la promotion des métiers de l'investissement auprès d'un public féminin en lien avec l'Université de Bocconi en Italie, la Charte Women in Finance en Grande-Bretagne ou en Irlande. Un partenariat s'est poursuivi avec la Chaire Femmes & Sciences de l'Université Paris Dauphine. Il analyse les déterminants et l'impact de la faible présence des femmes dans les études et carrières scientifiques. Amundi adhère à des chartes et initiatives qui promeuvent la mixité :

- en juillet 2022, le groupe Crédit Agricole S.A. a signé les « Women's empowerment principles » créés sous l'égide de l'ONU pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail ;

3.4.4.2 Parentalité

Dans le cadre de sa politique d'égalité, de diversité et d'inclusion, Amundi affirme qu'un développement de carrière est compatible avec la parentalité, notamment grâce à :

- des mesures en faveur de la maternité avec :
 - un congé de maternité de 16 semaines permettant à chaque femme depuis 2020, dans toutes les implantations d'Amundi, de conjuguer carrière et maternité,
 - la non proratisation du bonus pour la période correspondant au congé maternité légal et conventionnel qui a été mise en œuvre depuis 2020 également,
 - l'élargissement des possibilités de télétravail pour les femmes enceintes ;
- des mesures en faveur de la paternité / co-parentalité avec :
 - en France, depuis le 1^{er} juillet 2022, un congé de paternité de 28 jours calendaires rémunérés pour inclure les hommes, tout autant concernés par la parentalité et l'équilibre vie personnelle/ vie professionnelle,
 - à l'international, à compter de 2023, l'extension de ce congés de paternité /co-parentalité de 28 jours calendaires rémunérés dans huit entités : Italie, États-Unis, Luxembourg, Suisse, Espagne, Pologne, Allemagne et Japon ;

3.4.4.3 Jeunes, seniors et liens intergénérationnels

Amundi continue de renforcer le lien et les synergies entre les générations au travail, pour le bénéfice mutuel des jeunes et de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

À cette fin, Amundi contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et multiplie les initiatives pour leur proposer une première immersion ou expérience professionnelle :

- les stages et l'alternance, leur permettent ainsi d'acquérir une première expérience, tout en bénéficiant d'un financement de leurs études. Depuis le début de l'année 2023, Amundi a accueilli et formé plus de 1 300 jeunes, et notamment 720 stagiaires, 370 alternants et 104 VIE ;
- la plateforme « Engagement Jeunes », à laquelle l'entreprise a adhéré dès 2021, rend les étudiants plus visibles à l'issue de leur parcours chez Amundi et favorise leur accès à l'emploi (les tuteurs peuvent recommander les étudiants qu'ils ont accueillis et ces informations sont partagées avec les autres entreprises adhérentes) ;

- au Royaume-Uni, Amundi s'engage pour la parité hommes-femmes dans les postes à responsabilités en respectant la Charte *Women in Finance* ;
- Amundi Italie s'est mobilisée en 2023 pour l'obtention d'une certification d'égalité des genres délivrée par le bureau Veritas, un organisme de certification indépendant, reconnu par le ministère italien de l'Égalité des chances ;
- Amundi est par ailleurs engagée depuis novembre 2020 au sein de « 30 % Club France Investor Group », aux côtés de six sociétés de gestion françaises, afin de promouvoir une meilleure diversité femmes-hommes au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Ce club appelle les grandes capitalisations françaises à établir un plan d'action afin qu'elles comptent au moins 30 % de femmes dans leurs instances dirigeantes d'ici 2025.

- la prise en compte de situations spécifiques de parentalité avec :
 - la pérennisation de la prime handicap de 1 200 euros pour les salariés ayant un conjoint ou un enfant en situation de handicap,
 - les congés supplémentaires de 3 jours par an en cas d'enfant hospitalisé et don de jours en cas de maladie grave,
 - un travail amorcé en 2023 visant à mieux prendre en compte la monoparentalité et ses enjeux au sein de l'entreprise, se traduisant par la signature d'un accord égalité professionnelle s'engageant sur la sensibilisation et le soutien des salariés en situation de monoparentalité.

Localement, les entités s'engagent également en faveur de la parentalité : aux États-Unis, mise en place d'un système de garde pour les enfants afin de soutenir les parents ayant ponctuellement besoin d'être assistés (télétravail, soin, absence d'école imprévue...) – « summer camps » proposés en Allemagne – *Baby sitter* coupons au Japon. Plusieurs entités proposent également un accompagnement des collaborateurs de retour de congé lié à la parentalité, en présentiel ou *via* des webinaires, pour favoriser une reprise d'activité sereine pour garantir l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. À titre d'exemple, l'Irlande propose trois sessions annuelles pour organiser ce retour dans les meilleures conditions.

- le programme de recrutement et d'intégration Odyssee cible les jeunes diplômés en recherche de CDI afin d'intégrer de nouveaux profils ayant un potentiel d'évolution dans l'entreprise et d'accompagner le développement d'Amundi notamment à l'international (Asie) ;
- la signature du PAQTE, permet dans le cadre d'un partenariat Amundi- Mozaik RH d'agir pour l'emploi des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Par ailleurs, dans le cadre de sa campagne d'alternance, Amundi s'engage à intégrer des jeunes en situation de handicap, permettant ainsi de porter à 17 % le nombre d'alternants en situation de handicap ou issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'entreprise se mobilise également au travers d'actions inscrites dans le Plan Jeunesse porté par le groupe Crédit Agricole S.A. Il s'agit d'une approche globale et collective de soutien à l'insertion et à l'emploi des jeunes.

L'année 2023, a également été marquée par de nombreuses rencontres et actions menées auprès des jeunes avec notamment :

- quatre partenariats écoles animés par les collaborateurs d'Amundi : Dauphine, EDHEC, ESSEC, Centrale Supélec ;
- la participation à 16 forums et événements écoles tout au long de l'année 2023 : Forum des carrières juridiques, Forum de l'ENSIMAG, Forum Trium... ;
- trois rencontres avec les universités de Dauphine, Bocconi, et Dresden au sein de nos locaux qui ont permis d'accueillir les étudiants dans un cadre d'avantage propice aux échanges et à la présentation des métiers ;
- la participation aux MobilJeunes, un dispositif d'accompagnement et de préparation à la gestion de carrière, organisé par le groupe Crédit Agricole, pour les stagiaires et alternants en fin de mission : conseils CV et lettres de motivation, entraînement aux entretiens.

Par ailleurs, 2023 a vu l'ouverture du programme « Give a Hand » (explicité au 3.4.6.2) aux jeunes alternants engagés dans des initiatives solidaires. Deux projets présentés par des alternants ont été sélectionnés en vue de recevoir une aide financière par le biais de ce dispositif.

Pour la 10^e année consécutive, Amundi a obtenu le label HappyTrainees, récompensant l'entreprise pour la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes, avec :

- un taux de recommandation de 90 % ;
- 87 % des étudiants qui disent avoir des opportunités d'apprendre et de développer de nouvelles compétences ;
- 90 % des étudiants qui déclarent que leur travail est bien organisé et respecte leur équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

À l'international, les entités sont également actrices de la politique en faveur des jeunes : accueil de stagiaires et VIE, interventions dans les écoles (comme à Taïwan et Hong Kong), partenariats avec des associations en faveur des minorités (États-Unis) ou assurant la promotion des métiers de la Finance auprès des étudiants, comme c'est le cas en Grande-Bretagne ou en Irlande.

Dans le cadre de sa politique de gestion des carrières et des talents, Amundi encourage par ailleurs le développement de liens intergénérationnels entre les jeunes accédant à une première expérience professionnelle et les seniors prêts à partager leurs compétences. Fondées sur le volontariat, ces coopérations entre les générations renforcent l'esprit d'équipe, qui est une des valeurs de l'entreprise.

Amundi souhaite ainsi aider les jeunes à s'intégrer en invitant les collaborateurs expérimentés à transmettre leurs connaissances et expliquer les codes pour faciliter l'immersion dans la culture d'entreprise. C'est aussi une façon de mettre l'expérience de seniors en valeur. Ces moments d'échange et d'ouverture sont une source d'enrichissement mutuel.

Afin de renforcer la coopération intergénérationnelle, Amundi a également renouvelé son partenariat avec l'association Télémaque pour le mentorat de jeunes collégiens et lycéens, dans lequel 20 collaborateurs

volontaires sont impliqués. Par ailleurs, chaque jeune alternant qui intègre l'entreprise se voit proposer un tutorat. En 2023, Amundi a revu son dispositif d'accueil des alternants dans l'entreprise, une journée complète leur ayant été consacrée en complément des pratiques habituelles.

À l'international, des programmes de coaching individuels (États-Unis), mentorat (en Irlande ou aux États-Unis avec le lancement d'un nouveau programme « Amundi connect ») ou visant la constitution d'équipes mixtes (République tchèque) ont été lancés dans plusieurs entités.

En 2023, Amundi a lancé des travaux sur les enjeux intergénérationnels pour analyser les dynamiques démographiques dans les différentes régions du monde, dans un double contexte d'enjeux de rétention des jeunes et d'allongement des carrières.

En matière intergénérationnelle, la politique d'Amundi est sous-tendue par un principe essentiel : accompagner ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, de leur entrée jusqu'à leur sortie de l'entreprise, dans une logique de carrières longues.

S'agissant des seniors, l'entreprise leur offre des opportunités de mobilité ainsi qu'un programme de montée en compétences / de requalification lorsque cela est pertinent et – selon le contexte spécifique du pays – en les soutenant lors de leur retraite progressive. Cette politique senior vise à prévenir les situations de discriminations liées à l'âge, tout en assurant aux collaborateurs seniors une évolution de carrière cohérente avec celle de l'ensemble des salariés. Lorsqu'ils approchent de la fin de leur carrière, des dispositifs simplifient la transition entre activité et retraite et favorisent la transmission de leurs compétences et expertises.

La politique d'Amundi en faveur des seniors repose sur deux piliers principaux :

- des dispositifs d'accompagnement et d'adaptation des postes visant le maintien dans l'emploi avec des possibilités d'aménagement du temps de travail, des bilans de compétences, des actions en matière de santé préventive et des bilans de santé, ainsi que la possibilité d'évoluer vers de nouvelles fonctions telles que « senior advisor », manager de transition ou formateur occasionnel ;
- des dispositifs de fin de carrière passant par du temps partiel, des congés de fin de carrière, un bilan retraite, le mécénat de compétences ou encore l'accompagnement des salariés aidants.

Plusieurs entités à l'international connaissent des évolutions de leurs réglementations locales en matière d'âge de départ en retraite. A titre d'exemple, au Japon, l'âge de départ en retraite est passé de 60 à 65 ans. D'autres, rencontrent des enjeux liés à une « seniorisation » de leurs collaborateurs, ce qui les conduit à mener des programmes spécifiques de préparation à la retraite (Luxembourg), de mentorat de fin de carrière (Allemagne), dimensionner du temps partiel sur-mesure (Autriche, République tchèque), ou de plans de succession dans la plupart des entités à l'instar des États-Unis, de l'Allemagne ou du Japon.

3.4.4.4 Handicap

Signataire en 2019 du « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique », en 2023 Amundi a fait reposer son engagement sur quatre piliers : le recrutement, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé et la sensibilisation des collaborateurs.

En France, le 7^e accord handicap triennal, a été signé à l'échelle du groupe Crédit Agricole S.A. Il intègre des engagements pour faire évoluer durablement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue : maintien dans l'emploi, accompagnement des salariés en fin de carrière ou encore préparation de la fin des accords agréés.

Grâce à cette politique volontariste, en 2023 Amundi compte 15 recrutements, tous types de contrats confondus et affiche un taux d'emploi en progression pour la 4^e année consécutive (3,3 %). Près de 8 % de ses étudiants recrutés en alternance en 2023 sont en situation de handicap. Ces résultats sont notamment le fruit de partenariats mis en place depuis de nombreuses années avec des cabinets de recrutement ou des acteurs spécialisés tels que Mozaïk RH, JobInLive et Compéthance qui croisent leur connaissance du secteur du handicap avec une approche centrée sur la compétence cohérente avec les métiers d'Amundi

Amundi compte ainsi 99 collaborateurs en situation de handicap présents sur l'année 2023.

Par ailleurs, consciente que l'inclusion des personnes en situation de handicap requiert une approche « sur mesure » pour répondre à des situations individuelles spécifiques, Amundi sait pouvoir compter sur l'engagement de ses collaborateurs qui ont accueilli :

- neuf stagiaires en situation de handicap, dont 2 lycéens de l'EREA Jean Monnet de Garches et 3 lycéens de l'Institut National des Jeunes Aveugles ;
- à l'occasion du DuoDay, 18 personnes en situation de handicap pour leur permettre de découvrir le monde de l'entreprise et les différents métiers possibles, avec une grande diversité de profils : dix collégiens de classes ULIS, un lycéen de l'Institut National des Jeunes Aveugles et sept candidats en recherche d'emploi.

3.4.4.5 Actions de sensibilisation

La formation, la sensibilisation, la communication, la lutte contre les stéréotypes et les biais inconscients font partie intégrante du plan d'action global d'Amundi pour progresser sur les sujets de diversité et de non-discrimination.

En 2023, en France, le programme de sensibilisation des collaborateurs et managers s'est poursuivi, grâce à un « serious game » disponible pour tous sur la plateforme de formation Phileas. Un module « Lutte contre la discrimination »

3.4.4.6 Diversité culturelle et sociétale

Présent dans 35 pays, avec plus de 80 nationalités, Amundi nourrit et promeut la diversité culturelle.

Amundi est convaincue que la richesse culturelle de ses équipes rassemblées autour d'une ambition, d'une stratégie et de valeurs communes (courage, esprit d'équipe, entrepreneuriat, solidarité) est un facteur clé de sa réussite.

Si des principes communs guident les entités Amundi à travers le monde, une attention particulière est portée à la prise en compte des réalités sociales et sociétales locales.

De multiples actions ont également été menées :

- la participation à un groupe de travail pour la mise en place d'une formation de sensibilisation au handicap destinée à l'ensemble des collaborateurs du groupe Crédit Agricole ;
- le lancement d'un questionnaire interne, à l'occasion de la SEEPH, pour évaluer la vision et les attentes des collaborateurs vis-à-vis de la politique handicap ;
- le soutien au secteur protégé, à travers une politique d'achats responsables (plus de 600 000 € par an).

En 2023, en France, Amundi a participé au financement de travaux de rénovation du restaurant « La Belle Etincelle », situé à proximité du siège parisiens d'Amundi, qui emploie une majorité de salariés porteurs de handicap. En complément de l'attribution d'une prime handicap de 1 200 euros dédiée aux salariés ayant un conjoint ou un enfant en situation de handicap (voir 3.4.4.2), Amundi a prévu une mesure d'accompagnement de 1200€ destinée aux salariés eux-mêmes se trouvant en situation de handicap. Cette mesure vise à compenser une partie des frais (soin, bien-être...) engagés en raison du handicap dans la sphère privée.

Une charte a été édictée afin de permettre aux collaborateurs qui accueillent un chien guide d'aveugle élève, de venir accompagnés de leur chien sur leur lieu de travail, à fin d'éducation de ce dernier.

Plus globalement, une part de la taxe d'apprentissage de l'entreprise (part hors quota) est également réservée au soutien des écoles et associations œuvrant en faveur du handicap et de l'inclusion en France. À l'international, des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap sont menées, à l'instar de recrutements (Japon), d'aides financières ou de partenariats inclusifs comme en Italie, de congés supplémentaires en Allemagne ou d'actions de sensibilisation en Irlande.

est intégré au parcours de formation des managers en prise de poste ainsi qu'à celui des professionnels des Ressources Humaines amenés à effectuer des recrutements. Cette thématique est également abordée dans la formation des tuteurs d'étudiants en alternance au sein d'Amundi. À l'occasion du Mois de la Diversité, plusieurs animations ont permis de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Par conséquent, les pays peuvent compléter la politique diversité, égalité et inclusion et sont responsables de sa mise en œuvre locale. Un Comité global RH, présidé par la DRH Amundi Groupe, réunissant l'ensemble des DRH des entités Amundi, se réunit toutes les semaines pour s'assurer notamment de la prise en compte des spécificités locales et favoriser les échanges de meilleures pratiques. En 2023, Amundi a lancé un plan d'action visant à internationaliser ses viviers de talents et s'est fixée l'objectif d'atteindre 50 % de profils internationaux et 50 % de profils français à horizon 2025.

3.4.5 L'encouragement du dialogue social et de la participation des salariés

3.4.5.1 Politique de dialogue social

Amundi affirme que la qualité du dialogue social et le respect du rôle et du fonctionnement des instances représentatives du personnel sont des facteurs de cohésion et d'équilibre des rapports sociaux et contribuent au développement de l'entreprise.

Facteur d'efficacité économique et de progrès social, le dialogue social constitue l'un des piliers de sa politique d'employeur responsable.

L'entreprise est respectueuse de la liberté syndicale et considère ainsi l'exercice du droit syndical, de la représentation du personnel et de la négociation collective comme un droit fondamental. Plusieurs engagements visant à assurer l'exercice des droits syndicaux ont été pris, notamment dans l'accord relatif à l'exercice du droit syndical (2018), l'accord-cadre international (2019 - renégocié et signé à nouveau en 2023), ou encore l'accord relatif à la constitution du Comité Européen (2008).

Tous ces textes, auxquels se réfère la Charte éthique du groupe Crédit Agricole S.A., s'appliquent à Amundi.

C'est dans ce cadre qu'Amundi mène un dialogue social constructif avec les différents représentants du personnel, que ce soit au travers des instances formelles ou par la mise en œuvre d'instances *ad hoc*.

En 2023 se sont tenues les élections professionnelles lors desquelles ont été élus, pour un mandat de 4 ans, les représentants du personnel au Comité Social et Economique de l'UES Amundi. A l'issue de ces élections, des formations ont été organisées afin d'accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat.

Afin de prendre en compte le contexte d'inflation de 2022, il est rappelé qu'Amundi, en concertation avec les organisations syndicales, avait décidé d'ouvrir la négociation annuelle sur les salaires de manière anticipée. Une mesure collective d'envergure sur la rémunération brute fixe annuelle (augmentation de 1 800 euros bruts de la rémunération fixe annuelle pour les salariés ayant une rémunération annuelle fixe inférieure ou égale à 100 000 euros bruts) avait été décidée afin de soutenir durablement le pouvoir d'achat. Cette mesure

avait concerné plus de 80 % des salariés d'Amundi. Elle avait été mise en place dès le 1^{er} juillet 2022. Le contexte économique restant marqué par l'évolution importante du niveau d'inflation, un accord sur des mesures exceptionnelles en faveur du pouvoir d'achat a été conclu en janvier 2023, prévoyant notamment le versement d'une prime de partage de la valeur. Un premier versement de 800 € est intervenu pour les salariés bénéficiant d'une rémunération fixe annuelle inférieure ou égale à 90.000 euros bruts.

Afin de poursuivre son engagement en faveur du pouvoir d'achat de ses salariés, en complément de ce premier versement, Amundi a décidé de procéder à un second versement en juillet 2023, d'un montant de 1000 €. L'année 2023 a également été marquée par la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au cours de laquelle Amundi a réaffirmé son attachement à l'égalité des chances impliquant un traitement équitable des salariés dans le contexte professionnel, sans discrimination. Amundi poursuit ses actions pour favoriser une culture inclusive, garantir l'égalité des chances sur l'ensemble de ses processus RH, accompagner la parentalité et la monoparentalité, agir contre le sexisme, le harcèlement et les violences (voir 3.4.4).

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a conclu avec l'UNI Global Union, un nouvel accord cadre international qui inclut Amundi. D'une durée de quatre ans, il renforce les engagements du Groupe sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail, les droits syndicaux ainsi que le développement continu du dialogue social et de la négociation collective. En cohérence avec son Projet Humain, le groupe Crédit Agricole S.A. s'est engagé à poursuivre ses actions en matière de mise en responsabilité et de qualité de vie au travail. Enfin, l'accord inclut un nouvel engagement fort envers la parentalité : le déploiement d'un congé paternité rémunéré de 28 jours calendaires pour l'ensemble de ses collaborateurs. Cet engagement fait écho à celui pris dans le premier accord mondial conclu en 2019, qui instaurait un congé maternité rémunéré de 16 semaines pour l'ensemble de ses salariées.

3.4.5.2 Mesure de l'engagement des salariés

Amundi mène chaque année une enquête baptisée « Indice de Mise en Responsabilité (IMR) » auprès de ses collaborateurs afin de mesurer leur engagement. Cette démarche, est commune à toutes les entités du groupe Crédit Agricole. En 2023, Amundi a déployé l'enquête en France et dans l'ensemble de ses implantations à l'international. Plus de 5 300 collaborateurs ont été sollicités. Le taux de participation est de 82 %. Plus spécifiquement, le score de recommandation d'Amundi est de 80 % et le score de fierté d'appartenance à Amundi atteint 86 %.

3.4.5.3 Partage de la création de valeur

Les salariés d'Amundi sont associés au développement du Groupe et à la création de valeur économique à travers la Rémunération Variable Collective, décrite en 3.4.2.5, mais également grâce au développement de l'actionnariat salarié qui fait partie intégrante de la politique de rémunération et d'avantages sociaux d'Amundi. Comme chaque année depuis 2018, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés a été menée mi-2023. Cette opération a invité les salariés éligibles à souscrire des actions d'Amundi avec, pour la quatrième année consécutive, une décote de 30 % par rapport au prix de référence du marché.

Plus de 2 000 collaborateurs, présents dans 15 pays, ont souscrit à cette augmentation de capital.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre des autorisations juridiques existantes votées par l'Assemblée générale du 12 mai 2023, traduit la volonté d'Amundi d'associer ses salariés, non seulement au développement de l'entreprise, mais aussi à la création de valeur économique. Elle renforce également leur sentiment d'appartenance. La part de l'actionnariat salarié dans le capital d'Amundi représente désormais près de 1,5 %.

3.4.6 Un engagement de longue date en faveur du mécénat et des actions de solidarité

3.4.6.1 Actions de mécénat d'entreprise

Le Comité Mécénat et Sponsoring, composé de cinq membres, a été mis en place en 2021. Il se réunit deux fois par an pour examiner les différentes demandes de soutien institutionnel à des causes en lien avec la culture, l'éducation, la solidarité et l'environnement. La procédure d'attribution comprend cinq phases : analyse, décision, contractualisation, contrôle et traçabilité.

Dans le domaine culturel, Amundi a poursuivi le soutien apporté depuis près de 20 ans à la Villa Medicis, dont elle est le principal mécène, ainsi qu'au château de Vaux le Vicomte, dont elle est partenaire depuis 2019. Amundi contribue aussi durablement à la préservation et à la mise en valeur des territoires *via* la Fondation Crédit Agricole Pays de France. Dans un autre registre, Amundi a signé en France une Convention de soutien à la Garde Nationale, pour renforcer l'engagement de l'entreprise et des réservistes au service de la collectivité, et encourager des valeurs telles que le courage, l'esprit d'équipe ou la solidarité.

Partout dans le monde, en direct, ou *via* ses filiales, Amundi s'engage, à différentes échelles de géographie et de durée. 2023 a ainsi été jalonnée par de très nombreuses actions solidaires.

Certaines sont liées à l'actualité. C'est le cas avec le conflit qui perdure en Ukraine : le Luxembourg a soutenu les conditions de vie des populations déplacées à la frontière moldave avec l'association *Concordia Sozialprojekte*. Le Groupe et les filiales ont aussi effectué des donations suite à des catastrophes naturelles, parfois complétées par les dons individuels des collaborateurs : en février pour les tremblements de terre en Syrie et en Turquie, en mai-juin suite aux inondations en Emilie-Romagne, en septembre après les séismes au Maroc.

D'autres actions sont le fruit d'engagements anciens et réguliers. La France soutient *Action Contre La Faim* (une association qui lutte contre la faim et pour le développement dans le monde) depuis 13 ans, par une donation financière amplifiée par la participation des collaborateurs à un challenge sportif. L'entité singapourienne a développé un nouveau volet caritatif dans sa collaboration avec le *Rainbow Centre* qui accueille des personnes en situation de handicap reposant sur des dons et le bénévolat des collaborateurs. Au Japon, sans discontinuité depuis 2016, un soutien est accordé à l'*Association japonaise contre le cancer des enfants*.

Dans le domaine de l'inclusion sociale au sens large, Amundi a financé à Paris un centre de suivi médical pour l'*Institut National des Jeunes Aveugles* et intègre des professionnels déficients visuels. La filiale américaine poursuit son action en faveur de l'alphabétisation des enfants avec les associations *826 Boston* et *Raising a Reader MA*, et lutte contre la pauvreté avec *Rosie's Place*, *Home for Little Wanderers*, *On the Rise* ou encore *Room To Grow*. Amundi Ireland soutient (financièrement et bénévolement des collaborateurs) *Dublin Simon Community* depuis plus de quinze ans. Cette association vient en aide aux sans-abris et aux personnes en situation d'addiction. L'entité italienne continue à soutenir *PizzaAut*, une pizzeria milanaise employant exclusivement des jeunes autistes.

Parmi de nombreuses initiatives liées à l'éducation, les filiales locales d'Amundi soutiennent notamment les centres de recherche des universités *CCU* et *NCCU* à Taiwan pour développer les talents locaux, la *Chaire Asset & Risk Management de l'ESSEC* et ses étudiants en PhD, le *Stiftverband* en Allemagne qui soutient la science et l'innovation auprès des jeunes publics ; et l'Italie a mené à son terme son projet triennal, partagé avec d'autres entités italiennes du groupe Crédit Agricole, d'amélioration des compétences numériques et de la citoyenneté active dans 100 écoles pour 6 000 élèves de territoires défavorisés.

Les engagements dans le domaine environnemental se sont multipliés en 2023. Ainsi, au Japon, des volontaires ont participé à la fabrication de puzzles en bois dans un établissement recevant des personnes handicapées, pour participer à la sensibilisation de jeunes hébergés en établissements spécialisés à la préservation des ressources forestières. Dans un esprit de proximité directe, l'entité tchèque a organisé pour la deuxième année consécutive des actions de reforestation avec les salariés afin de reconstituer les milieux naturels et de lutter contre le réchauffement climatique. Dans un autre registre, Amundi et particulièrement l'entité CPR AM soutiennent la *Fondation Maud Fontenoy* pour la distribution de kits pédagogiques sur la protection de la mer en milieu scolaire.

Partout, Amundi veille à ce que ses engagements institutionnels aient du sens par rapport à son activité de gestionnaire de fonds. Ainsi, en Espagne, un Comité Éthique se consacre à l'allocation d'une partie des frais de gestion du fonds local « Sabadell Inversión Ética y Solidaria » à des projets d'inclusion sociale et de développement en Espagne, au Kenya, au Brésil et en Éthiopie ; le Japon participe au projet *Mirai E-us* et reverse une partie des commissions de fiducie des fonds (Medtech, Education Fund, Income Opportunity Fund) à deux fondations qui organisent des bourses à des étudiants désavantagés. CPR AM reverse 3 % des frais de gestion perçus chaque année par le fonds CPR

Invest - Education à des associations qui promeuvent l'éducation et l'accès au marché du travail. Sur un axe différent, la diversité des équipes, Amundi UK a poursuivi son action avec l'association *GAIN - Girls Are Investors* pour favoriser l'émergence de candidates féminines et non binaires débutantes dans les métiers de la gestion des investissements - avec la mise en place de binômes pour deux semaines dans les locaux. Enfin, un exemple d'éducation financière : l'entité belge assure l'animation de jeux d'éducation financière pour des enfants de tous milieux scolaires, en lien avec la *Fondation Roi Baudouin*.

3.4.6.2 Engagement des collaborateurs dans des initiatives solidaires

La responsabilité sociétale d'Amundi se traduit aussi par la mobilisation individuelle des collaborateurs autour de projets solidaires.

En France, pour la 11^e année consécutive Amundi a organisé son programme annuel de mécénat *Give A Hand* qui soutient des projets solidaires de collaborateurs investis dans le monde associatif : trente-trois projets portant sur des causes humanitaires, l'environnement, le handicap, la santé ou encore le social ont été présentés par des salariés, et ont fait l'objet d'une sensibilisation interne et d'un co-financement par Amundi. Les collaborateurs ont à nouveau généreusement contribué à la collecte de vêtements (pour les personnes en réinsertion accompagnées notamment par les associations *La Cravate Solidaire* ou *Wrap Up London*) et de jouets (à destination de la filière de rénovation et de revente animée par les associations *Rejoué* ou *Secours Populaire*) : des démarches à la fois solidaires, sociales et écologiques. Ils se sont à nouveau engagés massivement pour la journée de partage et de découverte du monde de l'entreprise *Duo Day*, au cours de laquelle une vingtaine de collégiens et de jeunes adultes en situation de handicap ont été accueillis dans les locaux parisiens. Enfin, les partenariats de mentorat se développent au bénéfice de jeunes scolarisés en territoires fragiles dans les domaines culturel et professionnel afin de leur donner ainsi l'occasion de développer tout leurs potentiels : c'est le cas notamment en Irlande avec *Basis Point* et en France avec *Télémaque*. Au titre des initiatives inclusives, citons l'investissement des équipes de Grande-Bretagne auprès d'étudiants avec l'association *The Switch* (mentorat) et de sans-abris londoniens avec *The Felix Project* (préparation et distribution de repas). Les collaborateurs de l'entité Fund Channel au Luxembourg ont coaché et équipé des femmes éloignées de l'emploi avec l'association *Dress For Success*.

L'initiative ESG Challenge a rassemblé plus de 450 collaborateurs répartis dans plus de 90 équipes dans 17 pays pour soutenir 4 projets de *Médecins Sans Frontières* (achat de 4 975 rations alimentaires d'urgence de 500 g), le Comité international de la *Croix-Rouge*, *Action Contre la Faim* (achat de 55 filtres en céramique pour traiter plus de 2 222 litres d'eau par jour dans les communautés sans accès à l'eau), *Reforest'Action* (plantation de 4 676 arbres en Indonésie, Afrique du Sud, Islande et Pérou). En 2023, Amundi s'est à nouveau mobilisée dans le cadre de l'événement mondial annuel l'« Earth Day » dont le but est de sensibiliser à la nécessité de préserver les ressources de la planète. A Paris, ce sont ainsi environ 600 salariés qui ont participé des ateliers de sensibilisation.

On peut également souligner pour 2023 :

- la multiplication des actions de proximité réalisées par les collaborateurs avec des associations locales, par exemple en Slovaquie avec *Dobry skutok* qui accompagne particulièrement la vie quotidienne de personnes en situation de handicap mental ou physique ; en République tchèque avec *Domov Sulická* qui assure l'hébergement de familles en détresse et dont les enfants ont pu recevoir des cadeaux de fin d'année ;
- la durabilité de l'engagement des collaborateurs. Ceux de Dublin qui participent depuis 17 années à des activités d'entretien et d'amélioration d'un lieu d'accueil des enfants atteints de maladies graves à la campagne pour l'association *Barretstown*. Aux États-Unis, les collaborateurs continuent à « rendre » (give back) aux communautés locales et aux organisations caritatives via 175 actions annuelles, accompagnés par le US Helping Others Program de l'entité américaine, qui abonde les dons financiers individuels dans le cadre d'un Matching Gift Program ;
- la variété des actions caritatives de levée de fonds qui ont eu lieu cette année, suite aux catastrophes naturelles en février en Syrie et en Turquie (campagnes coordonnées de dons individuels pour la *Croix Rouge / Croissant Rouge* des collaborateurs autrichiens et irlandais, et pour l'association *People in need* des collaborateurs tchèques, toutes trois abondées par les filiales) ; ou bien dans des cadres sportifs (tournoi de golf au Japon, course à Singapour pour *SportCares* au profit de programmes d'inclusion de jeunes...) ou culturels (concert caritatif en République tchèque au profit de patients atteints de sclérose latérale amyotrophique), ainsi que le développement des dispositifs de don solidaire sur salaire en France (*Microdon*) et au Royaume-Uni (*Give As You Earn*) : autant de donations individuelles abondées à égalité par l'entreprise.

Ainsi partout sur la planète, Amundi et les collaborateurs d'Amundi continuent à s'engager dans de nombreux projets solidaires. Sur l'année 2023, le montant annuel versé par Amundi pour des actions de mécénat et de solidarité s'est élevé à 2,3 millions d'euros.

3.5 AGIR EN ACTEUR CITOYEN RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT

3.5.1 Sensibilisation des collaborateurs

Amundi s'engage à sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et soutient de multiples initiatives globales ou locales dans lesquelles ses collaborateurs agissent pour réduire la pression environnementale.

La « Fresque du climat »

Afin de sensibiliser aux enjeux climatiques, Amundi propose depuis 2022 à l'ensemble de ses salariés des ateliers « Fresque du Climat », une ONG qui vulgarise les connaissances scientifiques aidant à comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. Plus de 3 600 collaborateurs dans une trentaine de pays ont déjà suivi un atelier Fresque du Climat et plus de 140 ont souhaité devenir ambassadeurs de La Fresque en interne. Le déploiement continue afin de sensibiliser tous les collaborateurs qui le souhaitent.

Initiative « Go Green »

En France comme à l'international, Amundi mène auprès de ses collaborateurs des actions régulières d'incitation aux écogestes. Tous les nouveaux arrivants ont une *Welcome box* écoresponsable composée de couverts recyclés, d'écocoups et d'un Gobi pour supprimer le plastique. Le packaging de l'ensemble remis au salarié est préparé par un ESAT ⁽¹⁾.

Les actions *Go-Green* des années précédentes avaient notamment permis : de supprimer les gobelets en plastique des machines à café ou couverts en plastique, supprimer les imprimantes individuelles ou de sensibiliser à l'impression responsable, au tri et à la réduction des déchets.

Écogestes

La participation des collaborateurs aux écogestes s'enrichit chaque année de nouvelles initiatives :

- à l'occasion de la Journée de la Terre, des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans plusieurs pays : en France, plus de 600 collaborateurs ont participé à des ateliers de fabrication écoresponsable de produits d'hygiène, plus de 130 collaborateurs d'Amundi dans huit pays (Irlande, Japon, Hong Kong, États-Unis) se sont mobilisés et ont participé à des actions collectives de nettoyage de plages, villes et rivières ;
- un guide du numérique responsable a été mis à la disposition de tous les collaborateurs en septembre 2023 ;
- durant les fêtes de fin d'année, les enfants des salariés sont invités à participer à une Fresque du Climat pour les juniors ;
- la promotion des moyens de déplacement écoresponsables comme par exemple au Luxembourg, en Allemagne, en Irlande et mise en place du Forfait Mobilité Durable en France.

(1) Établissement et Service d'Aide par le Travail.

3.5.2 Empreinte environnementale directe

3.5.2.1 Maîtrise des émissions de CO₂

Bilan carbone d'Amundi

L'analyse approfondie des émissions de CO₂ liées au fonctionnement du Groupe Amundi a démontré que les trois sources les plus matérielles étaient :

- en direct : les consommations d'énergie et les déplacements professionnels ;
- en indirect : les achats de biens et services.

En conséquence, Amundi s'est fixé, à horizon 2025, des objectifs de réduction de ces émissions :

- - 30 % par ETP des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie (scope 1 et 2) vs 2018 ;
- - 30 % par ETP des émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train et en avion (scope 3) vs 2018 ;
- réaliser au moins 35 % de ses achats de biens et services hors groupe Crédit Agricole auprès de fournisseurs ayant des objectifs net zéro basés sur la science (voir 3.5.4.1).

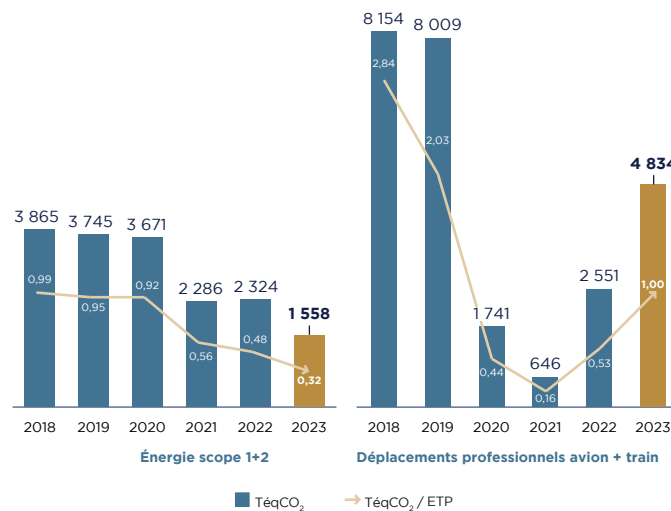
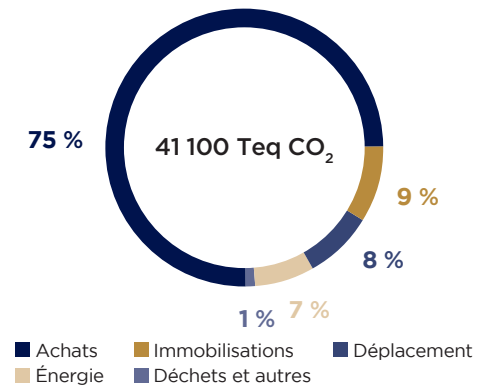
L'année 2023 se conclut avec :

- une baisse très significative des émissions de CO₂ liées à l'énergie traduisant les efforts de réduction des consommations dans un contexte de crise énergétique (- 68 % par rapport à 2018) ;
- une reprise maîtrisée et souhaitable des émissions liées aux déplacements professionnels (- 52 % par rapport à 2018) à la fin de la pandémie Covid-19.

Amundi publiera son nouveau bilan carbone en 2024 sur les données 2023. Pour référence, ci-dessous les résultats du Bilan Carbone 2021, selon la méthodologie du GHG Protocol.

Répartition des émissions de GES scopes 1, 2 et 3 par poste (données 2021)

(en %)



Économies d'énergie

Verdissement électricité

Depuis 2016, les principaux immeubles parisiens ⁽¹⁾ sont alimentés en énergie électrique provenant à 100 % d'énergies renouvelables, essentiellement d'origine hydraulique. D'autres pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, utilisent depuis plusieurs années de l'électricité 100 % verte.

En 2023, l'Italie et le Japon bénéficient de l'effet année pleine de la modification de leurs sources d'approvisionnement en faveur d'électricité renouvelable.

Certification environnementale des immeubles

Le siège social d'Amundi, 91, boulevard Pasteur à Paris, respecte les normes environnementales. Il est labellisé BBC ⁽²⁾ Effinergie, certifié HQE Exploitation ⁽³⁾ et BREEAM ⁽⁴⁾.

En 2019, Amundi a engagé, pour un cycle de 5 ans, le renouvellement complet de la certification HQE Bâtiments Tertiaires en Exploitation, délivré par un organisme externe (Certivea). Grâce à la mise en œuvre d'actions régulières d'amélioration, Amundi a obtenu le niveau maximal « Exceptionnel » sur les axes Gestion et Utilisation Durable.

À Paris, le projet Amundi Village initié en 2021 avait pour objectif premier de quitter Agoram 90, un immeuble des années 1970 très énergivore, pour rejoindre des immeubles plus respectueux de l'environnement :

- Deskopolitan situé dans le 15^e arrondissement, dont le propriétaire a engagé une démarche de certification BREEAM RFO et est en attente d'un retour de l'organisme certificateur avec l'objectif d'atteindre le niveau *Very Good* ;
- Tombe-Issoire dans le 14^e arrondissement, dont le bailleur a obtenu la certification BREEAM RFO – *Very Good* et est également en attente de l'obtention du Label de Performance Énergétique BBC Effinergie Rénovation et de la certification NF HQE Rénovation Bâtiment Tertiaire HQE Rénovation – niveau visé Exceptionnel.

Cinq implantations d'Amundi à Munich, Francfort, Boston, Taïwan et Milan occupent également des locaux certifiés LEED Platinum.

Démarche d'amélioration continue

Conformément à la réglementation, les bâtiments parisiens d'Amundi font l'objet d'audits énergétiques externes réguliers. Le dernier audit a été réalisé en 2023. Amundi poursuit les actions engagées depuis 2015 par la conduite et le pilotage améliorés des installations techniques, la réduction des plages horaires de fonctionnement des CTA ⁽¹⁾, le remplacement des éclairages par des LED, et la mise en place des contacts de fenêtres permettant de couper les ventilo-convecteurs en cas d'ouverture.

Une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique des sites est également en cours dans toutes les entités internationales, en privilégiant les appareils électriques basse consommation et en optimisant les systèmes d'éclairages, de chauffage et de climatisation automatisés. Depuis 2022, plusieurs entités dont l'Autriche, l'Irlande, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis poursuivent leurs actions pour généraliser l'utilisation de LED et systématiser l'installation de détecteurs de présence.

L'ensemble des entités a également remis en place le système d'allumage et d'arrêt automatique des ordinateurs qui avait été suspendu pendant la pandémie.

Sobriété énergétique

En ligne avec le plan « Urgence sobriété énergétique » lancé par le groupe Crédit Agricole à l'instigation du gouvernement français en 2022, Amundi s'est engagé à poursuivre en 2023 les actions entreprises pour diminuer sa consommation électrique :

- limitation de la température des bureaux en hiver ;
- maintien d'une température de 24° minimum en été ;
- extinction des enseignes lumineuses ;
- suppression de l'eau chaude des espaces cafétéria d'étages et des blocs sanitaires ;
- limitation de l'éclairage des circulations et espaces partagés (en conformité avec la réglementation française) ;
- adaptation de la consommation électrique des équipements bureautiques (ex : coupure effective des PC, mise en veille plus rapide des imprimantes).

Un plan similaire a été mis en place dans d'autres pays européens, notamment en Italie.

Déplacements

Avec la fin de la pandémie mondiale, l'année 2023 a été marquée par une reprise maîtrisée et souhaitée des déplacements professionnels.

La politique de déplacements d'Amundi, applicable à l'ensemble de ses entités dans le monde, témoigne de sa volonté de réduire ses émissions de CO₂. Elle impose notamment l'autorisation préalable d'un membre de la Direction pour les déplacements à l'étranger, le rail obligatoire pour les trajets de moins de trois heures et la catégorisation des véhicules de location en fonction du nombre de voyageurs. Depuis plusieurs années, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au système de réservation pour mieux justifier les déplacements (internes au Groupe ou externes, pour un colloque ou une visite client, par exemple) et éviter les voyages lorsqu'une visioconférence apparaît plus adaptée. D'ici 2025, l'entreprise poursuivra ses efforts de réduction de son empreinte carbone en diminuant de 30 % par salarié les émissions liées aux déplacements professionnels (scope 3) par rapport à l'année de référence 2018. En 2023, un outil de pilotage des émissions de carbone liées aux déplacements professionnels a été mis à la disposition des managers afin de faciliter le suivi de la réalisation de cet objectif.

Amundi incite également ses collaborateurs à réduire leurs émissions lors de leurs trajets domicile-travail. Elle les encourage à privilégier l'usage des transports en commun en contribuant à la prise en charge des frais de transport. En France, Amundi prend à sa charge 90 % des frais de transport en commun (ex. : carte Navigo ou carte Vélib').

En France, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, Amundi met en place des aides pour inciter ses collaborateurs à privilégier le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail : mise en place du forfait de mobilité durable à hauteur de 700 euros par an en France, offre de vélo en libre-service ou encore augmentation du nombre de place de parkings à vélo.

En France, des bornes de recharges électriques sont installées dans les parkings des entités Amundi. Concernant le choix des voitures de fonction, Amundi privilégie les véhicules de moindre consommation et propose des véhicules hybrides.

(1) Hors les data-centers.

(2) BBC : Bâtiment Basse Consommation.

(3) Haute Qualité Environnementale. Pour plus d'informations sur la certification : <https://www.certivea.fr/offres/certification-nf-hqe-batiments-tertiaires-neuf-ou-renovation>

(4) Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

Pilotage de l'empreinte environnementale directe avec la plateforme GreenWay

Le groupe Crédit Agricole a déployé depuis 2021 une plateforme de production d'informations extra-financières, nommée Greenway. Cet outil qui assure, entre autres, le suivi des indicateurs d'empreinte environnementale directe, sert à piloter la trajectoire de réduction des émissions de CO₂. Il calcule et restitue des indicateurs clés, quantifiés, transparents et auditables.

3.5.2.2 Autres actions pour réduire l'empreinte environnementale

Consommation responsable du papier

Amundi mène, en France comme à l'international, une politique d'utilisation responsable du papier visant à réduire la consommation, généraliser l'utilisation de papier écoresponsable et recycler le papier usagé.

- La bureautique fait l'objet de mesures spécifiques. En France, les factures sont dématérialisées. Partout, les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer en noir et blanc et recto verso. Les impressions ne peuvent s'effectuer qu'avec un badge. Les ramettes de papier sont labellisées et leur grammage a été réduit.
- Les documents sont de plus en plus dématérialisés. Lorsqu'ils doivent être imprimés, les supports de communication le sont sur du papier certifié. Les imprimeurs retenus sont labellisés Imprim'Vert.
- En matière d'édition, Amundi-ESR, la filiale de tenue de comptes en épargne salariale, a poursuivi ses actions de réduction de sa consommation de papier. Le taux d'abonnement à son offre de e-services a atteint 77,2 % en 2023 en augmentation de + 2.7 points par rapport à 2022, permettant de poursuivre la réduction de la consommation de papier par compte géré.

Enfin, plusieurs initiatives ont été lancées ou poursuivies en 2023 afin de réduire la consommation de papier ou d'augmenter l'usage du papier recyclé. Au siège de Paris, la bascule des abonnements aux journaux et magazines vers leur version numérique se poursuit. Au Royaume-Uni, seulement 10 % des collaborateurs sont encore abonnés à des publications papier. La signature électronique des contrats a été mise en place et les tickets de caisse du restaurant d'entreprise ne sont plus systématiquement imprimés. À l'international, plusieurs entités poursuivent également leurs efforts de dématérialisation : création de signature électronique en Italie, digitalisation des supports de réunion et des rapports.

Gestion responsable des déchets

Amundi mène une politique de gestion responsable des déchets depuis plusieurs années et a mis en place en France, dès 2013, le tri sélectif par apport volontaire en bornes collectives.

En 2023, 86 % des déchets produits ont été recyclés.

Les déchets recyclables (papier, gobelets et bouteilles en plastique, canettes, consommables d'imprimante, piles et batteries, et déchets d'équipements électriques et électroniques - DEEE) sont pris en charge par CEDRE, un atelier protégé employant des personnes en situation de handicap. En complément du tri sélectif, Amundi lance annuellement une opération *Cleaning Weeks* dans ses bâtiments parisiens pour trier et se débarrasser du papier superflu.

Compensation de l'empreinte carbone d'Amundi

Amundi est intégré depuis 2019 au programme de compensation carbone du Crédit Agricole S.A., via les fonds *Livelihoods*, pour compenser annuellement ses émissions résiduelles de CO₂ liées à l'énergie et au transport professionnel, soit 6 400 tonnes de CO₂ par an. Ces fonds financent des projets d'agroforesterie, d'énergie rurale et de restauration des écosystèmes.

Des consommables biodégradables sont introduits dans la cafétéria du site parisien depuis 2019. Un traitement bio des bacs à graisse est installé sur les deux immeubles (Procession et Tombe-Issoire) avec pour conséquence moins de rejets et moins de déplacements de camions pour « curer » les bacs et rejeter les graisses dans une station externe.

Pour les nouveaux restaurants, certains plats sont cuisinés dans un laboratoire externe, ce qui à terme conduira à une production localement plus faible de biodéchets (dont les légumes représentent en moyenne 60 %).

Chaque année, Amundi s'efforce d'intégrer davantage de matières recyclables dans sa chaîne de tri. Depuis 2018, un système de recyclage des mégots de cigarette est installé pour nos immeubles à Paris. Il a été complété en 2021 par le tri des stylos usagés, et par celui des masques chirurgicaux et du marc de café en 2022 (les nouveaux distributeurs de café ne proposent plus de capsules en France). Ce sont aujourd'hui quelques 10 flux de tri de déchets qui ont été mis en place dans les immeubles parisiens.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les déchets dangereux essentiellement issus des activités de maintenance multitechnique sont désormais tracés et suivis sur Trackdéchets, l'outil numérique développé par le Ministère de la Transition Ecologique en France.

Au Royaume-Uni, en Autriche et en Irlande, les capsules sont recyclées. Et au Japon, les poubelles de tri permettent de trier 15 types de déchets différents.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le partenaire de restauration de l'entreprise à Paris a mis en œuvre une gestion fine de ses prestations, afin de limiter au maximum la partie non consommée, non réutilisable au quotidien.

Produits d'entretien des immeubles

Dans le cadre de la réalisation de leurs prestations, nos partenaires de nettoyage de nos sites parisiens et européens utilisent des produits d'entretien éco-labellisés.

Suppression du plastique

Au Japon, des sacs réutilisables sont mis à disposition des collaborateurs afin de réduire l'usage de sacs jetables lors de l'achat d'un déjeuner à l'extérieur. En France, les gobelets des machines à café ont été supprimés début 2020. En Italie, les bâtonnets en plastique pour le café ont été remplacés en 2021 par des bâtonnets en bois 100 % recyclables. En Irlande, les bâtonnets ont été complètement supprimés en 2020. Et aux États-Unis, la pause-café est désormais 100 % sans plastique. Dans les différentes implantations, l'usage de bouteilles en verre en remplacement du plastique se généralise.

3.5.3 Politique Green IT

Amundi attache une importance considérable à l'impact environnemental de son système d'information et le réduit en actionnant plusieurs leviers dont l'optimisation du matériel, l'usage et la mise en place de solutions innovantes.

Les volumes d'équipement sont optimisés : les déménagements intervenus dans le cadre du projet immobilier Amundi Village ont été l'occasion de réduire les nombres d'appareils. En 2023, 2 700 téléphones fixes, 458 appareils en doublon, 18 imprimantes et 5 mopieurs ont été retirés.

La consommation électrique est maîtrisée : l'intégralité des équipements destinés aux utilisateurs (écrans, postes, téléphones, imprimantes) est aux normes et standards internationaux d'économie d'énergie. De même, l'intégralité des équipements informatiques achetés est certifiée TCO. Ce label distingue le matériel électronique de bonne qualité, peu consommateur d'énergie et réduisant les risques pour l'environnement et la santé. Les ordinateurs individuels, les imprimantes collectives, et tous les équipements qui peuvent l'être sont éteints la nuit.

Les habitudes d'achats évoluent : plus de 460 matériels ont été réparés et la durée de vie des ordinateurs portables a été allongée à cinq ans, celle des ordinateurs fixes à six ans, celle des écrans à sept /dix ans et celle des smartphones à quatre ans. Enfin, 92 e-SIM ont été déployées sur des téléphones mobiles personnels afin d'éviter de remplacer des appareils physiques.

3.5.4 Achats responsables

Le groupe Crédit Agricole est doté d'une Politique d'Achats Responsables ⁽²⁾ qui contribue à la performance globale de l'entreprise. Cette politique s'intègre dans la Charte éthique du Groupe et repose sur des engagements tels le Pacte Mondial des Nations Unies, la Charte de la diversité et la Charte de la médiation relations fournisseurs responsables. L'ensemble des engagements exposés dans ces textes portent sur le respect des droits de l'Homme et de la

3.5.4.1 La décarbonation des achats

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux achats, Amundi souhaite travailler avec des fournisseurs engagés dans une démarche de réduction de leur propre empreinte carbone. Ainsi, Amundi s'est fixé comme objectif de réaliser d'ici 2025 au moins 35 % de ses achats de biens et de services, hors groupe Crédit Agricole, avec des fournisseurs ayant des objectifs *Net Zero* basés sur la science.

Depuis 2022, une évaluation qualitative de l'empreinte carbone d'un bien ou d'un service acheté est réalisée lors des appels d'offres, sur la base des informations communiquées par le soumissionnaire, de la méthodologie qu'il adopte et de son plan d'action.

Le recyclage est privilégié en fin de vie : tous les équipements informatiques bureautiques (postes de travail, imprimantes, micro-ordinateurs portables, petits matériels...) sont recyclés auprès du prestataire ATF GAIA, entreprise certifiée D3E ⁽¹⁾ qui a signé un accord avec le groupe Crédit Agricole. Les matériels ne pouvant être revendus sont systématiquement envoyés à un partenaire certifié.

Amundi recycle également son parc de cartouches usagées. Des bacs de récupération de toners usagés sont mis à disposition sur tous les étages. Aux États-Unis, un programme de gestion des appareils en fin de vie est en place. Les appareils sont recyclés ou mis en vente sur le marché de la seconde main.

Le développement du parc applicatif et de l'usage du *cloud* est maîtrisé : croissance limitée du nombre d'applications (y compris lors des opérations d'intégration), utilisation principalement de l'*open source*, mise en place de l'approche FinOps pour optimiser les ressources *i-cloud* par exemple.

Enfin Amundi met en œuvre des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique : la nouvelle génération de *datacenters* a permis d'améliorer l'efficacité énergétique de 30 %, notamment en créant des couloirs froids réduisant la consommation des climatisations.

réglementation liée au travail, la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion de la diversité ainsi que la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires.

En 2023, Amundi s'est inscrit dans les chantiers RSE du Plan Moyen Terme Achats du groupe Crédit Agricole sur trois thématiques : la décarbonation des achats, l'inclusion et l'optimisation du délai de traitement des factures.

De manière plus générale, Amundi prend en compte le risque RSE dans l'évaluation de ces fournisseurs. Ainsi la pondération de la RSE dans les grilles d'analyse multicritères des offres en *short list* est passée de 15 à 35 % en 2022. Après les campagnes de notation mises en œuvre depuis 2020 avec Ecovadis (tiers de confiance), Amundi a introduit le suivi des fournisseurs en risque RSE (note Ecovadis < 35) dans ses contrôles permanents. Un reporting trimestriel est communiqué à l'ensemble des acheteurs / métiers lors des Comités Achats afin de les alerter sur les risques économiques, sociaux, environnementaux encourus par ces derniers. A fin 2023, 99 % des fournisseurs d'Amundi notés Ecovadis avaient une note supérieure à 35.

Par ailleurs Amundi a contribué à l'étude groupe Crédit Agricole de recensement des sociétés de notation extra financière afin d'évaluer les possibilités d'extension de la couverture d'une part, d'approfondissement des critères RSE d'autre part.

(1) D3E = DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

(2) La politique d'Achats Responsables est décrite au chapitre 3 de la Déclaration de Performance Extra-Financière du groupe Crédit Agricole S.A.

3.5.4.2 L'inclusion

Le groupe Crédit Agricole veut faire des achats un levier d'emploi pour les publics fragilisés et contribuer ainsi à l'emploi dans les territoires. Elle identifie les prestations inclusives dans ses dépenses. Elle forme les acheteurs en fonction des différentes familles d'achats : des fiches interbancaires sur le handicap ont ainsi été élaborées afin de mieux faire connaître les fournisseurs selon les secteurs d'activités (communication, événementiel, marketing, prestations administratives, informatiques, services généraux, traitement des déchets, impression et reprographie, restauration).

Amundi s'inscrit dans cette démarche en confiant 0,5 million d'euros en 2023 aux entreprises du secteur du travail protégé et adapté (EA / ESAT ⁽¹⁾), montant en progression de + 12 % par rapport à 2022. À titre d'exemple, depuis janvier 2023, l'exploitation du centre de reprographie a été confiée à une Entreprise Adaptée (EA) pour une durée de trois ans.

3.5.4.3 L'optimisation des délais de traitement des factures

En 2023, de nouvelles campagnes de communication ont été lancées auprès des fournisseurs afin qu'ils envoient leurs factures à une adresse de messagerie qui leur est réservée. En cas de retard ou de litige, une adresse générique de deuxième niveau permet de traiter leurs relances dans les meilleurs délais. Il a également été rappelé à l'ensemble des fournisseurs d'envoyer leurs factures dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Un reporting mensuel détaillé a été mis en place afin de faciliter le pilotage précis du délai de traitement des factures.

Les factures en attente de traitement font également l'objet d'un reporting hebdomadaire, communiqué à la Direction Financière et aux métiers en charge de leur validation. En 2023, en France, le taux de factures payées dans les délais s'établit à 87 %, en progression de 5 points par rapport à l'année précédente.

3.6 DEVOIR DE VIGILANCE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

3.6.1 L'application du devoir de vigilance

La loi française relative au devoir de vigilance ⁽²⁾ des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre s'applique au groupe Crédit Agricole S.A.

En tant que société mère, Crédit Agricole S.A. entité sociale a fait le choix d'établir un plan de vigilance et de rendre compte de la mise en œuvre effective de ce plan pour le groupe Crédit Agricole S.A. Ce plan de vigilance comporte, conformément à la loi, des mesures raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui pourraient potentiellement résulter de l'activité de Crédit Agricole S.A., dont Amundi.

Le détail du plan de vigilance du groupe Crédit Agricole S.A. figure dans son document d'enregistrement universel 2023.

3.6.2 Le respect des droits humains

L'engagement à respecter les droits de l'Homme est global chez Amundi, en tant que promoteur d'une gestion responsable et en tant qu'employeur. Le respect des droits de l'Homme fait partie des critères de notation des émetteurs et constitue, avec l'environnement, le socle de la politique d'exclusion d'Amundi (cf. partie 3.2.2.4). Précisément, le respect des droits humains est pris en compte dans la notation ESG *via* le critère « Communautés locales et droits de l'homme ». Lorsqu'une entreprise bafoue les droits humains de manière sévère et répétée, sans prendre de mesures efficaces de remédiation, et après dialogue avec l'entreprise, Amundi peut l'exclure de son univers d'investissement, car elle contreviendrait aux 10 principes du Pacte mondial. Depuis plusieurs années, Amundi entretient un engagement actionnarial avec de nombreuses entreprises sur le sujet du salaire décent afin de s'assurer que les

employés directs, quels que soient leur pays d'implantation et le développement du droit social dans ce pays, perçoivent un salaire qui leur permette de vivre dignement et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les résultats de cet engagement sont utilisés pour affiner la note ESG des entreprises fournies par Amundi et prises en compte par les gérants lors de la création de fonds. La dimension des droits de l'homme est également présente dans l'analyse de la chaîne des fournisseurs de certains secteurs où la vigilance est de mise afin de prévenir des violations de droits de l'homme chez certains d'entre eux. L'engagement d'Amundi se traduit également dans sa politique RH : actions en faveur de la diversité, lutte contre les discriminations, importance donnée au dialogue social et à la négociation collective, et respect de la liberté d'association (cf. partie 3.4).

(1) EA : Entreprise adaptée / ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.
(2) Dans la lignée des principes directeurs des Nations unies et de l'OCDE.

3.7 CHARTES ET ACTIONS QUI NOUS ENGAGENT

3.7.1 Chartes qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, Amundi mène sa stratégie RSE dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

Chartes – Amundi en tant qu'entreprise	Date d'adhésion ou de signature
Pacte Mondial des Nations Unies	2003
Charte de la diversité	2008
Charte de la parentalité	2015
<i>UK Modern Slavery Act</i>	2017
<i>Women in Finance Charter</i> (Amundi UK)	2019
Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique	2019
Accord-cadre international	2019
<i>Women's Empowerment Principles</i> du Pacte mondial de l'ONU	2022
Charte d'engagement volontaire pour la sobriété des bâtiments tertiaires	2023

Au-delà de ces chartes de référence, Amundi se conforme à des chartes et code internes (Charte éthique du groupe Crédit Agricole, code de conduite d'Amundi, Charte des achats responsable du groupe Crédit Agricole).

3.7.2 Les actions de place en 2023

Amundi participe activement aux groupes de travail animés par des organismes de place visant à développer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre (la liste est non exhaustive) de : l'AFG ⁽¹⁾, l'EFAMA, l'AMAFI, l'ORSE, des FIR français, espagnol (Spainsif), suédois (Swesif), canadien, japonais et australien et de l'EpE. Amundi est également membre du FAIR.

La Directrice Générale d'Amundi préside le Collège des Investisseurs de Paris-Europlace et un membre de la Direction Générale, fait partie du bureau exécutif de l'Institut de la Finance Durable (IFD), anciennement *Finance for Tomorrow*.

Le Directeur de la Gouvernance et des Affaires Publiques d'Amundi préside le Groupe de Travail de Paris-Europlace sur les données financières et extra-financières. Enfin, un autre membre de la Direction de l'Investissement Responsable représente l'association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA) au sein du « Sustainability Reporting Board » de l'EFRAG, organisme en charge de fournir un support technique à la Commission Européenne afin d'établir les normes européennes de reporting extra-financier.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs, Amundi a maintenu sa participation active, directement ou *via* les associations de place, aux travaux et consultations autour des projets européens de réglementation de l'investissement ESG, parmi lesquels : Règlement *Disclosure* tant pour l'extension des actes délégués que pour l'évaluation de cette réglementation, Règlement Taxonomie, actes délégués et orientations des autorités européennes de supervision relatives à l'intégration des préférences durables des clients et à la gouvernance produits (MiFID2), refonte du label français ISR, lignes directrices sur la

dénomination « ESG » des fonds, Directive *Corporate Sustainability Reporting* et actes délégués déterminant les standards de reporting extra-financier européens (ESRS)... Amundi a contribué aux travaux de l'AFG, en particulier ceux du « Comité Investissement Responsable », ainsi qu'à ses équivalents au sein de l'EFAMA ou d'autres associations locales. Amundi cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable. En tant que leader de la gestion d'actifs en Europe et pionnier de l'investissement responsable, Amundi cherche à partager sa vision et son expérience avec différents acteurs et institutions européens.

D'une manière plus générale, Amundi a contribué aux travaux de nature réglementaire menés par l'AFG, France Invest, l'ASPIM ou l'AMAFI et de Paris Europlace pour la France, ainsi qu'à ceux de l'EFAMA à Bruxelles, ou de l'ICMA à Londres. De même, les filiales d'Amundi en Europe adhèrent aux associations professionnelles de leurs pays respectifs. Par ailleurs, Amundi a contribué directement aux travaux réglementaires européens et français. C'est ainsi qu'en 2023, Amundi a répondu à plus d'une dizaine de consultations publiques portant sur des réglementations européennes ou françaises en cours d'élaboration ou de révision. Enfin, dans le cadre de ses interactions avec les pouvoirs publics français et européens, Amundi applique des règles strictes en matière de déontologie, telles qu'énoncées notamment dans le code de conduite du Groupe Amundi (chapitre 18), et se conforme également aux réglementations en matière de transparence tant européennes (déclarations au registre de la transparence de l'UE) que françaises (déclarations auprès de la HATVP).

(1) AFG (Association Française de la Gestion financière) ; ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) ; AMAFI (Association française des Marchés Financiers) ; EFAMA (European Fund and Asset Management Association) ; EpE (association française des Entreprises pour l'Environnement) ; FAIR (Financer Accompagner Impacter Rassembler) est une association française qui fédère les différents acteurs de la finance à impact social en France ; FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) ; ICMA (International Capital Market Association) ; ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises).

3.7.3 La participation d'Amundi à des initiatives collectives

Amundi est membre ou signataire de nombreuses initiatives internationales visant à adresser des problématiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ces coalitions d'investisseurs ont pour objectif principal d'appeler les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et d'engager les entreprises à améliorer leurs pratiques d'Investissement Responsable. Ces initiatives participent notamment à l'élaboration d'outils et de méthodologies visant à faciliter l'intégration des questions ESG dans la gouvernance des entreprises et au niveau de la gestion d'actifs.

Amundi contribue à cet engagement collaboratif en apportant son expertise en matière d'Investissement responsable ainsi qu'en fournissant, le cas échéant, une aide logistique. Ces initiatives donnent également l'opportunité aux collaborateurs d'Amundi d'approfondir leur maîtrise des sujets ESG existants et d'acquérir des connaissances nouvelles sur des enjeux ESG émergents.

Initiatives

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2003	UN Global Compact
2006	PRI - <i>Principes pour l'Investissement Responsable</i> - Membre fondateur
2017	Institut de la Finance Durable (ex <i>Finance for tomorrow</i>)
2019	Operating Principles for Impact Management
2021	WBA - <i>World Benchmarking Alliance</i>
2022	GISD - <i>Global Investors for Sustainable Development Alliance</i>
2022	European Commission High-Level Expert Group on Scaling up Sustainable Finance in Low and Middle-income countries
2023	EUROSIF - European Sustainable Investment Forum
2023	GIIN - Global Impact Investing Network
2023	CASI - Capacity-building Alliance of Sustainable Investment

ENVIRONNEMENT

2003	IIGCC - <i>Institutional Investors Group on Climate Change</i>
2004	CDP - <i>Disclosure Insight Action</i>
2016	CBI - <i>Climate Bonds Initiative</i>
2017	Climate Action 100+
2017	ICMA - <i>Green Bonds Principles</i>
2017	TCFD - <i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</i>
2019	Initiative Climat International (iCi) - <i>Private Equity Action on Climate Change</i>
2019	One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager Initiative
2019	The Japan TCFD Consortium
2020	AIGCC - <i>Asia Investor Group On Climate Change</i>
2020	PPCA - <i>Powering Past Coal Alliance</i>
2020	FAIRR - <i>Farm Animal Investment Risk & Return</i>
2021	Finance for Biodiversity Pledge
2021	NZAM - <i>Net Zero Asset Managers</i>
2023	Nature Action 100

SOCIAL

2010	Access to Medicine Index
2010	FAIR - <i>Financer Accompagner Impacter Rassembler</i>
2013	Access to Nutrition index
2017	ICMA - <i>Social Bond Principles</i>
2017	WDI - <i>Workforce Disclosure Initiative</i>
2018	PLWF - <i>Platform for Living Wage Financials</i>
2020	Investor Action on Antimicrobial Resistance
2020	The 30 % Club France Investor Group
2020	Tobacco-Free Finance Pledge
2021	Coalition « Investors for a Just Transition »
2022	The 30 % Club Japan Investor Group
2023	The 30 % Club Germany Investor Group

GOUVERNANCE

2013	ICGN - <i>International Corporate Governance Network</i>
2022	CII - <i>Council of Institutional Investors</i>

3.8 MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

3.8.1 Volet Acteur financier responsable

3.8.1.1 Note méthodologique

Méthodologie de calcul des encours des investissements responsables

Le périmètre de reporting couvre les produits d'investissement gérés par les entités du Groupe Amundi ⁽¹⁾ et comprend à la fois les fonds communs de placement et les comptes ségrégués (mandats ou fonds dédiés) ⁽²⁾.

Le périmètre du reporting d'encours en Investissement Responsable est constitué de solutions d'investissement intégrant des critères « responsables » dans leur processus d'investissement. Les critères « responsables » peuvent couvrir des considérations environnementales, sociales ou de gouvernance précises, des thèmes de durabilité ou à dimension éthiques, ou encore une combinaison de ceux-ci.

Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles

L'analyse ESG d'Amundi pour mesurer l'empreinte carbone des entreprises s'appuie sur les données sur les émissions carbone des émetteurs privés de Trucost, leader mondial des données environnementales et climatiques. Trucost porte l'entière responsabilité de la qualité de ses données. Les actifs en portefeuille qui peuvent être notés (hors produits dérivés ou titres émis par des États, par exemple) sont utilisés dans le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille. Amundi met au point deux indicateurs d'empreinte carbone : les émissions carbone en millions d'euros investis et les émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données et méthodologies sont utilisées dans le reporting des fonds et pour éclairer la stratégie d'Amundi, afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

(1) A l'exception des produits de la société de gestion KBI.

(2) Le périmètre exclut les actifs provenant des joint-ventures, les produits de la plateforme Sub-advisory, les organismes de titrisation, les Managed accounts et les fonds nourriciers de fonds maîtres externes à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.8.1.2 Tableau d'indicateurs Acteur Financier Responsable

Nature	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021
Encours totaux sous gestion	Encours totaux sous gestion	Milliard d'euros	2 037	1 904	2 061
Encours Investissement Responsable	Encours sous gestion	Milliard d'euros	885,6	799,7	846,9
	Encours en investissement responsable gestion passive	Milliard d'euros	134	111	95
	% of ETF ESG dans le nombre total ETF	%	33	27	na
	Encours de solutions à impact	Milliard d'euros	13,2	8,7	na
	Encours du Fonds Amundi Finance et Solidarité	Millions d'euros	509,0	481,0	440,0
	Encours Investment Responsable Amundi Immobilier	Milliard d'euros	16,2	16,0	15,8
Dispositif humain et technique	Nombre de collaborateurs dans l'équipe Investissement Responsable	ETP	73,0	62,1	40,0
	Émetteurs notés sur les critères ESG (Amundi ESG <i>world</i>)	Nombre	19 698	18 275	13 500
	Nombre de fournisseurs de données ESG	Nombre	23	22	15
Empreinte carbone des portefeuilles	Encours faisant l'objet d'un calcul d'empreinte carbone	Milliard d'euros	794	644	566
	Émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	TeqCO ₂	160	239	269
	Empreinte carbone des émetteurs privés investi	TeqCO ₂	103	109	150
Exposition charbon thermique des portefeuilles	Exposition pondérée des portefeuilles en % des encours totaux ⁽¹⁾	%	0,06	0,07	0,05
Politique d'engagement	Nombre d'émetteurs exclus	Nombre	1 748	954	833
	Nombre total d'entreprises engagées	Nombre	2 531	2 115	1 364
	Nombre d'entreprises supplémentaires engagées dans un dialogue continu sur le climat	Nombre	966	418	na
	Nombre de clients démarchés NZ	Nombre	607	3	na
Politique de vote	Nombre de résolutions votées	Nombre	109 972	107 297	77 631
	Nombre d'Assemblées générales votées	Nombre	10 357	10 208	7 309
	Taux de soutien aux résolutions d'actionnaires climat	%	88	87	86
	Taux moyen d'opposition	%	24	21	20
Conformité et éthique	Nombre de réclamations ⁽²⁾	Nombre	2 850	5 295	949
	Nombre de salariés formés aux procédures de lutte contre le blanchiment (LCB-FT) ⁽³⁾	Nombre	2 157	5 744	1 116
	Nombre de salariés formés aux procédures de lutte contre la fraude externe ⁽³⁾	Nombre	1 019	6 030	477
	Nombre de salariés formés aux procédures de sanctions internationales	Nombre	5 978	6 015	4 909

(1) Indicateurs calculés à partir de données externes. Le chiffre 2022 a été modifié suite à une mise à jour tardive des données par ce fournisseur.

(2) Le montant des réclamations intègre depuis le 1^{er} janvier 2022, les réclamations de clients particuliers reçues via les distributeurs et traitées dans les délais réglementaires par l'entité Amundi BOC.

(3) Ces formations ne sont pas déployées chaque année ce qui explique les variations d'une année sur l'autre. Les formations anti corruption internes et externes sont traitées dans les modules « Lutter contre la fraude » et « Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB - FT) ».

3.8.2 Volet Employeur Responsable et Acteur Citoyen

3.8.2.1 Note méthodologique

Méthodologie utilisée pour le bilan carbone 2021

L'empreinte carbone d'Amundi a été calculée selon le *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*. Amundi a fait le choix de calculer ses émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3, qui correspondent aux émissions directes et indirectes de l'entité. Les données ont été collectées sur l'année 2021 et pour toute entité du Groupe Amundi comptant plus de 100 collaborateurs, soit un taux de couverture de 87 %. Une extrapolation a été faite pour les entités de moins de 100 collaborateurs, la prochaine mise à jour sera faite sur les données 2023.

Données RH

Le périmètre du reporting RH correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe Amundi à la date du 31 décembre 2023. Les effectifs comptabilisés sont ceux des entités consolidées et non consolidées du Groupe Amundi (hors JV minoritaires).

Certains indicateurs RH ne sont toutefois disponibles que pour la France. Ces données sont signalées dans le tableau des indicateurs. Le périmètre France comprend les entités suivantes : Amundi S.A., Amundi Asset Management, CPR Asset Management, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers, Amundi Finances, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Amundi IT Services, Amundi ESR et Amundi Transition Énergétique.

Présentation des données RH : sauf indication contraire, la population étudiée est celle des effectifs « actifs » présentée en équivalent temps plein (ETP). Cette notion d'actif implique un lien juridique *via* un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « standard » (et assimilé pour l'international), une présence en paie et sur le poste au dernier jour de la période.

Données environnementales 2023

Le périmètre du reporting environnemental couvre la France et les filiales dont les effectifs sont supérieurs à 100 personnes. En 2022, le périmètre avait été étendu à trois nouvelles entités et comprend : les entités françaises, Amundi UK, Amundi Deutschland, Amundi Austria, Amundi Italy, Amundi Japan, Amundi USA, SABAM, Amundi Luxembourg et Amundi Czech Republic.

Le périmètre des données environnementales correspond à un taux de couverture de 89 % des effectifs du Groupe Amundi.

3.8.2.2 Tableau d'indicateurs Employeur Responsable

Thème	Nature	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021
Capital Humain	Effectifs	Nombre de collaborateurs	Nombre	5 476	5 463	4 885
		Nombre de collaborateurs	ETP	5 403,2	5 383,9	4 811,6
		Part du personnel extérieur sur l'effectif d'Amundi	%	9,2	8,5	9,3
		Part des managers	%	20,7	22,4	22,7
Répartition des effectifs par géographie		Nombre de collaborateurs en France	ETP	2 720,9	2 687,6	2 313,0
		Nombre de collaborateurs en Europe (hors France)	ETP	1 743,8	1 727,6	1 602,5
		Nombre de collaborateurs en Asie	ETP	448	447,1	415,1
		Nombre de collaborateurs en Amériques	ETP	490,6	521,6	481
		Nombre de collaborateurs à l'international	ETP	2 682,4	2 696,3	2 498,6
Répartition des effectifs par grands métiers ⁽¹⁾		Gestion	ETP	1 271,7	1 311,7	1 189,4
		Commercial et Marketing	ETP	1 098,8	1 029,2	1 002,1
		Fonctions Support et IT	ETP	2 529,9	2 560,5	2 221,6
		Fonctions de Contrôle	ETP	502,9	482,6	398,6
		dont effectif Département Risques	ETP	267,5	257,9	na
		dont effectif Département Conformité	ETP	156,0	149,0	na
		dont effectif Département Sécurité	ETP	28	28	na
dont effectif Département Audit	ETP	51,4	47,7	na		
Répartition des effectifs par contrat		Nombre de CDI	Nombre	5 432	5 410	4 831
		Part des CDI	%	99,2	99,0	98,9
Age		Âge moyen	Années	44,1	43,8	44,1
		Ancienneté moyenne dans le groupe Crédit Agricole	Années	12,3	12,1	12,4
Départs de CDI		Départs	Nombre	309	388	277
		Dont démissions	Nombre	216	297	188
		Taux de départ	%	5,7	8,0	5,9

Thème	Nature	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021
Taux de départ de CDI par zone géographique		France	%	3,9	6,5	na
		Europe (Hors France)	%	6,4	8,1	na
		Asie	%	9,5	12,1	na
		Amériques	%	10,0	11,4	na
Recrutements		Recrutements en CDI et CDD	Nombre	472	644	439
		Recrutements en CDI	Nombre	424	575	375
		Part des recrutements en CDI	%	89,8	89,3	85,4
Recrutements CDI par zone géographique		France	Nombre	188	254	138
		Europe hors France	Nombre	142	180	116
		Asie	Nombre	51	74	82
		Amériques	Nombre	43	67	39
Rémunération		Salaire fixe médian annuel brut	K€	74,8	72,3	69,0
		Salaire fixe moyen annuel brut	K€	90,0	83,2	83,9
		Rémunération globale moyenne	K€	154,3	151,2	160,0
		Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes (en France)	Nombre de points sur 100	86	85	84
		Ratio d'équité mondial	Indice	15,2	12,9	13,5
		Part de la rémunération long terme des 200 cadres dirigeants indexée sur des objectifs d'investissement responsable	%	20	20	20
Mobilité CDI		Mobilité inter métiers	Nombre	192	222	185
		Mobilité inter pays	Nombre	49	45	50
Formation non réglementaire ⁽²⁾		Budget alloué à la formation	K€ (HT)	4 066	3 509	2 807
		Part des collaborateurs formés	%	67	64	67
		France	%	63	65	67
		Europe (hors France)	%	66	59	na
		Asie	%	61	40	na
		Amériques	%	96	92	na
		Nombre des collaborateurs formés	Nombre	3 655	3 479	3 257
		France	Nombre	1 740	1 780	1 584
		Europe (hors France)	Nombre	1 171	1 044	na
		Asie	Nombre	273	177	na
		Amériques	Nombre	471	478	na
		Nombre d'heures de formation	Nombre	72 029	56 198	45 295
		France	Nombre	39 359	31 690	24 030
		Europe (hors France)	Nombre	26 734	21 559	na
		Asie	Nombre	3 828	1 037	na
		Amériques	Nombre	2 108	1 912	na
		Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé	Nombre	19,7	16,2	13,9
	France	Nombre	22,6	17,8	15,2	
	Europe (hors France)	Nombre	22,8	20,7	na	
	Asie	Nombre	14,0	5,9	na	
	Amériques	Nombre	4,5	4,0	na	
Formation réglementaire ⁽²⁾		Nombre de personnes formées	Nombre	6 486	6 160	na
		Part de personnes formées	%	118,4	112,7	na
		Nombre d'heures de formation	Nombre	36 976	28 071	na
		Nombre d'heures de formation par personne formée	Nombre	5,7	4,56	na

Thème	Nature	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021
Qualité de vie au travail	Temps de travail	Effectifs à temps partiel	%	6,2	6,5	6,9
		dont Femmes	%	88,8	87,6	89,0
		dont Hommes	%	11,2	12,4	11
		Part des pays ayant un accord de télétravail ⁽³⁾	%	100	100	na
	Accidents du travail en France	Taux de fréquence des accidents du travail	%	0	0	0
		Nombre d'accidents de travail	Nombre	12	5	3
		Nombre d'accidents de travail (trajet)	Nombre	24	16	15
Absentéisme en France	Taux d'absentéisme maladie	%	2,4	2	1,9	
Participation	Dialogue social en France	Nombre de représentants du personnel	Nombre	50	38	42
		Nombre de réunions du CSE et de ses commissions	Nombre	43	40	49
		Nombre d'accords ou d'avenants signés ⁽⁶⁾	Nombre	3	16	7
	Engagement	Part des salariés actionnaires	%	60	55	na
		Taux de participation à l'IMR (indice de mise en responsabilité)	%	82	81	na
		Score de fierté de travailler pour Amundi	%	86	87	87
		Rémunération variable collective France	K€	10,3	11,2	9,1
% d'entretiens d'évaluation	%	92	95	94		
Diversité	Répartition des effectifs par genre	Femmes	Nombre	2 264	2 250	2 029
		Hommes	Nombre	3 212	3 213	2 856
		Part des Femmes	%	41,3	41,2	41,5
		Part des Hommes	%	58,7	58,8	58,5
	Égalité Femmes-Hommes	Part des Femmes dans le vivier des talents	%	43,1	41,0	43,0
		Part des Femmes dans les effectifs Managers	%	33,9	34,5	35,2
		Part des Femmes dans la population des dirigeants (SLT yc COMEX et GMC) ⁽⁴⁾	%	33,0	33,0	31,5
		Part des Femmes dans le Comité Exécutif (GMC+Comex)	%	38,1	36,7	29,6
		Part des Femmes dans le Conseil d'Administration	%	58,3	50,0	41,7
		Part des Femmes dans les départements d'investissement ⁽⁴⁾	%	27,3	24,0	na
		Part des Femmes dans les responsables pays de plus de 20 collaborateurs	%	26,7	40,0	40
		Part des femmes dans les 10 % des plus hautes rémunérations	%	20,3	19,1	19,3
	Inclusion	Taux d'emploi direct	%	3,3	3,0	2,9
		Nombre de recrutements ou d'intégration de personnes en situation de handicap	Nombre	15	8	11
		Nombre de collaborateurs en situation de handicap	Nombre	99	80	71
	Génération	Part des moins de 30 ans dans les recrutements en CDI	%	33,3	35,3	34,9
Nombre de jeunes accueillis et formés		Nombre	1318	1300	>1000	
Nombre de stagiaires, alternants, et emploi d'été ⁽⁵⁾		Nombre	836	801	703	
Nombre d'alternants recrutés		Nombre	176	148	180	
Taux d'emploi des 55 ans et plus en CDI	%	16,8	15,7	15,0		
Communautés /mécénat	Mécénat	Budget alloué au mécénat	M€ (HTD)	2,3	3,7	2,7

(1) Suite à un changement méthodologique, les données historiques ne sont pas toujours comparables.

(2) Les classifications des formations ayant été révisées, les données historiques ne sont pas toujours comparables. Par ailleurs, les formations concernent l'ensemble des collaborateurs y compris les non-permanents.

(3) Entités de plus de 100 etp.

(4) Chronique et périmètre d'analyse modifiés en 2023.

(5) Y compris VIE CIFRE.

(6) En 2022, l'acquisition de Lyxor a généré l'existence de nombreux accords supplémentaires.

3.8.2.3 Tableau d'indicateurs Acteur Citoyen

Nature	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021
Énergie	Consommation d'énergie ⁽¹⁾	MWh	15 634	21 568	19 372
	Part en électricité verte	%	79	78	73
	Consommation d'énergie par collaborateur ⁽¹⁾	MWh/ETP	3,3	4,5	4,8
	Emissions CO ₂ scopes 1 + 2 ⁽¹⁾	TeqCO ₂	1 558	2 324	2 286
	Emissions CO ₂ scopes 1 + 2 par collaborateur ⁽¹⁾	TeqCO ₂ /ETP	0,32	0,48	0,56
	Consommation de fluides frigorigènes	Kg	79	160	na
	Emissions CO ₂ liée à l'énergie scope 3	TeqCO ₂	98	133	na
Déplacements professionnels	kms parcourus en avion et en train	kms	22 139 442	13 058 112	3 679 937
	Emissions CO ₂ déplacements professionnels en avion et en train ⁽²⁾	TeqCO ₂	4 834	2 551	646
	Emissions CO ₂ déplacements professionnels en avion et en train par collaborateur ⁽²⁾	TeqCO ₂ /ETP	1,00	0,53	0,16
Énergie + Déplacements Professionnels	Emissions CO ₂ Énergie (scope 1 et 2) + Déplacements Professionnels (scope 3) par collaborateur	TeqCO ₂ /ETP	1,33	1,02	na
Papier	Part de la consommation totale de papier en papier responsable	%	79	78	61
Eau	Consommation d'eau ⁽³⁾	m ³	32 085	29 764	19 753
Déchets	Part des déchets recyclés	%	86	92	63
Achats Responsables	Achats auprès du secteur protégé en France	Millions d'euros	0,5	0,4	0,4
	Pourcentage des factures payées dans les délais en France	%	87	82	78

(1) Hors fluides réfrigérants.

(2) L'augmentation par rapport à 2022 s'explique par la reprise maîtrisée et souhaitable des voyages à la fin de la pandémie de Covid-19 et reste très en deçà de l'objectif de réduction de 30 % par ETP à horizon 2025 vs 2018.

(3) Relevés de consommation tardifs liés à la pandémie.

